



LA REINE

MARIE-ANTOINETTE

ET

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

1770 - 1793

PARIS

J. TECHENER, LIBRAIRE

1859


R. BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele III.
Racc
De Marinis
A
GHH
NAPOLI

Rec. of Morning A 6¼



MARIE-ANTOINETTE

ET

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE ET Cie
rue de Fleurus, 9

MARIE-ANTOINETTE

ET

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

RECHERCHES HISTORIQUES

PAR LE COMTE HORACE DE VIEL-CASTEL

SUIVIES DES

INSTRUCTIONS MORALES

REMISES PAR L'IMPÉRATRICE MARIE-THÉRÈSE

A LA REINE MARIE-ANTOINETTE

LORS DE SON DÉPART POUR LA FRANCE EN 1770

et publiées d'après

LE MANUSCRIT INÉDIT DE L'EMPEREUR FRANÇOIS

SON PÈRE





PARIS

J. TECHENER, LIBRAIRE

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52

M DCCC LIX



L'éditeur de ce volume connaissait depuis longtemps l'existence du document précieux qu'il publie aujourd'hui. Les Instructions de l'empereur François à ses enfants, *recueillies au milieu de la tourmente révolutionnaire, et préservées de la destruction qui à cette époque fit disparaître tant de monuments importants, arrivèrent en la possession d'un Anglais, amateur de pièces historiques, qui les conserva jusqu'à sa mort, et refusa constamment toutes les propositions qui lui furent faites de s'en dessaisir.*

Après le décès de cet amateur, l'éditeur de Marie-Antoinette et la Révolution fran-

çaise *put enfin acquérir à une vente aux enchères le manuscrit qu'il livre pour la première fois à la publicité. Muni d'une pièce authentique, si puissante contre les calomnies assez légèrement accréditées sur la première éducation de la reine Marie-Antoinette, il eut d'abord la pensée de publier ces instructions dans toute leur simplicité.*

Mais il comprit bientôt en réfléchissant plus attentivement à cette publication, qu'il ne serait pas inutile à la mémoire même de la reine de faire précéder l'œuvre si paternellement tendre de l'empereur François, d'une appréciation du noble caractère et de la grande âme de sa malheureuse fille. Il pensa qu'une occasion toute naturelle s'offrait, pour un historien impartial, de faire justice des calomnies transmises sans preuves, de génération en génération, et c'est alors que ce cahier d'instruction *prit, par la nécessité même de ses développements, les proportions d'un volume.*

L'édition en tête de laquelle est placé cet avant-propos sera bientôt suivie d'une seconde partie, format in-4°, et qu'accompagneront, non-seulement les pièces justificatives, recueillies par l'auteur et par l'éditeur, mais encore toutes celles qu'une bienveillante communication leur fera parvenir.

Quatre planches seront jointes à cette seconde partie.

Le portrait de la reine Marie-Antoinette entre ses deux enfants, gravé par M. Auguste Blanchard, d'après la belle miniature de Dumont, récemment acquise par S. A. I. le grand-duc Constantin de Russie.

— Le fac-simile d'un croquis à la plume fait par David, représentant la reine sur la charrette du bourreau, le 16 *octobre* 1793. *L'original de ce croquis appartient à S. A. I. la grande-duchesse Marie de Russie.*

— Le soulier de la reine, gravé par

M. Auguste Guillaumot, d'après celui qui est exposé dans le musée des Souverains au Louvre.

— Le sceau de la reine, également gravé par M. Auguste Guillaumot.

Le petit fleuron qui orne le titre de la présente édition est la reproduction exacte du cachet de la reine.

L'éditeur sera très-heureux des communications que voudront bien lui faire les détenteurs de pièces, intéressant la mémoire de la reine Marie-Antoinette. Il croit que le moment est plus que jamais venu, pour tous ceux à qui cette mémoire est chère, en présence des publications calomnieuses les plus récentes, de forcer par des témoignages authentiques l'inimitié même à la justice.

TECHENER.



Lorsque, après une étude attentive de l'histoire moderne, le lecteur impartial se prend à réfléchir sur les événements qui s'y trouvent inscrits, sur la destinée des personnages dont la mémoire est demeurée historique et sur la portée des jugements qui leur assignent un souvenir glorieux ou peu sympathique, son esprit reste profondément étonné de la part inégale de justice, faite à deux reines dont les têtes, à deux siècles de distance, roulèrent dans le sang sous la hache d'un bourreau ou sous le couperet d'une guillotine.

Nous nous sommes, en effet, souvent demandé comment, malgré la prétendue

1

inflexibilité de l'histoire, l'une avec ses crimes avérés et la légèreté de ses mœurs non moins avérée, est encore aujourd'hui pour la légende et pour la poésie une belle et noble figure de martyre, tandis que l'autre avec ses malheurs et ses dévouements, son invincible courage en présence de ses ennemis, et son admirable tendresse pour tout ce qu'elle devait chérir, trouve sans cesse des flétrisseurs qui continuent, pour elle, l'œuvre des juges qui la condamnèrent.

Les noms de Marie Stuart et de Marie-Antoinette, toutes deux reines de France, provoquent de tristes réflexions sur la légèreté des jugements humains. Ces deux noms, qui réveillent de si sanglants et de si dramatiques souvenirs, arrivent bien différemment escortés devant l'écrivain sérieux qui entreprend la tâche de les évoquer de nouveau, pour restituer à chacun d'eux avec équité, soit la louange, soit le blâme, soit la pitié, soit la rigoureuse sévérité de son jugement.

L'histoire de Marie Stuart est parvenue

jusqu'à nous sous le déguisement de la fiction poétique, qui s'en est emparée dès le XVI[e] siècle par la plume de Ronsard. Déjà neuf ans avant la mort de cette princesse, le poëte français, alors qu'elle était prisonnière d'Élisabeth, lui dédiait le second livre de ses poëmes, et lui adressait le sonnet suivant :

Encores que la mer de bien loin nous sépare,
Si est-ce que l'esclair de vostre beau soleil,
De vostre œil qui n'a point au monde de pareil,
Jamais loin de mon cœur par le temps ne s'esgare.
  Royne, qui enfermez vne royne si rare,
Adoucissez vostre ire, et changez de conseil :
Le soleil se leuant et allant en sommeil
Ne voit point en la terre vn acte si barbare.
  Peuple, vous forlignez (aux armes nonchalant)
De vos ayeux Renault, Lancelot et Rolant,
Qui prenoient d'vn grand cœur pour les dames querelle,
Les gardoient, les sauuoient où vous n'auez, François,
Ny osé regarder ny toucher le harnois
Pour oster de seruage vne royne si belle.

La poésie prend Marie Stuart dans sa prison, requiert les chevaliers de France de revêtir le harnois pour tenter sa délivrance,

la légende commencée : Marie Stuart lui appartient; elle perd sa vérité historique pour subir la transformation légendaire. Depuis 1587, bien des voix éloquentes ont non-seulement protesté contre l'iniquité du jugement qui la conduisit à l'échafaud, mais elles ont fait de la mémoire de cette reine quelque chose de doux, de poétique et de sacré qui la défend contre la vérité même.

Ses fautes et ses crimes se sont vainement dressés contre elle; l'histoire peut accumuler les preuves les plus accablantes de sa liaison adultère avec son secrétaire Rizzio, de son consentement à l'assassinat de son mari Darnley, dont elle épousa le meurtrier trois mois après; elle peut ajouter à l'odieux de ce lâche homicide en constatant les précautions prises par Marie Stuart pour inspirer au pauvre Darnley une fausse sécurité, les hypocrisies d'une feinte tendresse prodiguées à ce jeune roi malade, qu'assiégeaient de funestes pressentiments; elle peut suivre pas à pas la complicité de la reine

d'Écosse et la montrer enlevant, la veille même du crime, de la maison de Balfour, où languissait Darnley, les objets précieux qu'elle y avait déposés!... Preuves inutiles, accusations plus inutiles encore, la vérité ne peut rien contre Marie Stuart.

Adoptée par la poésie, c'est sous l'auréole du martyre qu'elle se présente à l'imagination : nous ne voulons connaître d'elle que sa beauté, son esprit et l'émouvante catastrophe de son supplice. De nos jours elle trouve encore des amis enthousiastes qui la défendent contre l'implacable réalité, qui renient ses propres lettres, les aveux qu'elles renferment et les aveux de ses serviteurs ou de ses complices. Marie Stuart incarne en sa personne toute la grâce et toute la poésie du XVIe siècle.

Les haines protestantes de l'Écosse et de l'Angleterre se sont éteintes à son égard : deux siècles ont suffi ; Marie Stuart l'épouse infidèle, Marie Stuart complice de l'assassinat de son mari, épouse de son meur-

trier, n'est plus aujourd'hui que la victime d'Élisabeth ; l'horreur de sa condamnation, la dignité et le calme de sa mort ont effacé ses crimes, et personne ne refuse son attendrissement et sa pitié à ses malheurs.

Voilà ce que deux siècles de postérité ont fait pour Marie Stuart, et comment la vérité historique, altérée par la poésie, a été définitivement vaincue. Schiller, en Allemagne, a porté l'apothéose de Marie Stuart sur le théâtre; M. Lebrun l'a présenté et l'a fait adopter au grand Théâtre-Français; Walter Scott lui a consacré deux volumes de ses récits historiques.

Les intérêts ou les passions qui pouvaient, avec justice, dresser un acte d'accusation contre Marie Stuart n'ont plus de représentant, et l'indulgence qui lui est acquise provient autant de la poésie et du dramatique de ses fautes et de ses crimes, que de la longue et sanglante expiation qui les suivit.





La mémoire de la reine Marie-Antoinette a-t-elle, depuis soixante-cinq ans, trouvé la même indulgence? a-t-elle seulement comparu devant des juges impartiaux pour subir un équitable jugement?... Non, la reine de France est encore en présence des passions révolutionnaires qui exigèrent sa mort. Ce que nous entreprenons aujourd'hui, ce n'est pas une nouvelle histoire de sa vie, et nous ne comptons pas faire un appel à cette indulgence miséricordieuse, si facilement accordée à Marie Stuart; un tel rapprochement nous semblerait une injustice.

Il nous suffira d'apprécier froidement les

imputations calomnieuses dont on a essayé de la flétrir, de remonter aux causes de ces imputations et de prendre l'histoire elle-même, telle qu'elle a été écrite jusqu'à ce jour, les pièces dont ses ennemis les plus acharnés ont argué, pour démontrer la lâcheté et le mensonge de l'assassinat moral qu'elle a subi avant et depuis l'exécution du 16 octobre 1793.

Le manuscrit que nous livrons pour la première fois au public, nous a paru merveilleusement propre à faciliter la publication d'un travail dont nous avions depuis longtemps rassemblé les éléments, et lorsque M. Techener nous fit connaître cette *instruction*, léguée par l'empereur François à ses enfants, nous acceptâmes avec empressement la tâche de rédiger la préface d'un document d'une si haute importance. Ce manuscrit fut remis à la jeune archiduchesse Marie-Antoinette le jour où elle quitta la cour de l'impératrice Marie-Thérèse, sa mère, pour venir régner en France;

il a gardé sa reliure allemande, et il porte sur ses plats les armes de France accolées aux armes de la maison d'Autriche. Son authenticité irrécusable est d'ailleurs facile à constater, car dans le codicille qui suit cette instruction, l'empereur François dit en propres termes :

« Que ladite instruction en original doit être conservée dans le trésor, là où l'on conserve les papiers les plus secrets de la maison. »

Sauvé comme par miracle de la destruction qui a atteint tant de documents précieux, ce livre vient, après plus de soixante ans, attester, contrairement aux accusations des bourreaux de 1793, que l'éducation donnée à la jeune archiduchesse, destinée au trône de France, fut aussi morale et aussi religieuse que l'était, vers la fin du XVIII[e] siècle, l'éducation des personnes le plus sagement élevées. La tendre sollicitude d'un père s'y montre à chaque ligne, à côté des

sentiments de la plus ardente charité et de la plus exacte justice; la philosophie véritable n'a jamais trouvé de plus nobles paroles que celles dont se sert l'empereur François en recommandant les pauvres à ses enfants :

« .... Il faut considérer que, si Dieu a mis cette créature telle que vous dans un état déplorable, elle n'est pas moins une créature faite à son image et ressemblance, et envers le Créateur nous sommes tous égaux, et ce n'est pas le bien qui nous distingue; il n'y a donc que notre conduite qui nous peut donner de la préférence sur les autres créatures, et cette égalité bien réelle doit nous faire avoir pitié des pauvres et tâcher d'employer partie des biens que Dieu nous accorde à secourir les pauvres. »

Plus loin, comme un pressentiment des destinées malheureuses réservées à Marie-Antoinette, nous trouvons une dernière recommandation dont le souvenir s'est bien

certainement réveillé en elle dans les cachots de la Conciergerie, le matin du 16 octobre 1793.

« .... Je vous recommande, mes chers enfants, de prendre sur vous deux jours tous les ans pour vous préparer à la mort, comme si vous étiez sûrs que ce sont là les deux derniers jours de votre vie, et par là vous vous habituerez à savoir ce que vous aurez à faire en pareil cas, et, quand votre dernier moment viendra, vous ne serez pas si surpris et aurez moins à faire; c'est une disposition qu'il ne faut faire qu'en soi-même et dont même il n'est pas besoin que l'on s'en aperçoive, n'étant que pour vous qu'il faut que vous voyiez ce que vous avez à faire; cela fait des réflexions pas trop gaies mais je les trouve si essentielles que je ne puis me dispenser de vous réitérer mes recommandations de les mettre en pratique, et vous en reconnoîtrez l'utilité par l'usage, et cela fait un bien infini, sans que cela

fasse un autre mal, sinon que l'on fait de sang-froid ce que peut-être la maladie ou le manque de temps nous empêcheroit de faire. »

Si l'on rapproche ces instructions de la lettre écrite, en 1770, par l'impératrice Marie-Thérèse au dauphin, et qui fut alors répandue dans tout le royaume, on demeure stupéfait de la facilité avec laquelle les révolutionnaires surent persuader au peuple qu'en envoyant sa fille bien-aimée pour régner sur la France, l'impératrice-reine se serait écriée avec une horrible satisfaction :

« Je me venge de la nation française en lui donnant un pareil monstre [1] ! »

Nous reproduisons la lettre de l'illustre Marie-Thérèse; elle servira de complément

1. *Essai historique sur la vie de Marie-Antoinette*, rédigé sur plusieurs manuscrits de sa main. *A Versailles, chez la Montansier, hôtel des Courtisanes*, 1789.

aux instructions léguées à ses enfants par son mari, l'empereur François.

« Votre épouse, mon cher dauphin, vient de se séparer de moi; comme elle faisoit mes délices, j'espère qu'elle fera votre bonheur; je l'ai élevée en conséquence, parce que, depuis long-temps, je prévoyois qu'elle devoit partager votre destinée. Je lui ai inspiré l'amour de ses devoirs envers vous, un tendre attachement, l'attention à imaginer et à mettre en pratique les moyens de vous plaire; je lui ai recommandé avec beaucoup de soin une sincère dévotion envers le Maître des rois: persuadée que l'on fait mal le bonheur du peuple qui nous est confié, quand on manque envers celui qui brise les sceptres et renverse les rois comme il lui plaît. Aimez donc vos devoirs envers Dieu, je vous le dis, mon cher dauphin, et je l'ai dit à ma fille. Aimez le bien des peuples sur lesquels vous régnerez, toujours trop tôt. Aimez le roi votre aïeul, in-

spirez ou renouvelez cet attachement à ma fille, soyez bon comme lui. Rendez-vous accessible aux malheureux; il est impossible qu'en vous conduisant ainsi vous n'ayez le bonheur en partage. Ma fille vous aimera, j'en suis sûre, parce que je la connais; mais plus je réponds de son amour et de ses soins, plus je vous demande de lui vouer le plus tendre attachement. Adieu, mon cher dauphin; soyez heureux, rendez-la heureuse.... Je suis toute baignée de larmes.

« Votre tendre mère,

« MARIE-THÉRÈSE. »

Ces documents appartiennent à l'extrême jeunesse, presque à l'enfance de l'archiduchesse Marie-Antoinette; nous pourrions multiplier les citations sur tout ce qui se rapporte à cette partie de son existence, nous relaterons seulement deux faits qui attestent également la noblesse et la bonté de son cœur; nous les empruntons aux

Mémoires de Weber, son frère de lait, qui lui fut si loyalement dévoué.

« .... Son auguste mère la questionnant un jour sur le caractère des divers peuples de l'Europe, et lui demandant sur lequel elle préférerait de régner si elle était appelée à choisir : *Sur les Français*, répondit-elle sans hésiter, *c'est sur eux qu'ont régné Henri IV et Louis XIV, dont l'un donne l'idée du* BON, *et l'autre celle du* GRAND. »

Et Weber ajoute, à cette anecdote, le témoignage suivant des sentiments d'affection des Viennois pour leur jeune archiduchesse.

« Elle s'était si fortement attaché tous les cœurs qui l'avaient environnée pendant son éducation, qu'à l'époque de son mariage, la joie de la voir dauphine de France était entièrement comprimée à Vienne par la douleur de ne plus la posséder. On a peine

à se défendre de la superstition des pressentiments, quand on a vu les adieux de Marie-Antoinette à sa famille, à ses serviteurs et à son pays, en 1770. Hommes et femmes se livrèrent aux mêmes expressions de la douleur. Les avenues, comme les rues de Vienne, en retentirent. On ne rentrait chez soi qu'après avoir perdu de vue le dernier courrier qui la suivait, et l'on n'y rentrait que pour gémir en famille d'une perte commune. Longtemps cette triste impression se conserva. Longtemps la capitale de l'Autriche rappelait moins l'idée d'un mariage, qu'elle ne présentait l'image d'un deuil. »

Voyons maintenant quelle destinée attendait cette jeune princesse, objet de tant d'amour et de tant de regrets; jetons un coup d'œil sur l'état de la société et de la monarchie françaises à l'époque où elle venait y occuper le premier rang, et nous trouverons alors dans l'état de cette société,

dans la décadence de cette monarchie, les causes des malheurs qui accablèrent l'existence d'une reine à laquelle l'avenir semblait promettre tant de bonheur.





Le mariage de l'archiduchesse Marie-Antoinette eut lieu à Versailles le 16 mai 1770; née le 2 novembre 1755, elle devint, à l'âge de quinze ans, l'épouse du dauphin de France, Louis-Auguste, né le 23 août 1754, et tous deux montèrent sur le trône de France à la mort du roi Louis XV, le 10 mai 1774. Ainsi un roi de moins de vingt ans et une reine de dix-neuf ans se trouvèrent appelés à gouverner un peuple travaillé depuis longtemps par un esprit d'innovations révolutionnaires, qui avait envahi toutes les classes de la société. Quelques intelligences supérieures entrevoyaient bien avant le couronnement de

Louis XVI l'avenir menaçant qui lui était réservé [1], elles éprouvaient comme une sorte de terreur instinctive au milieu des fêtes du joyeux avénement; le mot de *révolution* avait même été prononcé, et trente ans avant l'assemblée des notables, l'abbé de Caveyrac s'était écrié :

« Un torrent d'écrits inonde le royaume et l'on n'y oppose point de digue. — Déjà l'ennemi est à nos portes, et personne ne s'en aperçoit. Il a des intelligences dans la place, et on s'endort. Quelle sera donc votre surprise, pontifes et magistrats, quand à votre réveil vous trouverez la révolution faite [2] ? »

Cette prévision de l'abbé de Caveyrac n'épouvanta personne, on plaisanta l'abbé

1. « Le gouvernement doit trembler de tolérer dans son sein une secte ardente d'incrédules, qui semblent ne chercher qu'à soulever les peuples, sous prétexte de les éclairer. » (*Réquisitoire de l'avocat général Séguier du* 18 *août* 1770.)

2. Le P. Beauregard prêchant à Notre-Dame de

prophète, on le nomma visionnaire, et la société française déjà désorganisée, mais qui se croyait encore vivante, continua de courir sceptiquement vers l'abîme qui l'attendait. Les esprits forts parlaient bien quelquefois d'une révolution, mais d'une révolution purement *philosophique*, ac-

Paris, treize ans avant la révolution, fit retentir les voûtes de l'église de ces paroles prophétiques :

« Oui, c'est au roi, — au roi et à la religion que les philosophes en veulent; la hache et le marteau sont dans leurs mains; ils n'attendent que l'instant favorable pour renverser le trône et l'autel ! Oui, vos temples, Seigneur, seront dépouillés et détruits; vos fêtes abolies, votre nom blasphémé, votre culte proscrit ! — Mais qu'entends-je, grand Dieu? que vois-je? aux cantiques inspirés qui faisaient retentir ces voûtes sacrées en votre honneur, succèdent des chants lubriques et profanes ! Et toi, divinité infâme du paganisme, impudique Vénus, tu viens ici même prendre audacieusement la place du Dieu vivant, t'asseoir sur le trône du saint des saints, et y recevoir l'encens coupable de tes nouveaux adorateurs ! »

Les magistrats reprochèrent au prédicateur son zèle exagéré !

complie sans secousses, et qui devait réformer la société sans l'enlever à ses plaisirs [1].

En apparence tout était encore debout, tout vivait de ce qui avait fait la gloire et la force de la monarchie française; la société se mouvait dans le même cercle, le roi conservait le même pouvoir. En réalité, royauté et société étaient mortes, leurs cadavres restaient debout, mais l'esprit ne les animait plus; chacun avait contribué à cette mort: royauté, clergé, magistrature, noblesse et peuple [2].

1. « La pudeur n'est qu'une invention de la volupté raffinée, il n'y a rien à craindre pour les mœurs de la part de l'amour, cette passion forme les génies et les gens vertueux. » (Helvétius, *de l'Esprit*, discours II, chap. IV et XV.)

2. « Ceci a besoin d'un court développement : le roi, en assemblant les états généraux, a eu *le plaisir* d'humilier la morgue des parlements. Les parlements ont eu *le plaisir* d'humilier la cour. La noblesse a eu *le plaisir* de mortifier les ministres. Les banquiers ont eu *le plaisir* de détruire la noblesse et de piller le clergé. Les curés ont eu *le plaisir* d'être évêques. Les

Des réformes sans révolution ne paraissaient pas à quelques philosophes une satisfaction assez complète accordée à cette partie du peuple français qu'ils désignaient sous le nom de *déshérités*. Comme à une armée victorieuse, il leur semblait indispensable de lui octroyer le sac de l'édifice si longtemps assiégé. Ce qui avait existé était condamné, chacun se réservant de faire prévaloir ses idées sur ce qui devait le remplacer [1]. Il n'était si petit compagnon qui

avocats ont eu *le plaisir* d'être administrateurs. Les bourgeois ont eu *le plaisir* de triompher des banquiers. La canaille a eu *le plaisir* de faire trembler les bourgeois. Ainsi chacun a eu d'abord *son plaisir*, tous aujourd'hui ont leur peine, et voilà ce que c'est qu'une révolution. » (*Dernier Tableau de Paris, ou Récit historique de la révolution du* 10 *août* 1792, *etc.*, *etc.*, par S. Peltier. Londres, 1794, tome I, note de la page 16.)

1. « Les phénomènes de la nature ne prouvent l'existence de Dieu qu'à quelques hommes prévenus; et les merveilles de la nature ne sont que les effets nécessaires d'une matière prodigieusement diversifiée. » (*Bon sens de Jean Meslier*, n. 36.)

« C'est le corps qui sent, pense et juge, l'âme

ne se crût appelé à fonder un nouvel ordre social; toutes les théories avaient cours, toutes les divagations des empiriques, des intrigants, des ambitieux, et les folies de quelques extravagants sans moralité recrutaient des sectateurs; la démagogie voyait grossir le nombre de

n'est qu'un être chimérique. » (*Bon sens de Jean Meslier*, n. 20 et 100.)

« On a tort de faire de l'âme un être spirituel, rien n'est plus absurde, cette âme n'est pas un être distinct du corps. » (Helvétius, *de l'Esprit*, n. 4 et 5.)

« L'immortalité de l'âme n'est qu'un dogme barbare, funeste, désespérant et contraire à toute législation. » (Boulanger, *Antiquité dévoilée*, p. 15.)

« La sublime vertu, la sagesse éclairée, sont le fruit des passions qu'on appelle folie : on devient stupide dès que l'on cesse d'être passionné; vouloir modérer les passions, c'est la ruine des États. » (Helvétius, *de l'Esprit*, discours II et III.)

« La crainte de Dieu, loin d'être le commencement de la sagesse, serait plutôt le commencement de la folie. » (Boulanger, *Christianisme dévoilé*, p. 163, en note.)

« Le commandement d'aimer ses père et mère est plus l'ouvrage de l'éducation que de la nature. » (Helvétius, *de l'Homme*, chap. VIII.)

ses courtisans, la royauté perdait les siens.

Les novateurs en étaient arrivés à ce point d'aberration qu'ils ne comprenaient le progrès qu'au moyen d'un cataclysme de désorganisation générale.

Le mot de liberté s'échappait de leurs lèvres, et ce n'était pas seulement la liberté que voulaient ces hommes, c'était d'abord et avant tout les saturnales de la licence; aucun d'eux n'envisageait la liberté et l'égalité sous leur véritable aspect : ce qu'ils décoraient de ces noms c'était l'absence de tout frein, l'abaissement de toute supériorité, la destruction de toute croyance.

Les querelles du parlement et de la royauté avaient affaibli l'autorité [1]; celles du jansénisme et du molinisme avaient ouvert une large brèche aux ennemis de

1. Les Anglais sont frappés d'admiration, en voyant que les parlements de France sont encore plus *antiroyalistes* que le parlement d'Angleterre. — London, *Evening Post*, *jan.* 1764.

l'Église, avaient introduit le public dans la discussion des choses religieuses, et, en faisant prendre parti au pouvoir entre les deux sectes qui divisaient l'Église et la France, avaient habitué les esprits à décider civilement les questions du domaine spirituel.

Rien ne fut plus fatal au respect dû à l'Église que l'administration des sacrements ordonnée par le parlement; le jour où les parlements se firent conciles, le jour où la royauté intervint dens ces querelles du parlement et de l'Église, les trois autorités furent ébranlées, la confiance en leur infaillibilité fut détruite, et toutes trois sortirent de cette lutte mortellement blessées.

Puis enfin, comme le dit Mme de Staël, dans ses *Considérations sur les principaux événements de la révolution française*[1].

« Louis XVI eut tort de se mêler de la

1. *Considérations sur les principaux événements de la révolution française*, ouvrage posthume de Mme la baronne de Staël. — Paris, 1818, tome I, p. 87, 88.

guerre entre l'Amérique et l'Angleterre, quoique l'indépendance des États-Unis fût désirée par toutes les âmes généreuses. Les principes de la monarchie française ne permettaient pas d'encourager ce qui devait être considéré comme une révolte d'après ces mêmes principes. . . . .
. . . .
La cause de l'Amérique et les débats du parlement d'Angleterre à ce sujet excitèrent un grand intérêt en France. Tous les Français qui furent envoyés pour servir avec le général Washington revinrent pénétrés d'un enthousiasme de liberté qui devait leur rendre difficile de retourner tranquillement à la cour de Versailles, sans rien souhaiter de plus que l'honneur d'y être admis. Il faut attribuer la révolution à tout et à rien; chaque année du siècle y conduisait par toutes les routes. »

Sans doute la guerre d'Amérique ne fut pas la seule cause de la révolution, mais

personne ne peut nier l'influence qu'elle exerça sur sa marche et l'enthousiasme irréfléchi qu'elle fit naître pour les idées républicaines. Le peuple français, à la voix de La Fayette, se crut jeune comme le peuple américain. Cette opinion est parfaitement développée dans un livre récent qui a pour titre : *Études historiques sur la révolution française de* 1789, *par un étranger*[1]. »

« Le résultat de la guerre d'Amérique, en amenant l'émancipation des colonies, sanctionnant en quelque sorte les efforts d'un peuple pour obtenir son indépendance par la voie de l'insurrection : tout cela devenait très-contagieux pour les Français, dans un temps où la discussion des doctrines touchant l'émancipation générale des peuples faisait jaillir une foule de maximes hardies. Dès lors, les partisans des garanties constitutionnelles, même d'une liberté

1. *Études historiques sur la révolution française de* 1789, par un étranger.—Paris, 1857, t. I, p. 203, 204.

indéfinie, et les adversaires du *statu quo* durent se multiplier sans mesure, et sans tenir compte des mœurs des Français, de leurs souvenirs, de leurs vieilles habitudes, de leurs préjugés même. Ce qui est dans les opinions n'est pas encore dans les mœurs, selon la remarque d'une haute portée de Lacretelle. On croyait être arrivé au moment où le genre humain allait être gouverné par des sages. On admirait la puissance progressive de l'opinion, et l'on ne voulait pas voir les périls qui devaient résulter de la diminution du respect pour l'autorité. On voulait faire régner les principes et les lois, les croyances religieuses s'affaiblissaient graduellement. Chacun se formait une religion, des règles de morale à sa convenance. Cependant le sentiment d'une bienveillance générale paraissait être le cachet particulier des Français à cette époque. Mais cette prétendue philanthropie n'était qu'à la surface, un habile observateur pouvait y découvrir au fond le germe

de l'envie, à l'égard des individus plus haut placés dans l'échelle sociale. »

Ainsi, toute institution marchait vers sa ruine, toute croyance penchait vers son déclin.

Alors croissait depuis longtemps, sous la protection de la faveur générale, cette école des philosophes du XVIIIe siècle, qui ne tendait pas uniquement à la réforme des abus dont gémissaient les personnes les plus honorables, et que Louis XVI avait entrepris de détruire. Ce qu'il fallait à cette école avide de bruit et de renommée, c'était une rénovation complète, une sorte de table rase pour édifier à nouveau ; c'était le monde ramené vers le chaos pour recommencer l'œuvre de la création.

Lord Walpole, écrivant, le 28 octobre 1765 au feld-maréchal Conway, définit ainsi cette école de prétendus philosophes :

« Savez-vous ce que c'est que les philosophes, ou bien ce que ce mot veut dire ?

D'abord il désigne ici *presque tout le monde;* en second lieu, il signifie des hommes qui, sous prétexte de guerre qu'ils font au catholicisme, tendent, les uns à la subversion de toute religion; les autres, en plus grand nombre, à la destruction du pouvoir monarchique. »

Lord Walpole avait raison, presque tout le monde, vers la fin du XVIII[e] siècle, se targuait du titre de philosophe, sans bien comprendre vers quel avenir la philosophie entraînait la société. La *philosophie* était une mode que l'esprit et l'audace de ses chefs, leur talent d'écrivain, leur raillerie des choses réputées les plus sacrées jusque-là, décoraient de cet éclat qui devait avoir tant d'empire sur une société en décomposition.

Ces chefs se nommaient Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert, Helvétius, d'Holbach, Raynal, et ils doivent être considérés, non-seulement comme les pères de la

révolution française, mais comme les instigateurs de la Terreur, les complices antécédents de Robespierre [1]. Nous citerons, pour corroborer notre opinion, l'aveu même que Robespierre fit dans son fameux discours du 18 floréal an II de cette paternité et de cette complicité.

« La raison humaine marche depuis longtemps contre les trônes, à pas lents et par des routes détournées, mais sûres.... Dès longtemps les observateurs éclairés pou-

1. Le *Mercure de France* du samedi 7 août 1790, rendant compte de la vie de Voltaire par le marquis de Condorcet, s'exprime ainsi :

« Il semble qu'il étoit possible de développer davantage les obligations éternelles que le genre humain doit à Voltaire. Les circonstances actuelles fournissoient une belle occasion. Il n'a point vu tout ce qu'il a fait; *mais il a fait tout ce que nous voyons.* Les observateurs éclairés, ceux qui sauront écrire l'histoire prouveront à ceux qui savent réfléchir, que le premier auteur de cette grande révolution qui étonne l'Europe, et qui répand de tout côté l'espérance chez les peuples et l'inquiétude dans les cours c'est sans contredit Voltaire. C'est lui qui a fait tom-

vaient apercevoir quelques symptômes de la révolution. Tous les événements imposants y tendaient; les causes mêmes des particuliers susceptibles de quelque éclat s'attachaient à une intrigue politique. Les hommes de lettres renommés, en vertu de leur influence sur l'opinion, commençaient à en obtenir quelqu'une dans les affaires. Les plus ambitieux avaient formé dès lors une espèce de coalition qui augmentait leur importance; ils semblaient s'être partagés en

ber le premier la plus formidable barrière du despotisme, le pouvoir religieux et sacerdotal. *S'il n'eût pas brisé le joug des prêtres, jamais on n'eût brisé celui des tyrans.* L'un et l'autre pesoient ensemble sur nos têtes, et se tenoient si étroitement que le premier une fois secoué, le second devoit l'être bientôt après. L'esprit humain ne s'arrête pas plus dans son indépendance que dans sa servitude, et c'est Voltaire qui l'affranchit, en l'accoutumant à juger sous tous les rapports ceux qui l'asservissoient. C'est lui qui a rendu la raison populaire; et si le peuple n'avoit pas appris à penser, jamais il ne se seroit servi de sa force. C'est la pensée des sages qui prépare les révolutions politiques, mais c'est toujours le bras du peuple qui les exécute. » (N° 18, p. 26.)

deux sectes, dont l'une défendait bêtement le clergé et le despotisme. La plus puissante et la plus illustre était celle qui fut connue sous le nom d'Encyclopédistes. Elle renfermait quelques hommes estimables et un plus grand nombre de charlatans ambitieux. Plusieurs de ses chefs étaient devenus des personnages considérables dans l'État : quiconque ignorerait son influence et sa politique n'aurait pas une idée complète de la préface de notre révolution. Cette secte, en matière de politique, restera toujours au-dessous des droits du peuple ; en matière de morale, elle alla beaucoup au delà de la destruction des préjugés religieux. Ses coryphées déclamaient quelquefois contre le despotisme et ils étaient pensionnés par les despotes ; ils faisaient tantôt des livres contre la cour et tantôt des dédicaces aux rois, des discours pour les courtisans et des madrigaux pour les courtisanes ; ils étaient fiers dans leurs écrits et rampants dans les antichambres. Cette secte propagea avec beau-

coup de zèle, l'opinion du matérialisme, qui prévalut parmi les grands et parmi les beaux esprits. »

Entre tous ces philosophes que Robespierre accusait d'être *restés au-dessous des droits du peuple, en matière politique*, il est juste de disculper Rousseau, qui définit la royauté *une commission révocable*, et de rendre à Diderot la responsabilité qui lui revient dans l'établissement de l'athéisme, comme condition de la liberté pour le peuple, car c'est à lui qu'appartient cette maxime philosophique :

« L'athéisme est le seul système qui puisse conduire l'homme à la liberté. »

Sans aucun doute, Robespierre avait mal lu les philosophes auxquels il reprochait d'être restés au-dessous des droits du peuple [1], ou bien peut-être en leur accordant

1. « La souveraineté, n'étant autre chose que l'exercice de la volonté générale, ne peut s'aliéner. — Si le peuple promet seulement d'obéir, il se dis-

la propagation de l'athéisme, voulait-il se réserver l'honneur des autres moyens révolutionnaires dont il n'était en réalité que le metteur en œuvre. Il faisait tort à Diderot, auteur de l'accusation portée contre la propriété d'être la cause de tous les maux qui affligent l'humanité et de la proposition du partage des terres, dont il l'accompagne immédiatement. Il méconnaissait également le génie politique et l'instinct révolutionnaire de Rousseau, qui établit dogmatiquement la souveraineté du peuple et l'impossibilité de concilier la royauté et la liberté.

Ces injustices de Robespierre sont maintenant avérées, et nous reconnaissons volontiers que sa rude tyrannie a vécu de plagiats qu'il avait intérêt à dissimuler; nous le reconnaissons même d'autant plus volontiers que cette reconnaissance rend, pour

sout par cet acte; il perd sa qualité de peuple. A l'instant qu'il y a un maître, il n'y a plus de souverain, et dès lors le corps politique est détruit. » (J. J. Rousseau, *Contrat social*, livre II, chap. I.)

l'instruction de l'avenir comme pour l'instruction du présent, aux Césars de la Terreur ce qui appartient aux Césars de la Terreur[1].

Les plus mauvais Jacobins de cette époque de sang ne parlaient que de leur philosophie, et se vantaient de leur généalogie philoso-

1. « La vraie monarchie n'est qu'une constitution imaginée pour corrompre les mœurs des peuples et pour les asservir, ainsi que les Romains le firent des Spartiates et des Bretons en leur imposant un roi ou un despote. » (Helvétius, *de l'Homme*, tome II, note sur la section IX.)

« Si l'autorité des rois vient de Dieu, c'est comme les maladies et les fléaux du genre humain. » (J. J. Rousseau, *Émile*, tome IV.)

« Les rois sont des bêtes féroces qui dévorent les nations. » (Raynal, *Histoire philosophique et politique*, tome IV, livre XIX.)

« S'il nous faut absolument des rois, au moins faut-il nous souvenir qu'un roi ne doit être autre chose que le premier commis de sa nation. » (Helvétius, *de l'Homme*.)

« Qu'est-ce donc que cet imbécile troupeau qu'on appelle nation ? peuples lâches, imbécile troupeau ! vous vous contentez de gémir quand vous devriez rugir ! Peuples lâches, stupides ! puisque la conti-

blique, Le 10 frimaire an II, Isabeau, Chaudron-Rousseau, Beaudot et Tallien adressaient le rapport suivant au ministre de l'intérieur :

« Cette nuit plus de deux cents gros négociants ont été arrêtés, les scellés mis sur leurs papiers, et la commission militaire ne va pas tarder à en faire justice. »

nuité de l'oppression ne vous donne aucune énergie ; puisque vous êtes par millions, et que vous souffrez qu'une douzaine d'enfants (appelés rois), armés de petits bâtons (appelés sceptres), vous mènent à leur gré ; obéissez, marchez, sans nous importuner de vos plaintes ; et sachez du moins être malheureux, si vous ne savez pas être libres. » (*Hist. polit. et philosoph. de* Raynal.)

« Peu importe que les hommes soient vicieux, c'est assez s'ils sont éclairés. » (Helvétius, *de l'Esprit*, discours IX, chap. VI.)

« Les enfants ne doivent pas plus de reconnaissance à leur père pour le bienfait de la naissance, que pour le champagne qu'il a bu, ou pour les menuets qu'il a bien voulu danser. » (Toussaint, *les Mœurs*, partie III, art. 4.)

Toussaint, qui admettait Dieu et l'âme, fut surnommé par la secte encyclopédiste *philosophe capucin !*

« La guillotine et de fortes amendes vont opérer le scrutin épuratoire du commerce et exterminer les agioteurs et les accapareurs.

« La raison fait ici de grands progrès, toutes les églises sont fermées, l'argenterie arrive en abondance à la Monnaie, et le décadi prochain nous célebrerons le triomphe de la philosophie. »

Un autre rapport, également du mois de frimaire an II, s'exprime de la manière suivante sur la fête de la Raison et sur *l'apostolat philosophique* du représentant d'Artigoyte dans les départements du Midi :

« Après un repas lacédémonien, d'Artigoyte parcourt l'enceinte de la ville (Auch), arrache et foule aux pieds tous les signes fanatiques qu'il rencontre.

« De retour sur la place consacrée à la liberté, il assemble le peuple autour d'un bûcher couvert de titres féodaux et se fait amener dans un tombereau deux vierges à

miracles dans ce pays, les croix principales et les saints qui, naguère, recevaient l'encens des superstitieux: alors l'enthousiasme civique éclate, le bûcher est allumé, et ces ridicules idoles y sont précipitées aux acclamations d'une foule innombrable.

« La carmagnole dura toute la nuit autour de ce *brasier philosophique* qui consumait à la fois tant d'erreurs. ».

Ces saturnales sont prédites par Voltaire; le 2 mars 1764 il écrivait au marquis de Chauvelin :

« La *lumière* s'est tellement répandue de proche en proche, qu'on éclatera à la première occasion, et alors ce sera beau tapage. Les jeunes gens sont bien heureux, ils verront de belles choses! »

Le 28 septembre 1763 il avait écrit à d'Alembert :

« J'ai peur que vous ne soyez pas assez zélés. — Vous vous contentez de mépriser

un monstre (la religion) qu'il faut écraser et détruire. »

Cette idée de détruire la religion revient sans cesse dans la correspondance de Voltaire avec ses intimes [1] : presque toutes ses lettres se terminent par ces mots :

« Écrasez l'infâme ! » Et quelquefois il les

1. « Je voudrais mourir sur un tas de bigots, immolés à mes pieds. » (*Lettre à d'Alembert*, 20 avril 1761.)

« Allons, brave Diderot, intrépide d'Alembert, joignez-vous à mon cher Damilaville; courez sus aux fanatiques et aux fripons; plaignez Blaise Pascal, méprisez Houteville et Abadie, autant que s'ils étaient Pères de l'Église. » (*Lettre à Damilaville*, 1762.)

« Damilaville doit être bien content, et nous aussi, du mépris où *l'infâme* est tombée chez tous les honnêtes gens de l'Europe : c'était tout ce qu'on voulait, et tout ce qui était nécessaire. On n'a jamais prétendu éclairer les cordonniers et les servantes, c'est le partage des apôtres. » (*A d'Alembert*, 2 septembre 1768.)

« Quelque parti que vous preniez, je vous recommande *l'infâme*, il faut la détruire chez les honnêtes gens, et la laisser à la canaille pour qui elle est faite. » (*A Diderot*, 2 septembre 1762.)

signe comme celle adressée au marquis d'Argens, le 2 mars 1763 : (*Christmoque*). Enfin un roi! Frédéric de Prusse parapha comme témoin l'acte de naissance qui attribue à Voltaire et aux philosophes la paternité, non pas de la révolution de 1789, mais la paternité de la révolution de 1793, de celle qui brisa la couronne de la royauté et les croix de la religion. Il écrivait le 16 mars 1771 :

« A quoi ne doit pas s'attendre le siècle qui suivra le nôtre : la cognée est mise à l'arbre, les philosophes s'élèvent contre les abus d'une superstition révérée. Cet édifice va s'écrouler, et les nations transcriront dans leurs annales que Voltaire fut le promoteur de cette révolution.

« Voltaire, comblé, rassasié de gloire et vainqueur de *l'infâme*, montera dans l'Olympe, soutenu par le génie de Lucrèce. »

Et Voltaire, en effet, vainqueur de *l'infâme*, laissa après lui des législateurs de la

force de ce Poultier, qui, dans la séance de la Convention du 8 frimaire an II, s'écriait :

« .... Déjà, et heureusement les églises sont désertes dans le Gard. »

S'il est besoin de preuves plus convaincantes pour établir, au compte des philosophes, la paternité de la Terreur, nous les trouvons dans la lettre écrite par le marquis de Condorcet au duc d'Aranda, ministre du roi d'Espagne, et l'un des adeptes du philosophisme révolutionnaire :

« La philosophie va régner dans l'Europe. Ses ministres deviennent ceux des rois, et la liberté française, après avoir trouvé en vous son admirateur pendant vos disgrâces, va reconnaître un de ses défenseurs contre la superstition et le despotisme. Le destructeur des jésuites sera l'ennemi de toutes les tyrannies.... Il me semble voir Hercule lui-même nettoyant l'étable d'Augias, en vous voyant écraser cette vile canaille, qui, sous le nom de prêtres

et de nobles, sont l'ulcère de l'État.... Vous êtes maintenant l'exécuteur testamentaire des philosophes avec lesquels vous avez vécu. et l'ombre de d'Alembert plane sur les lieux que vous habitez.... Vous allez apprendre à l'Europe que le plus grand service qu'on pourra rendre aux rois sera de briser le sceptre du despotisme et de les armer d'une sage constitution, qui, en les rendant les premiers serviteurs du peuple, les remettra à la place qu'ils doivent occuper pour leur bonheur et pour le nôtre. »

Tels étaient les dissolvants qui minaient le trône de Louis XVI et les bases de la vieille société française; le respect de la royauté n'existait plus, la religion s'appelait *l'infâme*, l'esprit révolutionnaire avait tout envahi; les rois et les dieux s'étaient évanouis[1]. La corruption la plus effrénée ré-

1. Un réquisitoire de l'avocat général Séguier du 18 août 1770, indiquait vainement le danger; ce magistrat s'écriait d'une voix prophétique :

« L'impiété ne borne pas ses projets d'innovation

gnait seule, elle était la loi de la société française ; née sous la Régence, elle avait gangrené peu à peu les trois ordres de l'État, et, ce qu'on aura peine à croire, tant sont enracinées les erreurs historiques dans

à dominer sur les esprits, et à arracher de nos cœurs tout sentiment de la Divinité : son génie inquiet, entreprenant, ennemi de toute dépendance, aspire à bouleverser toutes les constitutions politiques ; et ses vœux ne seront remplis que lorsqu'elle aura mis la puissance exécutive et législative entre les mains de la multitude ; lorsqu'elle aura détruit cette inégalité nécessaire de rangs et de conditions ; lorsqu'elle aura avili la majesté des rois, rendu leur autorité précaire et subordonnée aux caprices d'une foule aveugle ; et lorsque enfin, à la faveur de ces étranges changements, elle aura précipité le monde entier dans l'anarchie et dans tous les maux qui en sont inséparables. Peut-être même, dans le trouble où ils auront jeté les nations, ces prétendus philosophes, ces esprits indépendants se proposeront-ils de s'élever au-dessus du vulgaire et de dire aux peuples que ceux qui ont su les éclairer sont seuls en état de les gouverner. La liberté indéfinie trouverait dans le caractère de la nation, dans son activité, dans son amour pour la nouveauté, un moyen de plus pour y préparer les plus affreuses révolutions. »

l'esprit d'un peuple que des philosophes de toute espèce façonnent depuis plus d'un siècle à l'exécration de la royauté, Louis XV fut de tous les Français celui qui résista le plus longtemps à l'entraînement général. Vainement les roués de la Régence, les vétérans de la débauche et de l'orgie multiplièrent autour de lui les tentations et poussèrent jusque dans ses bras les femmes les plus séduisantes; vainement ils raillèrent sa timidité, le roi de France resta sans maîtresse pendant plusieurs années.

Mais les roués l'emportèrent, à la fin, sur les scrupules du monarque, et lorsque Marie-Antoinette vint épouser à Versailles l'héritier de la couronne, ce fut une courtisane, la comtesse du Barry, qu'elle rencontra sur les marches du trône. Une maîtresse, sortie des bas-fonds de la société, occupait la place de la reine; grands seigneurs et grandes dames non-seulement s'inclinaient devant elle, mais sollicitaient comme une faveur d'être admis à ses réunions intimes.

Dans cette société licencieuse, les consciences ne se révoltaient pas du scandale que donnait la royauté ; la cour et la ville, également corrompues, trouvaient tout simple qu'à l'instar du sultan de Constantinople Louis XV eût des favorites ; le moindre financier se faisait une gloire du luxe insultant de ses maîtresses ; mais la cour et la ville s'indignaient qu'ayant la faculté de choisir parmi les femmes les plus nobles, le roi fût descendu si bas.

A la cour comme à la ville, les hommes, suivant le taux de leur fortune, avaient leurs *petites maisons* et leurs maîtresses ; les femmes ne cachaient ni le nombre ni les noms de leurs amants.

Pour une telle société il fallait une littérature exceptionnelle, et cette littérature ne lui fit pas défaut. Crébillon engendra l'auteur de *Faublas* et l'auteur des *Liaisons dangereuses*, et comme la secte philosophique avait créé Robespierre, la littérature de *petites maisons* et d'orgie produisit, aux

approches de la révolution une sorte de monstre nommé le marquis de Sade.

Toute cette débauche, toutes ces saturnales des esprits corrompus gouvernaient la société française, à l'époque où le roi Louis XVI et la reine Marie-Antoinette montèrent sur le trône. Purs, justes et bons tous deux ils espéraient régénérer cette société en la moralisant par la réforme des abus, par l'exemple de leurs vertus et par une répartition plus équitable des charges qui pesaient trop exclusivement sur les classes inférieures. Les nouveaux souverains crurent, en adoucissant les lois, se concilier le cœur du peuple : la *question préparatoire* fut abolie le 5 septembre 1780; des prisons obscures et infectes confondaient le prévenu et le condamné dans un supplice extralégal; le For l'Évêque et le petit Châtelet demeurèrent supprimés par une ordonnance du mois d'octobre de la même année.

En 1775, Louis XVI avait retranché la

moitié de sa maison militaire; quatre cents charges de sa maison civile, jugées inutiles, le furent également en 1780. En 1781, les seigneurs engagistes se virent astreints à une juste redevance; la *taille*, d'arbitraire qu'elle était, devint fixe; des écoles s'ouvrirent, les hôpitaux furent assainis, les marais stagnants et morbifiques du Vexin furent desséchés. Le 19 août 1779 la servitude et le droit de mainmorte disparurent dans les domaines royaux et les domaines engagés. Au mois de juillet 1778 des assemblées provinciales, chargées de la répartition, de la perception et du versement des impôts, des dépenses locales, des routes, des canaux, des édifices publics, avaient été instituées, et l'état général des finances fut rendu public en 1781.

Dès le commencement de son règne, Louis XVI avait aboli la torture et plus tard il avait accordé la vie civile aux protestants. Enfin il commença les travaux du port de Cherbourg, sur la côte qui regarde l'An-

gleterre, et il ouvrit Port-Vendres sur celle qui regarde l'Espagne.

La France reprit alors un rang parmi les grandes nations, sa flotte se mesura avec avantage contre celle de l'Angleterre, et son alliance fut recherchée par les souverains de l'Europe.

Toutes ces choses étaient nobles et belles, et, dans les temps ordinaires, elles auraient suffi à l'illustration d'un règne; dans un temps ordinaire elles auraient valu à Louis XVI le titre de Père du peuple qu'avait porté Louis XII, et celui de Grand, décerné par la reconnaissance des contemporains à quelques-uns de ses aïeux.

Mais Louis XVI se trouva, dès son avénement, en face d'une société malade et disposée à tous les excès par toutes les corruptions : les philosophes lui avaient promis une révolution et il lui fallait une révolution, dût-elle y périr tout entière.

Les rois débonnaires ne conviennent pas aux époques de transformation des sociétés, aux époques d'agitation et de troubles; à la veille ou au lendemain des révolutions, le salut des peuples dépend de la fermeté et de la volonté de ceux qui les conduisent; en de tels moments ce n'est pas la bonté et la douceur du souverain qui doivent lui être imputées à titre de gloire, c'est la sévérité de sa justice, c'est encore la fermeté inébranlable de sa volonté et le respect de lui-même qu'il sait imprimer aux autres.

Malheureusement Louis XVI n'était que juste et bon.

En 1774, Marie-Antoinette régnait, au milieu d'une cour pleine d'hostilités [1], sur

1. « Barnave, à peine sorti du collége, simple avocat de province, avait été recherché à Paris, par les hommes les plus remarquables du parti révolutionnaire, tels que le duc d'Aiguillon, le duc de La Rochefoucauld, Laborde de Méréville, fils aîné du plus riche banquier de France, et comme lui député à l'Assemblée, et enfin par la société de la vieille du-

un peuple dont les idées morales et politiques étaient faussées, dont les croyances religieuses étaient ébranlées. Comme toutes les corruptions s'enchaînent, à l'époque où la reine Marie-Antoinette arriva jeune et pure dans la société française, les femmes de cette société, qui se piquaient seulement de sensualisme, rêvaient doucement à la lecture des romans de Crébillon ou de Diderot, tandis que celles qui aspiraient au titre de bel esprit se faisaient une joie littéraire des turpitudes que Voltaire prodigue pendant tout un long poëme à la mémoire de l'héroïne la plus sainte de la France.

Du 10 mai 1774 au 16 octobre 1793, la reine Marie-Antoinette eut dix-neuf ans pour

chesse d'Enville, presque entièrement composée de philosophes réformateurs. Il avait été fêté, cajolé par tous ces personnages, si élevés alors au-dessus de lui, il était devenu surtout l'ami particulier du duc d'Aiguillon, de MM. de Lameth et de M. de Laborde. » (*Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, recueillie, mise en ordre et publiée par M. Ad. de Bacourt, tome I, p. 219, 220.)

marcher vers son échafaud ; elle eut dix-neuf ans à supporter les insultes et les calomnies : le moment est aujourd'hui venu de balayer toute cette boue.





Monsieur Sénac de Meilhan fit imprimer à Hambourg, en 1795, un livre qui a pour titre : *Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France avant la révolution;* dans le chapitre qu'il y consacre au roi et à la reine, nous trouvons la phrase suivante qui semble une prévision prophétique des jugements erronés dont la mémoire de la reine Marie-Antoinette a tant à souffrir[1]; voici ce que nous lisons, en effet, à la page 38 de cet intéressant volume.

1. « Depuis la liberté de la presse, d'infâmes libelles, de coupables écrits ont peint la reine à la nation comme une Frédégonde impure, s'accommodant de

« Qui peut assurer que la postérité n'adoptera pas une partie des atroces imputations faites à la reine, et consignées dans mille affreux libelles? »

En effet, les *affreux libelles* dont parle M. Sénac de Meilhan ont porté leur fruit; il est resté quelque chose de leurs calomnies sur la mémoire de la reine, et ces calomnies dénuées de preuves la ternissent cependant comme une vapeur de soupçon, presque aussi nuisible que la conviction même.

Personne ne peut nier l'héroïsme de la reine Marie-Antoinette[1], son dévouement au roi son mari, sa tendresse sans borne pour ses enfants, sa noble attitude devant la mort, non pas pendant une minute, non

tous les sexes, souillée de tous les vices, et cause unique des calamités de l'empire. » (*Correspondance d'un habitant de Paris, avec ses amis de Suisse et d'Angleterre, sur les événements de* 1789, 1790, *et jusqu'au* 4 *avril* 1791. Paris, M. DCCXCI, p. 179.)

1. « La reine est le seul homme que le roi ait près de lui. » (Mirabeau.)

pas pendant une heure, mais pendant quatre ans; reine elle a grandi dans la prison à travers mille douleurs que le cœur humain ose à peine sonder; femme elle a élevé son courage au-dessus des forces de la femme, à la hauteur du courage le plus viril.

Aussi M. Chauveau-Lagarde, son défenseur, put-il justement s'écrier :

« Je ne suis, dans cette affaire, embarrassé que d'une seule chose; ce n'est pas de trouver des réponses, mais une seule accusation vraisemblable. »

Nous aussi, nous sommes embarrassé de n'avoir à répondre à aucune accusation vraisemblable, et de nous trouver, comme nous le disions en commençant cette notice, en présence de jugements qui ne reposent sur aucune preuve. Lorsque le jour de l'impartialité sera enfin venu, quel ne devra pas être l'étonnement de nos neveux en lisant les accusations dirigées contre la dernière

reine de France? que penseront-ils de la générosité d'un grand peuple, si indulgent en général pour toutes les femmes, et qui, pour la reine Marie-Antoinette seule, s'est montré sans justice? Ils chercheront alors les fautes de cette femme, qu'Antoine Fouquier-Tinville compare à Messaline, à Bruneliaut, à Frédégonde, à Catherine de Médicis, et dont il termine enfin le portrait par l'infâme calomnie que nous avons le courage de rapporter.

« La veuve Capet, immorale sous tous les rapports et nouvelle Agrippine, est si perverse et si familière avec tous les crimes, qu'oubliant sa qualité de mère et la démarcation prescrite par les lois de la nature, elle n'a pas craint de se livrer, avec Louis-Charles Capet, son fils, et de l'aveu de ce dernier[1], à des indécences dont l'idée et le nom seul font frémir d'horreur. »

1. « Dans la matinée du 13 vendémiaire an II (14 octobre 1793), Simon, qui par l'entremise du citoyen

La postérité cherchera, comme nous, la preuve de ces crimes qui faisaient frémir d'horreur Fouquier-Tinville. Elle cherchera les preuves de cette légèreté de mœurs qui lui a été attribuée par ceux qui pensent qu'une calomnie repose toujours sur quelque fondement. La postérité fera, en un mot, ce que nous avons fait; elle ne rencontrera pas, plus que nous ne les avons rencontrées, les preuves des crimes et des *légèretés* de la reine.

Daujon, officier municipal, avait le mot d'Hébert, prévient Chaumette que le petit Capet se trouve disposé à répondre à toutes les questions qu'on aurait à lui faire dans l'intérêt de la justice. Le maire et le procureur de la commune décident qu'ils se rendront au Temple, accompagnés de deux membres du conseil général (Laurent et Friry). Avis est donné à Simon de se tenir prêt pour le surlendemain. Le 15 vendémiaire (6 octobre), Pache et Chaumette arrivent à la tour avec leur escorte. Leur entrée dans la chambre de Simon impose d'abord au jeune prince, dont l'ivresse, préparée avant l'heure, commençait à se passer, et dont le front perdait insensiblement la fugitive rougeur que l'eau-de-vie y avait fait éclore. L'é-

Pourquoi réveiller ces tristes souvenirs, nous ont dit plusieurs de ces esprits à la conscience facile, qui acceptent les injustices du passé, dans la crainte d'apporter quelque trouble à la jouissance paisible de leur tranquillité présente; laissez les morts en paix; de quel intérêt, est pour nous, l'innocence ou la culpabilité de la reine?

Nous croyons n'avoir pas besoin d'expliquer le sentiment qui nous a fait repousser ces conseils égoïstes.

Le peuple français compte une sainte

clair de son œil s'éteignait par degrés, et sa tête déjà se penchait froide et morne comme auparavant; mais, poursuivi, harcelé, traqué comme une pauvre gazelle, épuisé de fatigue, il cède enfin; il n'eût jamais tant résisté pour se laisser conduire au supplice. Heussée, administrateur de police, fait lecture d'un interrogatoire écrit d'avance, et, si l'on en croit une tradition contemporaine, préparé par Danjon, et dans lequel l'enfant répond comme on voulait qu'il répondît; ensuite on le fait signer comme on voulait qu'il signât. » (*Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort*, etc., par A. de Beauchesne. — Paris. 1853; tome II, p. 116, 117.)

héroïne dans son histoire : Jeanne d'Arc ! Son innocence, son courage, son dévouement n'ont pu la sauver des flétrissures dont Voltaire a outragé sa renommée ; les continuateurs de Voltaire se sont acharnés sur l'héroïne de la royauté, sur la reine Marie-Antoinette. Depuis plus de soixante ans des écrivains, qu'il est inutile de nommer ici, ont employé les ressources de leur talent à la réhabilitation de ses bourreaux, et, pour y parvenir, ils ont dissimulé, autant qu'il leur a été possible de le faire, l'horrible tyrannie de la Terreur et les lâches crimes de la Convention.

L'histoire de la révolution française, poétisée, a opéré un singulier travail de démoralisation, non-seulement en France, mais dans l'Europe entière ; tout progrès a été attribué aux révolutions et aux révolutionnaires, tous les crimes accomplis par les révolutions et par les révolutionnaires ont été amnistiés, justifiés même par la nécessité du progrès. Qu'est-il résulté de cette

poétisation?... la persuasion, pour un grand nombre d'esprits infimes, que l'état révolutionnaire seul peut enfanter le progrès : qu'à lui seul appartient de conduire la société vers ses destinées futures, et que, dans l'intérêt de l'humanité, il faut entretenir chez les peuples l'esprit révolutionnaire. Aussi n'a-t-on rien négligé pour réhabiliter la Convention. On lui a tout sacrifié ; on a tout abaissé devant elle d'abord, puis, peu après, devant la *sainte montagne* [1] ! et lorsqu'une voix timide s'élevait pour protester contre ses échafauds, ses mitraillades et ses noyades, mille jeunes montagnards de notre siècle lui répondaient empruntant la phrase de Vergniaud :

« Le sang qui a coulé était-il donc si pur? »

1. La notice biographique sur Saint-Just, placée en tête de ses œuvres, imprimées en 1833, se termine par la phrase suivante :

« Ainsi périt assassiné le plus vertueux des hommes! »

En vain lisons-nous dans Prudhomme :

« La Convention ne fut qu'un sale tripot de tragi-comédiens ; encore, si les membres n'avaient été que ridicules, mais hélas! ils furent atroces. Il n'y a pas le mot pour rire dans l'histoire de leurs crimes. On n'en a pas le courage [1] ! »

En vain M. le comte de Salvandy, avec toute l'indignation d'une âme honnête, écrivait-il, en 1831 :

« Jeunes gens! votre Convention, dont vous avez assez mal lu l'histoire, fut la plus lâche assemblée qui ait paru sur la terre, sauf quelques fanatiques et quelques martyrs. Elle ne voulait ni n'osait le crime ; elle le souffrait par peur. Quand les Jacobins exigèrent la tête de Louis XVI, elle eut peur et donna la tête de Louis XVI.

1. *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française*, par Prudhomme. — Tome II, p. 202.

Quand l'insurrection lui demanda de se décimer, elle imagina de se montrer à l'insurrection, fut bafouée, eut peur et se décima. Quand le Comité de salut public lui prit Danton et ses plus illustres chefs, elle eut peur et les laissa guillotiner, comme s'il ne se fût agi que du roi et de la reine de France. Quand Robespierre lui proposa de renoncer au droit de la défense pour ses propres membres, elle frémit, hésita entre deux peurs, et chacun espérant ne livrer que la tête de ses voisins, tous cédèrent. Quand Robespierre fut vaincu, elle l'insulta mort, comme elle le révérait vivant. A la fin elle tomba sous le poids de l'horreur publique [1]. »

Ni pendant les quinze années de la monarchie de 1815, ni pendant les dix-huit années de la monarchie de 1830, les gouvernements n'eurent l'idée d'intéresser l'o-

1. *Seize mois de la révolution et les révolutionnaires*, par N. A. de Salvandy, 1831, p. 424, 425.

pinion publique aux malheurs de la royauté; les Bourbons de la branche aînée instituèrent, il est vrai, la cérémonie expiatoire du 21 janvier, mais alors même que la fille de la victime se nommait la dauphine de France, le 16 octobre resta une date sans retentissement solennel, et, dans un temps où les statues se prodiguaient aux gloires les plus ordinaires, la statue de la reine Marie-Antoinette fut enfouie dans le caveau sépulcral du monument de la rue d'Anjou.

Quant à la royauté de 1830, elle supprima la cérémonie du 21 janvier et rappela les régicides!

L'esprit révolutionnaire triompha une seconde fois, et de même qu'au siècle précédent, la *philosophie encyclopédiste* avait conduit à la *Terreur*, l'exhumation des même doctrines nous ramena presque aux mêmes conséquences en 1848.

Sous la Restauration, les éditions de Voltoire et de Rousseau se succédèrent sans

interruption. Les villes, les villages, les campagnes en furent inondées. Sous la monarchie de 1830, le philosophisme ne fut plus qu'une arme surannée. On cria publiquement sous les fenêtres du roi des Français *les immortels discours de Robespierre.*

Un ministre osa déclarer à la tribune de la Chambre des députés que le *roi Louis-Philippe régnait, non pas à cause de ses pères, mais malgré ses pères;* et un tribunal de police correctionnelle, approuvé par une Cour royale, acquitta l'auteur d'une chanson où se trouvent ces deux vers :

Philippe portera la tête
Sur ton autel, ô Liberté!

Le goût du régicide était revenu; les sociétés secrètes aiguisaient leur appétit de sang royal; on ne peut donc être surpris qu'en ces jours malheureux, la mémoire de la reine Marie-Antoinette, non vengée par la Restauration, ait été sacrifiée à la glori-

fication de Robespierre, de Saint-Just, de Danton et même de Marat!

Nous n'exagérons rien, et, pour convaincre les plus incrédules, il suffit de s'arrêter sur les quelques lignes que nous empruntons au livre déjà cité de M. le comte de Salvandy :

« On est arrivé à la Terreur de plein saut. C'est en la connaissant, en sachant ce que ce peut être, qu'on s'y complaît. On se vante de ce qu'on n'a pas fait, de ce qu'on voudrait faire : c'est la forfanterie du crime. On a, ou ce qui est pis peut-être, on affecte la passion malheureuse du sang; on se rejette dans le passé pour la satisfaire, comme les oiseaux de proie qui, faute de mieux, fouillent les tombeaux. Il y a vingt siècles, les barbares dont nous descendons, dressaient des bûchers triangulaires, y plantaient une épée, immolaient des victimes humaines et adoraient. Notre jeunesse est conviée au pied d'un autel où brille aussi

le glaive, où les victimes humaines ont été égorgées par milliers. Les barbares l'appellent l'*autel de la liberté*, et le dirai-je? cet autel, c'est la hideuse guillotine [1] !

1. *Seize mois de la révolution et les révolutionnaires*, 1831, par N. A. de Salvandy.





Ce que la Restauration n'a pas osé faire, ce que la royauté de 1830 n'a pas voulu faire, nous l'entreprenons; car le moment est venu d'accomplir l'œuvre de réparation que la mémoire de la reine Marie-Antoinette attend depuis plus de soixante ans. Nous n'avons point à nous occuper de toutes les accusations entassées par Fouquier-Tinville dans son réquisitoire; le bon sens en a fait justice depuis longtemps, elles sont toutes à la hauteur de celles relatives à la conspiration du 10 août.

« .... Que la veuve Capet a médité et combiné avec ses perfides agents l'horrible

conspiration qui a éclaté dans la journée du 10 août, laquelle n'a échoue que par les efforts courageux et incroyables des patriotes. »

Fouquier-Tinville ne produisit pas de preuves, il n'en avait pas besoin avec le jury choisi par la Commune de Paris : à quoi bon des preuves? La reine est condamnée d'avance, la guillotine est commandée, le bourreau attend. La Convention ne croyait pas aux crimes de Marie-Antoinette, mais elle voulait que la populace y crût, et plus ils présentaient d'invraisemblance, plus la populace devait y croire. La populace des faubourgs était beaucoup moins frappée de la criminalité des complots politiques attribués à la reine, des influences que le réquisitoire lui reprochait d'avoir exercées, que des absurdités calomnieuses dont on la chargeait, comme d'avoir accaparé les grains pour produire, en 1789, une disette à Paris, d'avoir mâché les car-

touches des Suisses, la veille du 10 août, et d'avoir fait passer deux cents millions à l'empereur son frère [1].

Ces stupides accusations sont aujourd'hui appréciées à leur juste valeur, nous ne nous y arrêterons pas [2]. Il fallait des jurés choisis

1. « *René Millot, fille domestique* (témoin à charge dans le procès de la reine). « Me trouvant de service au grand commun de Versailles, je pris sur moi de demander au ci-devant comte de Coigny, que je voyais un jour de bonne humeur : « Est-ce que l'em-« pereur continuera toujours à faire la guerre au « Turc? Mais, mon Dieu, cela ruinera la France « par le grand nombre de fonds que la reine fait « passer pour cet effet à son frère, et qui en ce mo-« ment doivent au moins se monter à deux cents « millions. — Tu ne te trompes pas, me répon-« dit-il, oui, il en coûte déjà plus de deux cents « millions, et nous ne sommes pas au bout. » (*Mémorial révolutionnaire de la Convention*, etc., par G. V. Vasselin. — Paris, an v (1797), tome II, p. 312, 313.

2. « Des témoins appelés à charge, la plupart déclarèrent n'avoir aucune connaissance des faits portés en l'acte d'accusation. Quatre ou cinq seulement, Laurent Lecointre, député de Seine-et-Oise; Labenette, ancien caporal, congédié avec une cartouche jaune;

avec soin pour en tenir compte, et il fallait aussi des juges qui ne craignissent pas la honte pour oser signer de leurs noms le jugement du 16 octobre. Les noms de ces juges et de ces jurés doivent être conservés pour la postérité, les voici :

Juges : *Amand-Martial Hermann*, président. — *Étienne Foucauld.* — *Joseph-François-Ignace Dauzé-Verteuil.*—*Marie-Joseph Lane.*—Greffier : *Joseph Fabricius.* Jurés : *Ganney*, perruquier. — *Martin Nicolas*, imprimeur. — *Châtelet*, peintre. — *Grenier Trey*, tailleur. — *Antonelle*, ex-député. — *Souberbielle*, chirurgien. — *Trinchard*, menuisier. — *Sourdeuil*, ex-huissier. — *Gémon.* — *Davez.* — *Suard.*

La Convention voulait avant tout dés-

Hébert, substitut du procureur de la Commune; Michel Cointre, employé au bureau de la guerre; Millot, fille domestique; Roussillon, chirurgien et canonnier, essayèrent de donner quelque consistance au récit fabuleux de Fouquier-Tinville. » (*Mémorial révolutionnaire de la Convention*, etc., par G. V. Vasselin. — Tome II, p. 309, 310.)

honorer la reine, les révolutionnaires y travaillèrent dès l'année 1774; chose triste à avouer, ils eurent, pour les aider dans cette œuvre infernale, les gens de la cour eux-mêmes, les plus hautes ambitions et les ingratitudes les plus révoltantes.

Malgré cette coalition d'inimitiés si diverses dans leurs motifs, si habiles à la calomnie, si puissamment aidées dans leurs perquisitions, par les maîtres du pouvoir et par tous les chefs de partis, malgré la violation de tous les dépôts publics et particuliers, l'encouragement à la délation et le zèle stimulé de tous les peureux qui espéraient racheter leur tête en sacrifiant celle de la reine, l'accusation de Fouquier-Tinville ne repose sur aucune preuve.

Il s'en plaignit à la Convention [1]; il sol-

1. « Paris, ce 5 octobre 1793, l'an IIe de la république une et indivisible.

« Citoyen Président,

« J'ai l'honneur d'informer la Convention que le

licita ces preuves avec instance; il avoua les faibles bases de son réquisitoire; la Convention répondit :

« Nous n'avons pas de preuves à vous fournir, la république compte sur votre zèle pour y suppléer. »

Et le misérable Fouquier-Tinville employa tout son zèle à cette tâche dont il dépassa le but, ainsi que cela est attesté par Villate, juge au tribunal révolutionnaire qui rapporte de curieux détails sur un dîner

« décret par elle rendu le 3 de ce mois, portant que « le tribunal révolutionnaire s'occupera sans délai et « sans interruption du jugement de la veuve Capet, « m'a été transmis hier soir. Mais jusqu'à ce jour il « ne m'a été transmis aucunes pièces relatives à « Marie-Antoinette, de sorte que, quelque désir que « le tribunal ait d'exécuter les décrets de la Conven- « tion, il se trouve dans l'impossibilité d'exécuter ce « décret tant qu'il n'aura pas ces pièces. »

« Trois jours plus tard, les membres du Comité de salut public étaient encore à la recherche de pièces qui pouvaient établir la culpabilité de la reine.

« Paris, le 7e jour de la 2e décade du 1er mois

où se trouvèrent réunis Robespierre, Barrère, Saint-Just et Villate.

« Nous étions, dit Villate, assis à table dans une petite chambre écartée, lorsqu'ils me demandèrent quelques détails sur les principales preuves mentionnées au procès de l'Autrichienne. Je n'oublierai point l'élan d'indignation de la nature offensée, lorsque, Antoinette ayant été accusée par Hébert d'avoir commis un crime affreux, elle se tourna vers l'audience avec dignité et dit :

« l'an II de la République française (17 vendémiaire « an II, 8 octobre 1793).

« Les membres du comité de salut public, au citoyen Rabaud-Pommier, leur collègue.

« Nous vous invitons, citoyen notre collègue, à « nous communiquer tous les renseignements relatifs « à la veuve Capet que vous pourrez recueillir, comme « ayant été secrétaire de la commission des vingt-« un, chargée de dresser l'acte d'accusation de Ca-« pet, ou à nous indiquer quel est le lieu du dépôt « des pièces et papiers qui ont servi de base au « travail de cette commission. Salut et fraternité. » (*Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort*, par M. A. de Beauchesne. — Paris, 1853, tome II, p. 116.)

J'en appelle à toutes les mères qui sont dans cette assemblée, et je leur demande de déclarer si parmi elles il s'en trouve une que la seule idée de ces horreurs ne fait pas frémir?... Frappé de cette réponse comme d'une secousse électrique, Robespierre brisa son assiette avec sa fourchette en s'écriant : *Il ne lui suffisait donc pas, à cet imbécile d'Hébert, qu'elle ait été véritablement une Messaline; il fallait qu'il en fît une Agrippine et qu'il lui procurât, dans ses derniers moments, la satisfaction d'exciter la sensibilité du public*[1]. »

Qui donc a fourni aux historiens de notre siècle, ces preuves que la Convention ne put pas fournir à Fouquier-Tinville? qui donc a trouvé les preuves des légèretés de la reine?... Il faut bien enfin aborder ces turpitudes, car, pour la plupart de nos

1. *Lettres sur les événements qui se sont passés en France depuis le* 31 *octobre* 1793 *jusqu'au* 10 *thermidor*, par Hélène-Marie Williams, p. 117 et 118

contemporains, la reine Marie-Antoinette a été une femme légère.

Mais, avant d'esquisser le portrait moral de cette malheureuse reine, il ne sera pas inutile de s'occuper comme un peintre de son portrait physique, et de choisir parmi toutes les descriptions qui nous ont été laissées de sa personne, celles qui offrent le plus grand degré d'authenticité par la position et le caractère de leurs auteurs. La miniature que nous avons fait graver et qui représente la reine et ses deux enfants est l'œuvre de Dumont, célèbre miniaturiste de la fin du XVIIIe siècle; elle fut peinte par ordre de la reine, pour être offerte à Mme Élisabeth, elle est aujourd'hui la propriété de S. A. I. le grand-duc Constantin de Russie. Nous tenons à constater sa ressemblance, à prouver que l'artiste n'a point flatté l'auguste princesse qui posait devant lui et qui alors, dans toute la fleur de sa jeunesse, se trouvait arrivée, par la naissance de deux enfants, à la plus haute réa-

lisation du bonheur qu'elle devait goûter sur cette terre.

Burke écrivait en 1790 :

« Il y a maintenant seize ou dix-huit ans que j'ai vu, à Versailles, la reine de France, alors dauphine. Jamais apparition plus céleste ne brilla dans cet orbite qu'elle semblait à peine toucher. Je la vis lorsqu'elle sortait de l'horizon, venant égayer et embellir la sphère sublime dans laquelle elle commençait à se mouvoir. Elle étincelait comme l'étoile du matin, toute pleine de vie, d'éclat et de bonheur. »

Weber, dans ses *Mémoires*, se montre tout aussi enthousiaste et ce qu'il dit de la reine Marie-Antoinette constate, avec non moins de force que les souvenirs de Burke, l'exacte fidélité du peintre Dumont à reproduire son modèle.

« Quant à la reine, l'homme qui eût voulu peindre la majesté royale dans tout

son éclat et la bonté souveraine avec tous ses charmes; l'homme qui eût désiré de bien concevoir, pour bien l'exprimer, la réunion de la noblesse et des grâces, le doux mais imposant mélange de ces deux pouvoirs appartenant l'un à la grandeur et l'autre à la beauté; je demande s'il eût eu autre chose à faire que de contempler Marie-Antoinette tenant sa cour, traversant la galerie avec tout son cortége pour aller à la chapelle, ou même se rendant seule chez ses enfants et rassemblant toute sa dignité dans sa personne[1]. »

Sans doute on nous objectera l'exagération enthousiaste de ces deux portraits, mais ils ne sont pas les seuls que nous puissions offrir à nos lecteurs. M. Sénac de Meilhan a laissé dans les papiers qui ont été publiés après sa mort, un portrait tout aussi séduisant[2].

« Marie-Antoinette d'Autriche avait plus

1. *Mémoires de Weber*, concernant Marie-Antoinette, tome I, chap. 1.
2. *Portraits et caractères*, in-8, p. 74.

d'éclat que de beauté. Chacun de ses traits pris séparément n'avait rien de remarquable, mais leur ensemble avait un grand agrément. Ce mot si prodigué de *charmes* était pour peindre les grâces de cet ensemble, le mot propre. Aucune femme ne portait mieux sa tête, qui était attachée de manière à ce que chacun de ses mouvements eût de la grâce et de la noblesse. Sa démarche, noble et légère, rappelait cette expression de Virgile : *Incessu patuit dea.* Ce qu'on remarquait dans sa personne était l'union de la grâce et de la dignité la plus imposante. »

Mme de Staël, dans ses *Considérations sur la Révolution française* [1], esquisse ainsi le portrait de la reine :

« La reine de France Marie-Antoinette, était une des personnes les plus aimables et les plus gracieuses qu'on ait vues sur le trône,

1. Tome I, p. 46.

et rien ne s'opposait à ce qu'elle conservât l'amour des Français, car elle n'avait rien fait pour le perdre. »

M. Lafont d'Aussone confirme tout ce qui précède :

« Marie-Antoinette avait une de ces figures plus frappantes que régulières, et dont la physionomie et les grâces distinguées constituent la véritable beauté. Ses grands yeux bleus, à fleur de tête, laissaient voir tout son génie et son esprit, esprit de discernement, et non pas d'ostentation; esprit de supériorité obligée, qui, chez les souverains, est un attribut d'état, comme chez les particuliers une parure. Son nez légèrement aquilin n'était pas aussi prononcé que dans les médailles. Son front, assez élevé, formait, dans son milieu, comme une division ou fossette, pour se dessiner un peu carrément au-dessus des tempes, comme tous les fronts des princes lorrains. Son col, par son élévation, favorisait le port libre et ma-

jestueux de sa tête, et autorisait ces larges nattes mouvantes et ces boucles parfumées, à quoi se prêtaient ses beaux cheveux. Ils étaient blonds cendrés, et donnèrent naissance à la mode la plus durable qu'on ait vue en France, et qu'aient adoptée les pays étrangers. Longtemps nous n'aimâmes qu'une couleur, la couleur *cheveux de la reine*[1]. »

Mme Campan semble, en peignant la reine de souvenir, avoir eu, comme Lafont d'Aussone, le portrait de Dumont sous les yeux :

« Madame la dauphine, alors âgée de quinze ans, éclatante de fraîcheur, parut mieux que belle à tous les yeux. Sa démarche tenait à la fois du maintien imposant des princesses de sa maison et des grâces françaises; ses yeux étaient doux, son sourire

1. *Mémoires sur la reine de France*, tome II, p. 163 et 164

aimable. Lorsqu'elle se rendait à la chapelle, dès les premiers pas qu'elle avait faits dans cette longue galerie, elle avait découvert, jusqu'à l'extrémité de cette pièce, les personnes qu'elle devait saluer avec les égards dus au rang, celles à qui elle accorderait une inclination de tête; celles enfin qui devaient se contenter d'un sourire, en lisant dans ses yeux un sentiment de bienveillance fait pour consoler de n'avoir pas de droits aux honneurs.

« Louis XV fut enchanté de la jeune dauphine; il n'était question que de ses grâces, de sa vivacité et de la justesse de ses reparties. Elle obtint encore plus de succès auprès de la famille royale, lorsqu'on la vit dépouillée de tout l'éclat des diamants dont elle avait été ornée pendant les premiers jours de son mariage[1]. »

Tous ces souvenirs de la personne phy-

1. *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, par Mme Campan, tome I, chap. II.

sique de la reine Marie-Antoinette s'accordent entre eux pour établir la parfaite ressemblance du portrait de Dumont, pour constater qu'en répandant sur ses traits le charme qui séduit, qu'en donnant à toute sa personne les grâces qui attirent, et la douce majesté qui inspire le respect, l'artiste n'a fait que copier exactement son modèle.

Entre cette figure qui exprime si bien un bonheur resplendissant d'amour maternel, au milieu de ses enfants, objets de sa tendre sollicitude, et la victime vieillie, presque décharnée, brisée, mais non vaincue par toutes les souffrances que l'imagination peut se figurer; entre le jour où Dumont peignit la souveraine heureuse et belle, et la brumeuse matinée qui vit David esquisser sans la moindre émotion la grande victime de la Convention et de la Commune de Paris, quels événements avaient donc eu la puissance de détruire la beauté, les grâces, le bonheur de la reine Marie-Antoinette?

Cértainement, cette femme que nous voyons si misérablement liée sur une charrette, cette reine, sans couronne, qui n'a conservé de la royauté que la dignité et le courage, a dû supporter d'effroyables tortures, avant d'arriver à ce comble de misère qui ne laisse subsister qu'une ruine à la place de ce qui fut si grand, si noble et si beau!





Nous trouvons malséante la pudeur de ces écrivains qui craignent de descendre jusqu'au fond du bourbier, d'où l'on a tiré les calomnies auxquelles sont restés longtemps condamnés les héros dont ils se font les historiens. Les déguisements et les ménagements de langage ne sont pas de notre goût; nous pourrons révolter les âmes honnêtes par la crudité de nos explications, mais nous les révolterons contre les calomniateurs connus ou anonymes de la reine; et, pour mieux faire comprendre la grandeur et le courage de la victime, la transformation subie par elle et que constatent physiquement les deux portraits dont

nous venons de parler, nous dirons ce qu'elle a souffert comme épouse, comme mère, comme femme et comme reine.

Dès l'année 1789, Brissot de Varville publiait dans un dégoûtant pamphlet en deux volumes, qui a pour titre : *Essai historique sur la vie de Marie-Antoinette reine de France et de Navarre, rédigé sur plusieurs manuscrits de sa main*, les premiers éléments de l'acte d'accusation libellé par Fouquier-Tinville, quatre ans après. Déjà les *Mémoires de Mme de Lamotte* avaient paru à Londres, et Brissot de Varville avoue, dans sa préface, que le livre qu'il donne au public n'est que la reproduction d'une publication antécédente, portant pour titre :

Les Passe-temps d'Antoinette.

Ces pamphlets, où se trouvent entassées les plus abominables calomnies, doivent être classés parmi les livres orduriers qui faisaient alors les délices de la cour, de la bourgeoi-

sie et du peuple. Leurs auteurs se préparaient des succès certains en donnant au pamphlet politique les allures des *Bijoux indiscrets* de Diderot ou du *Sopha* de Crébillon; ils connaissaient cette société en décomposition, assez semblable aux libertins épuisés qui demandent aux tableaux de l'Arétin les émotions que leurs sens n'éprouvent plus sans surexcitation.

Une accusation politique contre la reine n'aurait peut-être pas eu, même en 1789, tout le succès que s'en promettaient ses auteurs; ils firent de cette accusation un *mauvais* livre, les boudoirs la reçurent avec enthousiasme, et l'obligation de rougir en la lisant la fit rechercher avidement par cette société du XVIIIe siècle qui ne savait presque plus rougir de rien.

Dès la seconde page de son livre, Brissot de Varville établit le parallèle suivant entre la reine Marie-Antoinette et la comtesse Dubarry :

« La Dubarry étonna l'univers, les ruelles

et les carrefours de Paris, par sa crapuleuse et dégoûtante débauche; la publicité qu'elle y mit n'eut d'autres bornes que celles des choses possibles. Même débauche dans Marie-Antoinette, même effervescence de passions; hommes, femmes, tout est à son gré, tout lui convient, et sa maladresse, ainsi que son étourderie, donnent involontairement à sa conduite la publicité que la première cherchait par état. Ces deux femmes célèbres se ressemblèrent encore dans l'art de tromper et d'avilir celui qu'elles devaient faire respecter. Louis XV fut, jusqu'à sa mort, la dupe la plus complète de la Dubarry, qui, sans aucuns égards, faisait partager sa couche avec le premier valet, comme avec le premier des courtisans. Louis XVI est également trompé et avili par sa femme, sans avoir l'air d'imaginer seulement que cela puisse être.

« C'est de cette célèbre princesse que nous voulons parler; elle entre dans la carrière avec tant de moyens, que l'on peut

assurer qu'elle y jouera un rôle brillant, et que son nom pourra dignement occuper une place à côté des Médicis, des Marguerite de Valois et de plusieurs autres reines et princesses dont l'histoire nous a conservé des anecdotes aussi curieuses que rares. »

Nous rougissons de remuer toute cette fange, mais il faut que l'on sache ce qu'a été le long martyre de la royale victime et ce qu'elle a subi de tortures morales avant le 16 octobre 1793. Nous l'avons déjà dit, l'histoire de la révolution n'a jamais été reproduite avec assez de vérité, nos écrivains l'adoucissent par leurs ménagements, comme nos artistes la dissimulent par le brillant mensonge de leurs peintures. Tout Paris a vu le tableau de M. Paul Delaroche, représentant Marie-Antoinette sortant du tribunal révolutionnaire : le public a admiré cette belle reine encore pleine de jeunesse et de santé, de noblesse et d'intrépidité, au milieu de gendarmes farouches;

sans aucun doute cette reine, cette femme, n'a jamais subi les longs ennuis de la prison; on ne lui a pas massacré son époux, on ne lui a pas retiré ses enfants; enfin, depuis quatre ans, on ne l'a pas chaque jour injuriée, torturée, on n'en a pas fait le jouet d'une vile populace.

Ce n'est pas la reine Marie-Antoinette; ce n'est pas la femme du 6 octobre, du 10 août; ce n'est pas la femme qui vient de dire :

« J'en appelle à toutes les mères! »

Si vous voulez connaître cette femme-là, regardez le croquis de David.

Et voilà comme l'histoire s'écrit aujourd'hui!...

Nous n'avons cité que la préface de Brissot de Varville; prenons les pages de son livre qu'il attribue à la reine elle-même.

« Tout l'univers a maintenant les yeux fixés sur moi. Tel est le sort des grands.

Comptables de leurs actions envers la multitude, la prudence et la sagesse doivent en fixer la marche; malheur à celui ou celle qui, négligeant la pratique de ces vertus, se voue à l'exécration publique et n'a d'autre partage à espérer que la haine et les vœux de l'indignation! Les cris de la douleur retentissent à mes oreilles, ma mort est l'objet des désirs d'un peuple entier que j'opprimai avec la plus grande barbarie; les étrangers même ne prononcent mon nom qu'avec horreur. L'image du désespoir est partout sous mes yeux; voilà mon sort. Ah! je l'ai bien mérité.

« Un époux indignement offensé, des enfants à qui la voix publique apprend la défectuosité de leur naissance en leur en reprochant la honte; un royaume bouleversé, des ministres persécutés, une nation en proie au brigandage, les trésors publics pillés, des princes séduits, la confiance trahie, le spectacle déchirant des citoyens inhumainement massacrés, le monstrueux

assemblage des vices affreux et des crimes exécrables : Antoinette, voilà ton ouvrage et les vertus que tu portes sur le trône.

« O ma mère, vous l'aviez bien prévu. A l'époque de ma naissance, le poison de la haine circulait dans votre sein, vous abhorriez le sang français, et en voyant les vices dont j'infectai ces climats se développer avec l'âge, vous jouissiez intérieurement du barbare plaisir de la vengeance. »

Ces honteuses calomnies[1] sont précédées d'une introduction plus honteuse encore; nous ne la transcrirons pas complétement,

1. « Au sein de la misère et de la calamité, le peuple pouvait-il être plus sensiblement outragé qu'en le rendant spectateur de la somptuosité de Saint-Cloud, où j'ai tant de fois médité sa ruine, qu'en lui faisant parcourir ces élégants appartements décorés par le luxe et le libertinage, que de lui faire contempler ces lits riches et voluptueux, où le comte d'Artois a procuré des héritiers à la nation? » (*Essai historique sur la vie de Marie-Antoinette*, Versailles, 1789, p. 143.)

mais les passages que nous allons citer la feront suffisamment connaître :

« Le libelle est l'ouvrage qui diffame, qui calomnie, qui outrage, qui flétrit; mais l'ouvrage qui raconte, qui prémunit, qui conduit à la façon d'échapper à la tyrannie, n'est rien moins qu'un libelle. Une nation entière, sans aucune exception quelconque, se plaint d'une femme qui n'est rien par elle-même, mais qui est tout par ses conseils. Cette nation se permet les discours les plus libres et les vœux les plus terribles; elle doit publier les raisons qui l'ont conduite à cette apparente sévérité : *c'est pourquoi elle s'acharne à affaiblir le crédit d'une princesse qui lui a fait tant de mal et qui lui en destinait davantage.* »

Cette dernière phrase est précieuse à recueillir, elle explique le déchaînement des pamphlétaires contre la reine Marie-Antoinette; ce qu'ils voulaient flétrir en elle, ce n'était pas seulement la souveraine, c'é-

tait la royauté, dont elle se montrait l'expression la plus digne et la plus énergique.

Quelque rebutante que soit la lecture des deux volumes de Brissot de Varville, elle peut donner une idée de l'audace avec laquelle le parti révolutionnaire osait, dès le lendemain de la prise de la Bastille, imputer à la reine les crimes les plus monstrueux. Brissot de Varville se faisait l'éditeur de toutes les colères des gens de cour et des corrompus des petits soupers de Louis XV, qui s'enveloppaient de vertu puritaine pour accuser la femme de leur souverain.

L'*Essai historique sur la vie de Marie-Antoinette* est dans toute l'acception du mot un *sale et mauvais livre*, aussi rebutant par les calomnies qu'il prodigue à une femme, à une reine infortunée, que par les récits lascifs qu'il offre au lecteur; mais il est fait plus qu'aucun autre pour donner la mesure de l'acharnement révolutionnaire contre la

reine, dès que, sous le nom de liberté, la licence devint une arme qui bientôt fit taire la loi elle-même.

A partir de 1789, la reine Marie-Antoinette est publiquement accusée d'avilir le roi son mari, en se prodiguant à un grand nombre d'amants : les pamphlets de cette époque donnent les noms de tous ses favoris : c'est d'abord le propre frère du roi, le jeune comte d'Artois, puis viennent MM. de Dillon, de Coigny, de Vaudreuil, de Bézenval [1], le duc de Lauzun [2], le comte de Fersenne, le duc de Dorset, le prince George de Hesse-Darmstadt, de Lambertye, offi-

1. Bézenval était devenu l'ennemi de la reine depuis le jour où mettant en oubli son âge et ses cheveux gris, il s'était jeté aux genoux de la reine.

« Levez-vous, monsieur, lui dit la reine, le roi ignorera un tort qui vous ferait disgracier pour toujours. » (*Mémoires de Mme Campan*, tome I.)

2. La porte de la reine s'ouvrit un jour brusquement et la reine dit à M. de Lauzun, d'une voix et d'un geste courroucés : *Sortez, Monsieur!* (*Ibid.*)

cier des gardes du corps, du Roure, de Saint-Paër, le comte Romanzof, lord Seymour, le duc de Guines, lord Strathavon.

Chacun ajoutait à cette liste, l'enrichissait de quelque nom, la complétait par quelque infamie !

Mais ces imputations qui tendaient à flétrir la reine ne marchaient pas seules; d'autres pamphlets racontaient son luxe, ses prodigalités, les dépenses énormes de sa maison, et comme les révolutionnaires rougiraient de s'abaisser à fournir des preuves, la bourgeoisie et le peuple arrivèrent peu à peu à croire sur leur parole que la reine Marie-Antoinette dilapidait les finances de l'État.

Il eût été pourtant facile de se rendre compte de ses dépenses; car avant la mort du roi Louis XV, sa maison était tenue par sa dame d'honneur, la duchesse de Noailles, sur le même pied de représentation et de dépense que l'avait été celle de la précé-

dente dauphine, et lorsque Louis XVI monta sur le trône la maison de la jeune reine prit pour modèle la maison de la feue reine Marie Leczinska. Sa cassette particulière, malgré l'énorme changement survenu dans les valeurs, demeura fixée à quatre cent mille livres, comme l'avait été celle des deux reines femmes de Louis XIV et de Louis XV; et ce fut seulement en 1781, à la naissance du premier dauphin, que le roi l'augmenta de deux cent mille livres.

Avec ces faibles ressources, la reine fonda en 1774 un hospice à Versailles, pour un certain nombre de femmes âgées; à ses permières relevailles, en 1778, elle établit un asile semblable pour les pauvres femmes en couche. On lui dut encore la fondation d'une école préparatoire de dessin établie rue Guénégaud, pour seize élèves gratuits nés dans les familles peu aisées[1],

1. Le peintre Gérard protégé du bailli de Suffren y obtint une des seize places.

ainsi que la création d'une petite école militaire, où vingt-cinq jeunes Français, privés des dons de la fortune, trouvèrent une éducation gratuite. Cette création eut lieu, de l'agrément du roi, en l'année 1774; l'établissement modeste en apparence, mais bien pourvu de ce qui lui était nécessaire, ouvrit dans une agréable maison du faubourg Saint-Martin.

Les accusateurs de la reine mirent tous leurs soins à faire oublier ces charitables fondations. Elle était aimée du peuple; il fallait lui en aliéner les cœurs, et l'on n'y parvint que trop au moyen des fables les plus grossières.

Une seule anecdote donnera la mesure de la loyauté de ses ennemis.

Durant les agitations et agressions de l'année 1792, le parti républicain trouva convenable de renouveler contre Marie-Antoinette l'accusation d'*envoi d'argent à l'étranger*. La rumeur publique et un petit

journal du matin annoncèrent la *saisie d'un tonneau de numéraire sur la route d'Allemagne*, et toute une matinée, ce tonneau resta dans la cour de l'hôtel de ville, où des flots de curieux se précipitèrent pour le contempler.

« Ce journal du matin n'attribuait pas explicitement à la reine cette expédition de numéraire pour l'Allemagne, mais il l'insinuait. M. l'abbé de Bévy, par ordre de Leurs Majestés, se rendit à l'hôtel de ville, afin d'y voir les choses par lui-même. Vif et entreprenant par caractère, il franchit le ruban tricolore qui servait de barrière aux spectateurs, il s'approcha du tonneau redoutable et le découvrit sans balancer.... Le croirait-on ! au lieu de numéraire, ce tonneau était rempli de vieille ferraille ! L'abbé de Bévy, indigné, commençait à s'en expliquer à haute voix pour y attirer le peuple. Mais M. Perron, administrateur, lui ferma la bouche et l'entraîna lui disant avec

émotion : *Vous voulez donc nous faire égorger, et vous faire massacrer vous-même*[1]. »

Pour en finir avec cette stupide allégation d'exportation de numéraire et de dissipation des deniers de l'État en dépenses de luxe et de toilette, nous demanderons au prince de Ligne une réfutation de ces deux calomnies.

« .... La reine empêcha, comme Française et Autrichienne à la fois, la guerre qui, sans elle, se serait allumée au sujet de l'Escaut. Les 10 millions qu'elle engagea le roi à prêter à la république de Hollande, pour payer les frais et apaiser l'Empereur son frère, ont donné occasion à la plus bête de toutes les calomnies, qu'elle lui faisait passer des trésors. Nous n'en avions pas

1. *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France*, par Lafont-d'Aussone, tome II, p. 79.

besoin; la maison d'Autriche était mieux dans ses affaires que la maison de Bourbon.

« Les reproches sur son luxe étaient aussi mal fondés; il n'y a jamais eu de femme de chambre, de maîtresse de roi ou de ministre qui n'en eût davantage.... Quant au reproche sur son jeu, je ne lui ai jamais vu perdre plus de deux cents louis, et encore était-ce à ces jeux d'étiquette où elle avait peur de gagner ceux qui étaient obligés de faire sa partie. »

L'accusation d'*avoir été d'intelligence avec les émigrés pour conspirer avec eux contre la sûreté de l'État* [1], exige une réponse brève mais nette et décisive, et nous nous trouvons en mesure de la faire, grâce à l'obligeance avec laquelle M. Chambry,

1. Le cinquième chapitre de l'*Histoire de Marie-Antoinette*, par MM. de Goncourt, renferme les documents les plus précieux sur la répulsion de la reine pour les entreprises des émigrés.

dont tous les amateurs connaissent la belle collection d'autographes, a bien voulu nous communiquer une précieuse lettre écrite à Mme Élisabeth par la reine Marie-Antoinette.





« Ce 14 mai 1791.

Ma chère sœur, j'ai déchiffré la lettre du comte d'Artois. Elle m'afflige beaucoup, je vais vous la transcrire ici, et vous verrez combien le meilleur cœur peut s'égarer. Les mouvements des émigrants sur la frontière sont une calamité. Je suis désespérée qu'il prenne à contre-pied nos avis et nos prières. Le roi va lui écrire. Vous feriez sagement, vous pour qui il a tant d'amitié, de lui écrire aussi pour nous aider à prévenir de nouveaux malheurs et l'éloigner de M. de Condé. Voici sa lettre :

« J'ai reçu votre lettre du 20 mars, ma

« chère sœur; le peu d'habitude que j'ai de « cette manière d'écrire, m'obligeant à estre « fort laconique, je vous laisse deviner com- « bien je suis sensible aux marques de votre « amitié; mais en même temps combien je « suis affligé de voir que vous différiez de « jour en jour à me prouver votre confiance, « surtout quand les circonstances sont si « pressantes. Je mérite peut-estre moins de « réticence de votre part; mais ce dont je « suis certain, c'est que votre intérêt exige- « roit que je fusse mieux instruit.

« Tout porte à me prouver que vous avez « un plan, je crois même connoître à fond « les détails de ce qu'on vous propose et « les personnes qu'on emploie. Eh! ma « sœur, le roi se défie-t-il de moi? Je n'a- « joute qu'un mot sur cet article : il peut « estre permis de se servir de ses propres « ennemis pour sortir de captivité; mais on « doit se refuser à tout marché, à toute « convention avec les scélérats, et surtout « on doit bien calculer si les vrais serviteurs,

« les vrais amis surtout, pourront consentir
« aux conditions qu'on auroit acceptées.
« Au nom de tout ce qui vous est cher,
« souvenez-vous de ce peu de mots, et
« croiez que je suis bien instruit.

« Vous paroissez vous plaindre de mon
« silence et de l'ignorance où vous este de
« mes projets; mes reproches seroient mieux
« fondés que les vôtres, mais je sais ce que
« dois à mon roi, et je me regarderois
« comme coupable si, sans l'en instruire,
« j'avois changé mes vues et mes projets;
« au surplus je ne crains pas de répéter ce
« que je regarde comme ma profession
« de foi : je vivrai et mourrai, s'il le faut,
« pour défendre les droits de l'autel et du
« trône et pour rendre au roi sa liberté et
« sa juste autorité. La déclaration du 23 juin,
« ou la tenue des cahiers, sont des bases
« dont je ne m'écarterai jamais. J'employe-
« rai tous les moyens qui sont en mon pou-
« voir pour décider enfin nos alliés à nous
« secourir avec des forces assez imposantes

« pour attérer nos ennemis et pour préve-
« nir tous les projets criminels. Je combi-
« nerai les ressources de l'intérieur avec
« les appuis du dehors et mes efforts et mes
« soins se porteront également d'un bout du
« roiaume à l'autre, et je préparerai toutes
« les provinces suivant leurs moyens, à se-
« conder une explosion générale. J'arrêterai,
« je contiendrai tout éclat factice, mais je
« seconderai avec autant d'ardeur que de
« dévouement les entreprises qui me paroî-
« tront assez solides pour en imposer à nos
« ennemis et pour me donner la juste es-
« pérance d'un vrai succès; enfin je servirai
« également mon roi et ma patrie en agis-
« sant avec prudence, suite et fermeté. »

« Voici la partie de la lettre que vous ne connoissiez pas, ma chère sœur. Je vous embrasse. Quand revenez-vous?

« Marie-Antoinette. »





Nous avions hâte de nous débarrasser de toutes les accusations qui ne s'attaquent point aux mœurs de la reine Marie-Antoinette, pour ne plus rencontrer devant nous que l'inconcevable calomnie qui lui impute une conduite légère. Cette calomnie procède tantôt par des citations de faits, auxquels les noms propres ne font pas défaut [1], tan-

1. « La faveur de Mme d'Ossun, la préférence que la reine lui témoignait, mécontentèrent vivement la société de Mme de Polignac. Cela se conçoit jusqu'à un certain point: mais ce qui ne se concevra pas si facilement, c'est que l'humeur de cette société soit allée jusqu'à répandre sur la reine une atroce calomnie. On y parlait avec malignité de ce que la reine aimait

tôt par de vagues insinuations, dont elle puise l'origine dans des moitiés de phrases, détournées de leur véritable sens. Les noms propres nous les avons cités, mais nulle part

à danser des *écossaises* avec un jeune lord Strathavon, aux petits bals chez Mme d'Ossun. Un habitué du salon Polignac, et qui devait avant tout une profonde reconnaissance et les plus respectueux égards à la reine, fit contre elle un couplet très-méchant, et ce couplet, fondé sur un infâme mensonge, alla circuler dans Paris.

« Il faut le reconnaître, l'infortunée Marie-Antoinette a trouvé de bien dangereux ennemis parmi ceux qui auraient dû être ses serviteurs les plus dévoués et les plus reconnaissants. Ils ont été d'autant plus dangereux que ce sont eux qui ont livré à la malignité publique d'odieuses calomnies, qui sont retombées si cruellement sur la tête de cette malheureuse princesse dès le début de la révolution française. Et c'est dans les méchancetés et les mensonges répandus de 1785 à 1788 par la cour contre la reine, qu'il faut aller chercher les prétextes des accusations du tribunal révolutionnaire, en 1793, contre la reine. » (Notice du comte de La Marck sur la reine Marie-Antoinette, tirée de la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, etc., etc., recueillie par M. Ad. de Bacourt, tome I, p. 60, 61.)

nous n'avons trouvé, si ce n'est dans les libelles de la fin du XVIIIe siècle, un texte d'historien, un aveu de contemporain faisant autorité, qui permette d'accoler, à un seul de ces noms de grands seigneurs, le titre d'amant de la reine.

Quant aux vagues imputations, aux inductions tirées de discours et de faits controuvés, il faudrait avoir un parti pris d'acharnement contre une auguste mémoire, pour en tenir compte.

M. Sénac de Meilhan termine ainsi son portrait de la reine :

« Entièrement livrée à elle-même à vingt ans, étrangère, belle, aimable, toute-puissante sur l'esprit d'un roi aussi jeune qu'elle, environnée de séductions, elle fit des imprudences, *applaudies alors*, transformées dans la suite en crimes. »

Le prince de Ligne, plus à même de la juger que M. Sénac de Meilhan, le prince de Ligne, admis dans son intimité, et qui

connaissait, pour les voir chaque jour, tous les habitués des salons de la reine, a consigné dans ses *Mémoires* l'opinion qu'il s'était formée de sa conduite :

« Sa prétendue galanterie ne fut jamais qu'un sentiment profond d'amitié, et peut-être distingué pour une ou deux personnes, et une coquetterie générale de femme et de reine pour plaire à tout le monde. Dans le temps où la jeunesse et le défaut d'expérience pouvaient engager à se mettre trop à son aise vis-à-vis d'elle, il n'y eut aucun de nous, qui avions le bonheur de la voir tous les jours, qui osât en abuser par la plus petite inconvenance. Elle faisait la reine sans s'en douter : on l'adorait sans songer à l'aimer. »

Vasselin, auteur du *Mémorial révolutionnaire de la Convention*, écrivait, en 1797, les lignes suivantes sur la reine :

« Marie-Antoinette savait compatir aux

maux d'autrui, même à ceux qu'elle ne connaissait pas; et jamais l'honorable indigence ne l'avait trouvée sourde à ses cris. Religieuse observatrice de ses devoirs de fille, d'épouse, de sœur et de mère, elle connut les tendres épanchements de l'amitié....

« Je ne dirai point qu'elle goûta les effets de notre révolution, et qu'elle fut insensible à la perte de sa puissance; mais à moins d'être un Fouquier-Tinville, qui peut lui en faire un crime capital? Mais au moins jamais ses ennemis n'ont pu lui prouver une seule démarche contraire aux intérêts de son pays.

. . . .

« Elle savait que la pusillanimité perd les empires, et que la seule fermeté peut les sauver. Si Louis XVI l'eût crue, il eût payé de sa personne, le 10 août, et ne se fût pas réfugié au sein de ses ennemis; une mort honorable eût couronné sa vie, ou plutôt

sa présence eût animé ses défenseurs, et son trône serait encore debout [1]. »

Enfin, M. Barrière, l'éditeur des *Mémoires de Mme Campan*, a inséré dans la notice qu'il a consacrée à cette ancienne femme de chambre de la reine Marie-Antoinette, les quelques phrases suivantes qui sont, dit-il, un fragment de la main de Mme Campan.

« Pardonne, ombre auguste, reine infortunée, pardonne; j'ai ton portrait près de moi au moment où j'écris ces paroles. Mon imagination attendrie y reporte à chaque instant mes regards; je cherche à ranimer ses traits; je voudrais y lire si je sers ta mémoire en traçant cet ouvrage. Cette tête si noble tombée sous le fer cruel des bourreaux, je ne puis la considérer sans que les pleurs, en remplissant mes yeux, suspendent

1. *Mémorial révolutionnaire de la Convention*, etc., par G. V. Vasselin, t. II, p. 333-334.

mon entreprise. Oui, je dirai la vérité sans que ton ombre puisse en souffrir : la vérité doit servir celle que le mensonge avait si cruellement outragée ! »

Et Mme Campan termine le vingt et unième chapitre de ses *Mémoires* par le paragraphe suivant :

« Dans tout ce que j'ai rapporté jusqu'ici de la plus infortunée des femmes et des reines, ceux qui ne vécurent pas près d'elle, ceux qui la connurent mal, la plupart des étrangers surtout, prévenus par d'infâmes libelles, pourront penser que j'ai cru devoir sacrifier la vérité à la reconnaissance. Heureusement qu'il existe encore des témoins irrécusables que je puis attester ; ils diront si ce que j'ai vu, si ce que j'ai entendu leur paraît faux ou invraisemblable. »

Telle est la vérité sur la conduite de la reine, telle est l'opinion que les personnes les mieux placées pour en juger,

ont exprimée devant le tribunal de l'histoire. M. Sénac de Meilhan lui reproche, il est vrai, *des imprudences;* il parle des *séductions* qui l'environnaient, et aussitôt tous les ennemis de la royauté s'emparent de ces mots, qu'ils ont le soin de séparer du dernier membre de phrase qui les explique, et ils argumentent ainsi :

La reine, environnée de séductions, a commis des imprudences; ses amis eux-mêmes en font l'aveu : donc elle a eu des amants, donc elle a tenu la conduite la plus légère!

La reine commit des imprudences, *applaudies alors* [1], dit M. Sénac de Meilhan; il ne peut par conséquent être question de

1. 14 juin 1770. Mme la comtesse de Noailles, dame d'honneur de Mme la Dauphine, et dont les fonctions sont de guider cette princesse dans tout ce qui est étiquette et cérémonial, voit avec peine qu'elle s'affranchisse de ses conseils, et lui fait sans cesse des représentations sur ce qu'elle se familiarise trop; ce qui la rend peu agréable à la princesse et au public, et ce qui donnera la clef de la chute de la pièce de

mœurs déréglées et, sous le couvert de cette accusation *d'imprudences*, il n'est pas possible d'admettre les liaisons adultères, dont nous ne trouvons la trace que dans des libelles.

vers suivante, qui, par une adresse assez heureuse, est tout à la fois un éloge très-flatteur pour Mme la dauphine et une épigramme contre Mme de Noailles.

Le bal masqué de Mme la Dauphine.

Quand au milieu d'une brillante cour
Aux rois nous offrons notre hommage,
Le respect sur notre visage
Tient lieu de masque au tendre amour.
C'est pour mieux nous faire connoître
Qu'aujourd'hui nous masquons nos traits ;
A la félicité du maître
Chacun veut applaudir de près.
Pour donner à notre tendresse
Le droit d'éclater librement,
Faut-il en ce jour d'allégresse,
Recourir au déguisement?
Ce qu'il sent hautement, le François le publie,
Laissez-lui la sincérité;
En est-il un qui ne s'écrie :
Cette Dauphine, en vérité,
Nous l'aimons tous à la folie!
Nous l'aimons ! ce mot est si doux.

D'ailleurs les imprudences commises par la reine sont connues de tout le monde, elles sont racontées dans vingt mémoires; ce sont les promenades en dehors du parc de Versailles, lorsqu'elle parcourait à pied

Qu'au milieu de ce peuple errant autour de vous;
Vous vous plaisez sous le masque à l'entendre;
Vous épiez, vous cherchez à surprendre
L'aveu, le seul aveu dont les dieux soient jaloux.
Si pourtant vous croyez que rien ne vous décèle,
Vous vous trompez : partout Louis vous suit des yeux;
Ses regards attendris semblent dire : c'est elle!
Et puis cette ceinture, ornement précieux,
Que vous portez dès l'âge le plus tendre,
Et dont vous fit présent la mère de l'Amour,
Jamais votre dame d'atour,
En vous masquant, n'a pu vous la reprendre.

(*Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la littérature, etc.*, tome V, p. 121, 122, 123.)

« Plus les monarques se rapprochent de leurs sujets, plus ils sont véritablement grands; s'ils s'en éloignent, ils ne font plus que les éblouir; leur peuple les perd bientôt de vue, et les laisse seuls dans leur sphère. Au contraire, s'ils aiment à en descendre quelquefois, le plus sincère hommage et l'amour le plus tendre sont toujours le prix de leur affabilité. » (*Annales du règne de Marie-Thérèse, etc.*, dédiées à la reine par M. Fromageot. Paris, 1781, p. 219.)

les campagnes environnantes, interrogeant les paysans qu'elle rencontrait. Souvent les ministres et les gens de cour tentèrent de persuader au roi Louis XVI que ces communications de la reine avec le peuple la compromettaient et la faisaient accuser de *légèreté ;* mais ces tentatives furent vaines, et jamais la jeune Marie-Antoinette ne reçut le plus léger avertissement de son époux sur la prétendue inconvenance de ses promenades.

Au nombre des imprudences de la reine, il faut aussi compter sa présence aux bals de l'Opéra : elle s'y rendait accompagnée d'une de ses dames du palais, et elle y retrouvait Monsieur et M. le comte d'Artois; une fois même le roi l'y accompagna, et soit qu'elle sortît de Versailles avec sa dame du palais ou avec le roi, le départ était toujours environné des précautions les plus mystérieuses.

Un soir, la reine et Mme la duchesse de Luynes se rendaient au bal de l'Opéra :

la voiture qui les conduisait cassa à l'entrée de Paris, et le valet de pied dut faire avancer un fiacre; la reine trouva bizarre d'arriver en fiacre, et elle ne put s'empêcher de dire à quelques personnes, en entrant dans le bal : *C'est moi en fiacre, n'est-ce pas bien plaisant?*

Le lendemain tout Paris savait l'aventure du fiacre, et deux jours après elle était transformée en intrigue galante de laquelle on faisait honneur à M. le duc de Coigny. Dès lors, toutes les démarches de la reine furent interprétées dans le même sens, et elle ne put bientôt plus parler à personne sans désigner, à la malignité publique, le nom d'un nouveau favori.

Respirait-elle les brises du soir, pendant l'été, sur la terrasse du château de Versailles, quelques heures après il circulait dans la ville qu'elle s'était dérobée à tous les regards pour se rendre à un rendez-vous sous les ombrages des bosquets.

..

Les séjours à Trianon, les comédies qu'elle y jouait devant le roi et la famille royale; conversations, promenades, intimité, tout lui était imputé à crime. Adorée par le peuple de Versailles et de Paris, les partis qui avaient juré la destruction de la royauté cherchaient à lui ravir cet amour du peuple, en la déshonorant : ils avaient bien compris qu'ils lui ôteraient toute sa puissance par ce lâche moyen; aussi n'hésitèrent-ils pas à la calomnier.

La reine savait quelle arme on emploierait contre elle, car, lorsqu'au milieu de la révolution, des soupçons de tentative d'empoisonnement sur sa personne motivèrent des précautions dans l'intérieur de son appartement, elle dit d'un air de tristesse :

« Souvenez-vous qu'on n'emploiera pas un grain de poison contre moi. Les Brinvilliers ne sont pas de ce siècle-ci; on a la calomnie qui vaut beaucoup mieux pour

tuer les gens ; et c'est par elle qu'on me fera périr [1]. »

Un an après, on imprimait à Paris et tous les libraires vendaient un pamphlet, dont voici le titre :

« Républicains,

« Guillotinez-moi ce j... f..... de Louis XVI
« et cette p.... de Marie-Antoinette d'ici à
« quatre jours, si vous voulez avoir du pain,
« et vous, députés royalistes, lisez-moi et
« écoutez mes conseils ou, sinon, vous
« serez raccourcis

« *par un commissaire national.* »

La calomnie arrivait à son but ; la reine ne s'était pas abusée, depuis l'année 1789 rien n'en arrêta les manifestations [2]. La

1. *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, par Mme Campan, tome II, chap. xvii.

2. Dans un temps où la calomnie la représentait comme livrée entièrement aux plaisirs et aux distractions frivoles, Marie-Antoinette consacrait la plus

presse jeta dans le peuple tous les mensonges qui pouvaient soulever son indignation, en décriant les mœurs de cette reine qui la veille était encore son idole.

De sales mémoires, faussement attribués à Mme de Polignac, publièrent la confession suivante :

« Parvenue à un rang des plus éminents, j'ai empoisonné, par mes pervers conseils, un cœur fait, par ses belles qualités, pour être universellement adoré[1]. »

Comme on le voit, la calomnie valait le poison : en 1789, la reine Marie-Antoinette a tous les vices, elle est capable de tous les crimes ; ses belles qualités l'auraient rendue

grande partie de la journée à ses devoirs de mère. Elle ne perdait jamais de vue ses enfants ; à dix heures, une sous-gouvernante les lui amenait, et c'est en sa présence qu'ils recevaient les leçons de leurs différents maîtres. (*Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort*, etc., par M. A. de Beauchesne, tome I, p. 30.)

1. *Confession et repentir de Mme de P. ou la nouvelle Madeleine convertie.* 1789.

digne d'être universellement adorée, si elle n'eût été pervertie par les conseils de la duchesse de Polignac.

C'est donc bien la calomnie qui conduisit la reine à l'échafaud du 16 octobre. Découvrons maintenant les calomniateurs [1].

1. « La reine, dans ses dernières années, avait été l'objet constant des plus amères calomnies que la méchanceté et l'envie ne cessaient de répandre contre elle. Une partie du public avait fini par s'en laisser imposer à cet égard, et croyait bêtement aux atroces méchancetés répandues contre cette princesse. » (*Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, recueillie, mise en ordre et publiée par M. Ad. de Bacourt, tome I, p. 229.)





Ce qui, au premier coup d'œil, navre de douleur et semble extraordinaire, dit Montjoye, c'est que les premiers coups portés à la réputation de la reine sont sortis du sein même de la cour. »

A son arrivée en France, la reine Marie-Antoinette fut d'abord populaire; elle ne pouvait se montrer en public sans être l'objet d'une véritable ovation; en tous lieux on racontait des traits de sa charité, on citait les preuves de la bonté de son cœur, de sa commisération pour les malheureux; on lui savait gré des vertus qu'elle

avait fait monter sur le trône, souillé sous le dernier règne par tant de scandales; de tout le mal que Louis XVI et elle avaient proscrit, et de tout le bien qui résultait de leur probité, ainsi que des améliorations dans la conduite de l'État, que promettait leur sagesse.

Marie-Antoinette avait refusé le don que de temps immémorial la nation offrait à ses reines, comme Louis XVI avait renoncé au subside connu sous le nom de *joyeux avénement*. Toutes les actions de ces jeunes époux leur gagnaient l'amour des Français, leurs noms étaient bénis, et Marie-Antoinette surtout était aimée et respectée pour ses grâces majestueuses, pour la dignité de ses sentiments et pour ses bonnes œuvres innombrables.

Qui donc put aliéner au roi Louis XVI et à la reine Marie-Antoinette l'affection du peuple? quelles passions ou quelles haines changèrent en si peu d'années l'esprit et le cœur de toute une nation pour ses souve-

rains? Aux causes de désorganisation que nous avons déjà signalées, aux influences exercées par les prédications de la nouvelle école philosophique, à la démoralisation de toutes les classes, à l'entraînement vers toute nouveauté, levier si puissant chez le peuple français, il faut joindre les plus honteux motifs de vanité froissée, de sot orgueil et d'égoïste lâcheté.

Le mouvement des esprits et les progrès de la civilisation, la lumière de l'intelligence pénétrant plus largement dans le corps social tout entier, devaient nécessairement conduire à une transformation du régime par lequel la France avait été si longtemps gouvernée; le besoin de larges réformes se faisait sentir; le moment de les opérer était venu; la France voulait des réformes [1], elle

1. Dépouillement des cahiers des assemblées électorales. — Rapport présenté aux états généraux, par M. de Clermont-Tonnerre.

« 1° Le gouvernement français est un gouvernement monarchique. 2° La personne du roi est invio-

ne voulait que cela, et lorsqu'elle envoya des députés aux états généraux, elle ne leur donna point pour mission de construire planche à planche les échafauds de 1793.

Mais les philosophes se faisaient un jeu de cette révolution que la France ne voulait pas; ils y poussèrent les parlements, ils se servirent des mesquines rancunes de la noblesse, et par une sorte de première terreur qu'ils établirent en France dès 1789, ils finirent par avoir raison de la France tout entière. Le pays fut désorganisé par

lable et sacrée. 3° La couronne est héréditaire de mâle en mâle. 4° Le roi est dépositaire de la puissance exécutive. 5° La nation fait la loi, avec la sanction royale; le consentement national est nécessaire à l'impôt et à l'emprunt. 6° Les corps administratifs ou états provinciaux seront organisés. »

La métaphysique des philosophes passa dans les œuvres des mandataires du peuple; envoyés pour restaurer, ils voulurent créer une société nouvelle, car on ne peut rien trouver dans les cahiers des états, qui justifie la formation des gouvernements sortis de la révolution.

la peur ; ses meneurs lui firent peur de brigands qui n'existaient pas ; plus tard ils l'épouvantèrent encore plus, en lui défendant d'avoir peur et de résister à des brigands qui n'existèrent que trop réellement.

« On l'a dit avant moi, écrivait M. Fonvielle en 1796, et l'on a eu raison ; on l'a dit et je le répète, à la honte de mes contemporains, la révolution de France fut la révolution de la peur [1]. »

La minorité, qui appelait une révolution, poursuivit son but avec habileté : elle mit à profit les faiblesses et les lâchetés, les ambitions et les vanités des simples réformateurs et de ceux qui n'étaient pas même réformateurs, qui n'étaient que frondeurs. Les parlements furent son arme contre la royauté, la cour son poignard contre la reine. La reine était l'idole du peuple, il fallut ren-

1. *Essais sur l'état actuel de la France*, 1er mai 1796, par B. F. A. Fonvielle, p. 86.

verser cette idole ; elle protégeait la faiblesse de Louis XVI contre les entraînements de son indulgente bonté : malgré sa jeunesse, on devinait en elle quelque chose de la virilité du caractère de l'impératrice Marie-Thérèse sa mère : elle était un obstacle, on résolut d'en faire une victime [1].

Les anciens décoraient les leurs de bandelettes et de fleurs avant de les immoler;

1. « Marie-Antoinette, qu'on a tant accusée d'aimer à se mêler des affaires publiques, n'avait aucun goût pour elles. A une âme noble et élevée elle joignait une promptitude de décision et une énergie de volonté dont elle avait donné la preuve dans plus d'une circonstance. C'était précisément cette force de résolution qui manquait à Louis XVI ; les ennemis de la royauté le pressentirent de bonne heure, et ils dirigèrent toutes leurs attaques contre celle dont ils redoutaient l'influence. Aussi peut-on remarquer que, dès les premiers jours de la Révolution, on ne parlait que des vertus du roi, en se taisant sur la reine. Enhardis par leurs succès, les révolutionnaires ne tardèrent pas à désigner Marie-Antoinette comme la grande coupable, parce qu'ils devinaient qu'il y avait en elle une énergie et un courage qui leur op-

la Révolution couvrit la sienne de boue et d'ignominie avant de répandre son sang.

Elle sut tirer un merveilleux parti des calomnies répandues par les gens de cour; elle exploita les rancunes vaniteuses de prétendus royalistes qu'il faut bien compter au nombre des auxiliaires de Fouquier-Tinville, dans la rédaction de son acte d'accusation. Toute cette noblesse de Versailles,

poseraient une ferme résistance. C'est ainsi que, depuis ce temps jusqu'à sa mort, elle a été abreuvée de reproches et d'accusations, dans lesquels la perfidie luttait d'ardeur avec l'infamie. Il suffit de lire les débats du procès de la reine, pour voir qu'après trois années d'une révolution délirante, on ne put pas recueillir contre elle un chef d'accusation soutenable devant un jury impartial. On fut obligé de descendre jusqu'aux inventions les plus hideuses, jusqu'aux détails les plus ignominieux pour ceux qui osaient les exposer, afin de donner une apparence de fondement au procès; mais l'apparence d'un tort véritable, on ne put pas le trouver. » (*Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, recueillie, mise en ordre et publiée par M. Ad. de Bacourt, tome I, p. 157, 158.)

dès l'arrivée de la jeune archiduchesse, fit entendre des paroles d'aigreur et de blâme contre elle, parce qu'elle avait obtenu que Mlle de Lorraine, fille de la comtesse de Brionne et sœur du prince de Lambesc, dansât un menuet immédiatement après les princes et les princesses du sang; les ducs et pairs et toute la haute noblesse s'émurent de cette prétention, les femmes titrées refusèrent de paraître au bal du mariage; il y eut des négociations, puis enfin une sorte de transaction qui laissa tout le monde mécontent.

Dans cette cour de Louis XVI, encore remplie des anciens encenseurs de Mme du Barry, l'étiquette seule était restée quelque chose de sacré. Vouloir donner un rang à part à une princesse de Lorraine, à une parente de la reine de France, ce devait être plus qu'une faute, c'était un crime d'État; des couplets offensants pour Marie-Antoinette circulèrent dans la haute société, et la noblesse qui tenait tant au respect de

sa dignité, ne respecta pas celle de sa souveraine.

Plus tard, en 1775, lorsque l'archiduc Maximilien vint incognito à Versailles, une prétention déplacée de la part de ce prince, prétention que la reine, mal conseillée par l'abbé de Vermond, eut le tort d'appuyer, suffit à raviver toutes les colères de la cour et de la haute noblesse, en même temps qu'elle froissa les princes du sang.

L'archiduc Maximilien voulait que les princes du sang lui fissent la première visite.

Les cercles de la cour et ceux de la ville ne se contentèrent plus de chansons pour combattre une injuste prétention, ils s'armèrent des calomnies les plus indignes, ils s'élevèrent d'abord très-vivement contre *la légèreté* de la reine *dans la conduite* de cette affaire; puis peu à peu ils firent de cette légèreté dans la conduite d'une affaire une *légèreté de conduite.*

C'est alors que parut une brochure, dont la révélation d'un ouvrier imprimeur, à son

lit de mort, permit de découvrir l'auteur et les patrons; cette brochure, ou plutôt ce libelle, qui portait pour titre le *Lever de l'aurore*, fut, avec raison, attribué à une femme exclue de la cour, et la déposition de l'ouvrier apprit au lieutenant général de police qu'il avait été imprimé sous le grand escalier du Palais-Royal. *Le Lever de l'aurore* n'accusait plus seulement la reine de légèreté, il la plaçait au rang des femmes les plus compromises, et cette infâme calomnie, répandue dans le peuple, ne trouva que trop de gens disposés à la croire et à la propager.

La reine avait un jour entendu lire une ravissante description du lever de l'aurore; frappée d'admiration elle s'était écriée :

« Je comprends aujourd'hui et j'excuse l'idolâtrie des Péruviens. Je veux, comme ces bons Indiens, saluer les premiers rayons de l'aurore, et admirer un tel spectacle si nouveau pour moi. »

Cette volonté de la jeune Marie-Antoinette reçut son exécution : la famille royale, les ministres, les grands seigneurs se rendirent à Marly, où les ambassadeurs étrangers les rejoignirent; il y eut spectacle et concert, et toute cette brillante cour attendit, rassemblée dans les salons du château, le lever du soleil, que les gardes du corps devaient saluer par une décharge générale de leurs armes. Louis XVI seul préféra les douceurs du sommeil aux charmes de cette nuit pastorale ; à toutes les prières que la reine lui adressa de différer son coucher jusqu'à trois heures du matin, il répondit : *qu'il croyait ces choses-là sur parole*, et la reine demeura, sans lui, au milieu de cette brillante assemblée de grands seigneurs, de ministres et d'ambassadeurs, entre Mmes de Lamballe et de Noailles, qui ne la perdirent pas de vue un moment, jusqu'à trois heures vingt minutes du matin , où les fanfares et la détonation des armes des gardes du corps annoncèrent les premières lueurs de l'au-

rore. Toute cette brillante assemblée entendit la reine s'écrier : *Oh ! que c'est beau ! oh ! que c'est beau !* et charmée de la naïve admiration de la reine elle prodigua ses louanges à cette jeune souveraine qui réunissait aux séductions de la beauté les charmes de la sensibilité et de l'esprit.

Certes, rien dans cette fête ne fournissait matière à une calomnie ; la reine n'avait à se reprocher aucune imprudence. Cependant *le Lever de l'aurore*, libelle qui parut huit jours après, raconta que Marie-Antoinette n'avait pu dissimuler sa joie lorsque Louis XVI s'était retiré dans son appartement. Et l'auteur féminin de ce pamphlet ajoutait : « Que la reine, quittant le cercle à son tour et sur un vain prétexte, s'était enfoncée dans les bosquets du parc, où tous les yeux pour longtemps l'avaient perdue de vue. »

Les nombreuses accusations contre les mœurs de la reine ont aussi peu de fondement, partent de sources aussi peu respec-

tables. La vanité blessée des courtisans les enfanta; la corruption d'une société, qui croyait tout possible parce qu'elle était capable de tout, les accrédita. Nous ne nous livrerons point à l'examen détaillé de la fameuse affaire du collier; les dépositions faites devant le Parlement et les *Mémoires de l'abbé Georgel* réfutent victorieusement les *Mémoires* mensongers de la comtesse de Lamotte, patronnés par M. de Calonne. La vérité s'est fait jour dans cette sale affaire; la lumière y a pénétré à flots, et, quoi qu'en puissent dire, encore aujourd'hui, nos révolutionnaires déclarés ou déguisés, l'affaire du collier n'est restée entourée d'aucun nuage : la déposition du P. Loth, les aveux de la fille d'Oliva et la lettre du lord-maire de Londres au baron de Breteuil, lorsque la police anglaise eut découvert dans Londres même le comte de Lamotte vendant les diamants du fameux collier aux joailliers de la Cité, ne sont ignorés de personne.

Ce procès du collier, dont les ennemis

de la reine tirèrent un si grand parti, et qui grossit leur nombre des amis et des parents du cardinal de Rohan[1], donna lieu aux manifestations les plus inconvenantes. L'acharnement du public contre Marie-Antoinette était déjà tel à cette époque, que la comtesse de Lamotte, après sa condamnation, fut transformée en victime. La supérieure de la prison de la Salpêtrière se prit d'un attachement et d'une compassion incroyables pour cette intrigante; elle osa ac-

1. « La haute noblesse jette feu et flammes contre le despotisme exercé envers le cardinal de Rohan. On sait que Mme de Marsan s'est jetée aux genoux de la reine, pour qu'il ne fût pas dans le lieu où il est exilé............ Sa Majesté lui a répondu : « qu'il « fallait que le cardinal se soumît aux ordres du « roi. »

« On ajoute que Mme de Marsan, très-mécontente, a dit à la reine : « que ce refus lui faisait connaître « combien sa personne était désagréable à Sa Majesté, « et qu'en conséquence c'était la dernière fois qu'elle « avait l'honneur de se présenter devant elle. » (*Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, tome XXXII. — 9 juin 1786.)

cuser sa souveraine et permettre à la condamnée de recevoir des visites. Enfin, elle facilita son évasion et son arrivée à Londres, où M. de Calonne lui fit écrire ses *Mémoires*, qui ne sont qu'un long outrage à la reine de France.

Que ceux qui, aujourd'hui, pour attaquer la mémoire de Marie-Antoinette, murmurent d'un air de doute compatissant : *Cette affaire est malheureusement demeurée bien obscure!* prennent la plume et fassent ressortir ces prétendues obscurités; il leur faudra alors démentir des témoins comme le P. Loth, s'inscrire en faux contre les aveux de la demoiselle d'Oliva et du faussaire Villette qui contrefit l'écriture de la reine. Nous avons entendu de ces gens, si audacieux dans la fausse timidité de leur doute flétrissant, se faire aussi les apologistes des révolutionnaires, et, procédant toujours par le doute qui, aux yeux de la multitude, passe pour de l'impartialité, discuter sur le nombre des

tués dans les journées des 5 et 6 octobre, et arriver à adopter les conclusions de cette harangue de Bailly, qui transformait ces abominables journées en un entraînement du peuple, désireux de reconquérir son roi.

Ces gens-là, révolutionnaires de demain, s'ils ne l'ont pas été hier, émettent des doutes sur l'innocence des séjours à Trianon; ils citent *les Nouvelles à la main* de l'année 1785, qui accusent la reine d'avoir joué le rôle de Rosine du *Barbier de Séville*, entre deux prétendants également favorisés, le comte d'Artois (Figaro) et M. de Vaudreuil (Almaviva).

Ils n'affirment rien, ils flétrissent par des soupçons; ils flétrissent par des réticences; ils vont ressusciter la vanité froissée d'un Lauzun ou d'un Bezenval, surpris de ne pouvoir compter la reine Marie-Antoinette au nombre de leurs conquêtes; ils tiennent pour documents authentiques des pamphlets et des chansons, et avec tout ce bagage de calomniateurs honteux, ils

pèsent depuis plus de soixante ans sur la renommée d'une grande martyre, dont les éditeurs des *Mémoires de Mme Campan* ont dit :

« Si les faits du passé ne prouvaient à quelles odieuses calomnies la vie la plus irréprochable peut être en butte, ces Mémoires sur la reine Marie-Antoinette nous l'auraient appris. »

De témoignages contemporains impartiaux contre les mœurs de la reine, il n'y en a pas! qu'avez-vous donc, vous qui doutez, vous qui êtes les tortureurs après la mort et qui trouvez une secrète satisfaction à profaner une tombe? Avez-vous en votre possession quelque document inattendu, quelque révélation foudroyante?... Non, vous avez le réquisitoire de Fouquier-Tinville, les pamphlets payés par le duc d'Orléans et encouragés par M. le comte de Provence, les chansons qui faisaient les délices de la haute société de Versailles,

les rancunes des courtisans qui n'étaient pas admis aux voyages de Trianon, et les colères de trois ou quatre femmes exclues de la cour, où leur conduite semblait scandaleuse.

Toutes les preuves de l'innocence et de la pureté de la reine sont, au contraire, surabondantes; Mme Campan a vu de près et pendant longtemps la reine Marie-Antoinette : nous ne croyons pas qu'elle ait rempli, près de cette princesse, un rôle aussi important qu'elle se plaît à le décrire; mais elle a pu, mieux que personne, être instruite des mystères du ménage royal; elle entendait les calomnies vociférées contre sa maîtresse par toutes les voix révolutionnaires; que dit-elle dans ses *Mémoires?*

« Ce fut le dédain des graves inutilités de l'étiquette qui devint le prétexte des premiers reproches adressés à la reine. L'abandon des paniers parut une absurdité. »

Plus loin :

« L'extrême simplicité de Marie-Antoinette fut, je crois, le premier et peut-être le seul des torts qu'on lui reproche. »

Plus loin encore :

« Jamais, dans aucun rang, je n'ai trouvé de femme d'un naturel aussi séduisant que Marie-Antoinette; à qui l'éclat éblouissant de la couronne laissât un cœur aussi tendre; qui, sous le poids du malheur, se montrât plus compatissante aux malheurs d'autrui. Je n'en ai pas vu d'aussi héroïque dans le danger, d'aussi éloquente dans l'occasion, d'aussi franchement gaie dans la prospérité. »

Voilà la vraie reine, la Marie-Antoinette de l'histoire; voici maintenant celle que les sceptiques d'aujourd'hui empruntent aux pamphlets lus avec tant de joie dans les salons de Versailles et de Paris, et qui ne cessèrent, jusqu'au 16 octobre 1793, d'ou-

trager la malheureuse souveraine qu'ils conduisirent à l'échafaud.

PARALLÈLE DE DUBARRY ET DE LA REINE.

Ces deux femmes ne supportent point le parallèle. L'une avait les faiblesses et la bonhomie d'une fille, l'autre a les ardeurs de Messaline et la cruauté de Frédégonde. La première aimait l'argent pour le dépenser et en faisait l'instrument de sa parure; la seconde l'aimait pour le thésauriser et en fait le ressort de sa vengeance. Celle-là se prêtait avec peine aux intrigues qu'on lui disait nécessaires au soutien de sa faveur; celle-ci vole au-devant de l'intrigue et en fait l'âme de sa turbulente existence. Enfin, l'une a presque honoré un état qui ne peut pas l'être, et l'autre en a prostitué un qu'on ne croyait pas même pouvoir être avili[1].

1. *Essai historique sur la vie de Marie-Antoinette.* Paris, 1789.





Ce que Mme Campan a dit de la reine, nous le répétons :

« Je n'ai pas vu de femme aussi héroïque dans le danger, aussi éloquente dans l'occasion. »

Dès que sa grande et noble figure apparaît dans l'histoire de notre révolution, l'héroïsme élève et sanctifie les victimes royales ; dès que le pamphlet se voit contraint de céder la place à la véritable histoire, parce que tous les faits sont publics, le personnage de la reine prend les plus hautes proportions historiques ; de 1789 à 1793, toute la dignité de la royauté réside

en elle, elle a pu se tromper en politique, elle était elle-même si souvent trompée ; mais, pendant ces quatre années, elle a déployé toutes les vertus qu'il est possible d'attendre de l'héroïsme humain.

Durant ces quatre années, l'épouse accusée de trahir la foi conjugale, la mère corruptrice de ses enfants, la Messaline moderne, se sacrifie pour son mari et pour ses enfants : elle a pour son mari le courage qui lui manque quelquefois ; elle a pour ses enfants des tendresses sans borne, comme si un pressentiment envoyé par la Providence l'eût avertie qu'elle n'aurait plus longtemps à les leur prodiguer. Elle dissimule ses craintes et ses angoisses, elle attend la solitude de la nuit pour pleurer, car elle ne veut ni décourager sa famille, ni encourager ses ennemis, par le spectacle de ses chagrins.

Le 5 octobre 1789, dans la soirée, le roi lui fit proposer de se retirer à Rambouillet :

« Je ne me dissimule pas, répondit-elle, le

péril où nous sommes, mais je n'en suis pas intimidée; ma place est auprès du roi et rien ne pourra me déterminer à le quitter, surtout dans ce moment dangereux. »

Le lendemain, lorsque la populace remplissait en armes la cour du château de Versailles et que cette populace qui venait de massacrer les gardes du corps, placés aux portes de son appartement, réclamait avec des hurlements sa présence au grand balcon des appartements royaux; le lendemain, lorsque tous les courages virils semblaient anéantis, qui fut plus grande, plus courageuse, plus héroïque que personne? qui se présenta seule? car les égorgeurs avaient crié :

« L'Autrichienne sans les enfants! »

Qui se présenta seule, calme, énergique et dévouée à cette horde ivre de vin et de carnage? qui ne baissa pas son regard de-

vant tous ces fusils chargés pour attenter à sa vie [1]?... La reine !

1. Procédure du Châtelet, déposition des témoins.

Le sieur de La Salle dépose qu'à Sèvres, il a été arrêté par une troupe de gens mal vêtus, armés de pistolets, fusils et bâtons; que cette troupe l'a forcé de retourner à Versailles, en lui disant que personne n'en sortirait que tout ne fût fini; que trois de ces particuliers montèrent avec lui dans sa voiture, et plusieurs autres sur le siége du cocher et derrière; que le déposant demandant à ceux qui étaient dans sa voiture ce qu'ils entendaient par ces mots : « que personne ne partirait que tout ne fût fini, » ils répondirent qu'il fallait que la reine eût le col coupé et qu'ils se fissent des cocardes avec ses boyaux.

Le sieur Cavalier dépose que des femmes toutes mouillées et crottées, en secouant leurs poches où il y avait de l'argent, disaient : *Voyez comme nous sommes arrangées, nous sommes faites comme des diables. Mais la bougresse nous payera cher.*

Le sieur Brousse Despaucherats dépose que le sieur Maillard et une douzaine de femmes arrivèrent, remirent une expédition des décrets dont on ordonna sur-le-champ l'impression; que toute cette troupe, épuisée de fatigue et de faim, ayant demandé des aliments, on rassembla tout ce qu'on put se procurer de viande et de pain, et on leur servit, dans la salle attenant à celle de l'Assemblée, un souper qu'elles

Le roi céda aux clameurs de la révolte, il se livra, lui et sa famille, à cette foule qui était venue pour l'égorger; le trajet de Versailles à Paris dura six heures; pendant six heures, la reine maintint son courage et son énergie à la hauteur de son danger. En voyant les têtes des gardes du corps massacrés servir de drapeaux à la populace parisienne,

partagèrent entre elles. La curiosité ayant conduit le déposant dans cette salle, il vit ces femmes rangées autour d'une table, qui dans l'ivresse de leur joie se livrèrent aux propos les plus scandaleux; que s'étant rapproché de l'une d'elles, dont la figure ne lui est est pas assez présente pour en donner le signalement, il entendit très-distinctement dire : *Ah! cette petite Marie-Antoinette, si nous l'avions attrapée, nous l'aurions fait danser comme il faut;* et sur l'étonnement que lui, déposant, témoigna de pareils discours, elle ajouta : *C'est bien ce qu'elle mérite, car elle seule est la cause de tous les maux que nous souffrons.*

Le sieur Blaizot dépose qu'environ l'heure de minuit et demi, étant à la croisée, sans lumière, il a entendu, par des particuliers qu'il n'a pu distinguer, tenir des propos contre les gardes du roi, tendant à les assassiner et massacrer; qu'il a entendu particulièrement une voix qui disait : *Que j'aurais de plaisir*

elle dut comprendre le sort qui lui était réservé, et cependant quelle fut sa réponse à la députation du tribunal du Châtelet, envoyée près d'elle pour recueillir des renseignements sur les attentats dont elle avait failli être la victime?

« Messieurs, pour ce qui me regarde, j'ai tout vu, tout entendu et tout oublié. »

si je mettais la main le premier sur cette bougresse-là et lui coupais le col sur la première borne.

M. de Paroy dépose que, sur les cinq heures du matin du mardi 6, étant couché dans son appartement, cour des Princes, dont les fenêtres donnent sur la cour Royale, à Versailles, il fut éveillé par un bruit tumultueux ; que, s'étant mis à la croisée, il vit beaucoup de femmes et d'hommes armés de piques, de lances et autres armes, parmi lesquels il avait distingué des hommes déguisés en femmes, qu'il entendit ces cris ; *Tue, tue! point de quartier, allons chez la reine.*

Le sieur Bergasse dépose que plusieurs jours avant on annonçait publiquement à Versailles une insurrection contre la famille royale ;

Que le matin du 5 on disait à Versailles qu'il était temps d'égorger la reine et de faire du duc d'Orléans un lieutenant général.

Lorsque, après le retour de Varennes, le roi tomba, ainsi que le dit Mme Campan, dans un découragement qui allait jusqu'à l'abattement physique, et qu'il fut dix jours sans articuler un mot, même au sein de sa famille, qui, dans ce triste château des Tuileries, conserva la force morale qui défaillait chez le père de famille, le souverain?

Ce fut encore la reine! ce fut cette femme si outragée, si calomniée qui « tira le roi de cette position funeste dans un état de crise où chaque minute amenait la nécessité d'agir, en se jetant à ses pieds, en employant tantôt des images faites pour effrayer, tantôt des expressions de sa tendresse pour lui. Elle réclamait aussi celle qu'il devait à sa famille, et alla jusqu'à lui dire que, s'il fallait périr, ce devait être avec honneur et sans attendre qu'on vînt les étouffer l'un et l'autre sur le parquet de leur appartement[1]. »

1. *Mémoires de Mme Campan*, chap. xx.

Cet héroïsme, cette abnégation de la reine ne sont pas consignés dans un seul livre, ne sont pas attestés par l'affection d'un seul serviteur; les preuves surabondent pour les affirmer; nous ne pouvons les transcrire toutes, mais dans le choix que nous en avons fait, nous pensons que nul témoignage ne saurait avoir plus de poids que celui de M. Craufurd.

« La reine ne croyait pas que les Jacobins osassent jamais attenter aux jours du roi; elle disait souvent que le gros de la nation ne souffrirait jamais qu'on fît violence à sa personne; mais elle paraissait intimement persuadée qu'elle-même serait victime de la haine de ce parti.

« Un membre de la Commune de Paris, touché de l'excès de ses malheurs, lui offrit de la tirer de sa prison; tout était disposé pour son évasion, elle était même assurée, pourvu qu'elle consentît à laisser ses enfants, elle refusa.

« En mars et en avril 1792, j'eus les moyens et la certitude de pouvoir la conduire à Bruxelles; mais elle me disait toujours qu'elle ne se séparerait jamais de ses enfants ni du roi[1]. »

Enfin, le comte d'Estaing, interrogé comme témoin dans le procès du 16 octobre 1793, sur ce qu'il avait entendu au château de Versailles le 5 octobre 1789, répondit aux juges :

« J'ai entendu des conseillers de cour dire à l'accusée que le peuple de Paris allait arriver pour la massacrer et qu'il fallait qu'elle partît. A quoi elle avait répondu avec un grand caractère : *Si les Parisiens viennent pour m'assassiner, c'est aux pieds de mon mari que je le serai, mais je ne fuirai pas.* »

Ainsi, lorsque cette reine, calomniée par

1. *Notice sur Marie-Antoinette, reine de France*, par M. Craufurd.

tant de lâches pamphlets, arrive au grand jour historique, lorsque ses moindres actions sont épiées, lorsque ses regards sont interprétés et qu'elle est entourée d'ennemis qui comptent les pulsations de son cœur, comme un médecin celles du cœur de son malade, lorsqu'il n'est plus possible de mentir sur son compte, voilà ce qu'on peut recueillir, d'après des témoignages honorables, des mœurs et du caractère de Marie-Antoinette. Ses diffamateurs, qui n'ont pas une preuve pour établir la légèreté de sa conduite, la cherchent vainement comme l'a cherchée Fouquier-Tinville; les archives publiques et particulières sont muettes pour eux, comme elles l'ont été pour l'accusateur public du tribunal révolutionnaire.

Un grand seigneur cependant, un ami de M. de Calonne, mais un ennemi avoué de la famille royale de France, un Anglais très-admirateur de notre révolution, lord Holland, n'a pas craint d'attribuer à M. de

Talleyrand la plus lâche des calomnies, sur le compte de la reine; voici ce que nous trouvons dans ses *Souvenirs diplomatiques* :

« En réalité, quoique les calomnies dirigées contre la malheureuse reine aient été souvent d'une injustice atroce, il est peut-être heureux pour sa réputation que la nature d'un tel sujet suffise à expliquer le silence de Mme Campan sur les causes de cette froideur du roi dont elle parle dans son livre. Si cette dame avait été affranchie de la réserve que son sexe impose à ses récits, elle aurait trouvé difficile de concilier un sincère exposé des faits avec sa confiance avouée dans la vertu de Marie-Antoinette. »

Et plus bas, en note :

« La délicatesse et la discrétion de Mme Campan ne sont pas seulement excusables, mais dignes d'éloges. La vérité pourtant en souffre, et les *Mémoires* de cette

dame dissimulent des faits bien connus d'elle, mais qu'il n'aurait point été convenable à une femme de raconter. Elle était en réalité la confidente de Marie-Antoinette ; les amours de celle-ci ne furent ni nombreux ni scandaleux, ni d'une nature dégradée, mais ce furent *des amours*. Mme Campan, qui a vécu assez pour voir la Restauration, n'était point là-dessus aussi mystérieuse dans la conversation que dans ses écrits. Elle a avoué à des personnes qui me l'ont confessé, qu'elle avait servi les relations du duc de Coigny avec la reine. Le duc, par timidité de caractère et par froideur de tempérament, ne fut point fâché de renoncer de bonne heure à une intrigue aussi dangereuse. Mme Campan avouait encore un fait curieux, à savoir que Fersen était dans le boudoir ou la chambre à coucher de la reine, la fameuse nuit du 6 octobre. Il échappa à grand'peine au danger d'être découvert, grâce à un déguisement que Mme Campan lui procura.

« M. de Talleyrand, quoiqu'il lui répugnât en général de rapporter des anecdotes défavorables à la famille royale de France, m'a raconté deux fois ce dernier fait, en m'assurant qu'il le tenait de la bouche de Mme Campan[1]. »

Nous n'objecterons pas l'invraisemblance d'attribuer à Mme Campan un discours qui lui ferait jouer un rôle si peu honorable, ceux qui l'ont connue savent à quoi s'en tenir sur cette prétendue confidence faite à M. de Talleyrand. L'anecdote relative à M. le duc de Coigny mérite aussi peu de croyance, et il n'y a qu'à lire les *Mémoires de Mme Campan*, pour demeurer certain qu'elle doit être rangée au nombre des calomnies; mais ce qui est remarquable dans le récit de lord Holland, c'est la tournure même donnée à

1. *Souvenirs diplomatiques de lord Holland*, publiés par son fils lord Henri-Édouard Holland, traduits de l'anglais par H. de Chonski. — Paris, 1851, pages 13, 14.

l'accusation qui transforme Marie-Antoinette en Messaline :

« .... Le duc de Coigny, par timidité de caractère et froideur de tempérament, ne fut point fâché de renoncer de bonne heure à une intrigue aussi dangereuse. »

Non-seulement la reine a des amants, mais ses amants sont heureux de la quitter, *par froideur de tempérament !*

Laissons ces turpitudes qui n'auraient point dû salir les *Mémoires de lord Holland* et donnons-leur, sur le prétendu rendez-vous accordé à M. de Fersen dans la nuit du 5 au 6 octobre, un démenti corroboré par le témoignage même qu'il invoque.

« La calomnie a voulu répandre des soupçons injurieux pour la reine Marie-Antoinette à propos de M. de Fersen, et les *Souvenirs* de lord Holland reproduisent cette accusation contre la reine dans des termes

si choquants, et avec des détails si peu vraisemblables, qu'on a peine à y reconnaître le feu lord Holland. Ainsi, on ne craint pas d'avancer, sur le témoignage supposé de M. de Talleyrand, que Mme Campan aurait avoué que c'était *elle-même* qui, dans la nuit du 5 au 6 octobre 1789, avait fait échapper M. de Fersen de la chambre à coucher de la reine. Or, Mme Campan, dans ses *Mémoires* dont nous avons vérifié le manuscrit de sa main, déclare positivement qu'elle n'était point à Versailles ce jour-là, et que son mari, M. Campan, appelé par son service dans les appartements de la reine, y resta jusqu'à une heure du matin pour défendre Sa Majesté des attaques des assassins qui la menaçaient. La malveillance la plus extrême pourrait-elle soutenir comme vraisemblable que ce fût une pareille nuit que la reine eût choisie pour une entrevue avec M. de Fersen? Le prince de Talleyrand, dont la mémoire était restée si sûre et si fraîche, et qui, d'ailleurs avait conservé trop

de relations avec Mme Campan, pour ne pas être bien informé, n'a donc jamais pu, à aucune époque, tenir à lord Holland le langage qu'on lui prête[1]. »

Transcrivons maintenant le passage cité des *Mémoires de Mme Campan*, car il faut que le démenti soit aussi vif, aussi corroboré de preuves que l'accusation est dénuée de fondements; car il faut, contre la calomnie, une réfutation éclatante de vérité.

« A cette époque, je n'étais pas de service auprès de la reine. M. Campan resta près d'elle jusqu'à deux heures du matin. Comme il allait sortir, elle daigna lui recommander, avec une bonté infinie, de me rassurer sur les dangers du moment, et de me répéter les propres mots de M. de La Fayette, qui venait d'inviter la famille royale à se coucher. . . . .

1. *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, recueillie, mise en ordre et publiée par M. Ad. de Bacourt. Tome I, p. 294.

La reine se coucha à deux heures du matin, et s'endormit fatiguée d'une journée aussi pénible. Elle avait ordonné à ses deux femmes de se mettre au lit; mais l'infortunée princesse dut la vie au sentiment d'attachement, qui les empêcha de lui obéir. Ma sœur, qui était l'une des deux dames, m'apprit le lendemain tout ce que je vais citer.

« Au sortir de la chambre de la reine, ces dames appelèrent leurs femmes de chambre, et se réunirent toutes quatre, assises contre la porte de la chambre à coucher de Sa Majesté. Vers quatre heures et demie du matin, elles entendirent des cris horribles et quelques coups de fusils; l'une d'elles entra chez la reine pour la réveiller et la faire sortir de son lit[1]. »

Tout l'échafaudage du prétendu récit fait à M. de Talleyrand s'écroule à la lec-

1. *Mémoires de Mme Campan*, chap. XV, p. 250, 251.

ture de cette brève narration ; Mme Campan n'était pas à Versailles dans la nuit du 5 au 6 octobre, elle ne put donc favoriser l'évasion de M. de Fersen. La reine ne se coucha qu'à TROIS heures et ses femmes, qui passèrent la nuit appuyées contre la porte de sa chambre, la réveillèrent brusquement à quatre heures et demie en entendant les premiers cris des assassins [1].

Nous n'insisterons pas plus longtemps sur ces accusations, dont la fausseté nous semble démontrée ! La reine a, pendant quatre années, donné son sang goutte à goutte ; elle s'est, pendant quatre années, sacrifiée chaque jour pour son mari, qu'on l'accusait de ne pas aimer ; elle s'est toujours placée près de lui en face des assassins, et, quant aux

1. Mme Élisabeth se retira chez la reine et ne la quitta que sur les trois heures du matin, d'après les assurances réitérées par le commandant de la garde nationale que tout étoit tranquille et qu'il n'y avoit rien à craindre. (*Éloge hist. de Mme Élisabeth*, par A. Ferrand, p. 61).

calomniateurs qui lui dénient même le cœur d'une mère, qu'ils lisent la narration de cette scène, que nous ne savons nommer, tant elle est pleine de sanglots et de douleurs, pendant la durée de laquelle elle combattit jusqu'à l'épuisement de ses forces, pour disputer le dauphin aux commissaires de la Commune qui venaient le lui enlever.

Que nous raconte la légende des malheurs de Marie Stuart, qui ne soit effacé par les malheurs de Marie-Antoinette ; quels attendrissements nous demande-t-elle que nous puissions ne pas éprouver pour la condamnée du tribunal révolutionnaire? Légende, poésie, beaux-arts se sont réunis pour absoudre Marie Stuart de ses crimes, et Marie-Antoinette resterait encore sous le poids de la calomnie!

Marie Stuart a racheté ses fautes, a expié ses crimes par sa longue captivité et par sa mort!... Soit, nous le concédons! Mais qu'avait à racheter la reine Marie-Antoi-

nette? Pour quelles expiations a-t-elle subi les cachots de la Conciergerie et l'échafaud de la place de la Révolution?

Marie Stuart, conduite en reine jusque sous la hache de l'exécuteur, est morte noblement et courageusement en reine, nous le reconnaissons encore; mais comment est morte Marie-Antoinette, cette pauvre reine que le dessin de David nous montre telle que les tortures de la révolution l'ont faite avant de l'abandonner au bourreau.





Marie Stuart ne fut pas traînée au supplice au milieu des vociférations de son peuple, ses femmes en pleurs attachèrent le fatal bandeau sur ses yeux, elle put entendre les gémissements de ses serviteurs, et elle eut enfin pour espérance et pour consolation de recevoir une hostie consacrée par le pape à son intention; la reine, liée sur une charrette, sans un serviteur, sans un ami, sans un vrai prêtre pour l'assister, mit deux heures à franchir la distance qui séparait sa prison de l'échafaud, teint encore du sang de son mari!

La reine, comme nous l'avons déjà raconté, ne voulut jamais consentir à s'éloi-

gner de Louis XVI, et elle n'eut pas la douloureuse satisfaction de le précéder dans la mort; elle fut victime par fidélité à ses devoirs, par dévouement à ses affections.

Où se trouvaient alors les ardents ennemis qu'elle avait rencontrés, dès le jour de son arrivée en France, sur les marches même du trône? Où se trouvaient alors les frères, les tantes et les autres parents du roi, qui les premiers l'accusèrent de trahir son mari et sa nouvelle patrie? Où se trouvaient alors tous ces grands coupables des premières calomnies répandues contre elle, tous ces princes et toutes ces princesses qui n'avaient cessé de la représenter comme une épouse infidèle, rebelle à ses devoirs et les foulant tous à ses pieds?

Où se trouvait alors Mme Adélaïde, cette tante qui voulait que le roi la traitât comme une seconde mère, ne crût qu'à son affection et qu'à la sincérité de son dévouement.

Où se trouvait M. le comte de Provence, qui s'était si largement servi contre la reine

de cet axiome que Beaumarchais place dans la bouche de Figaro :

« Calomniez.... calomniez, il en reste toujours quelque chose. »

En sûreté.... à Rome, à Venise, en Allemagne !... Le roi leur avait conseillé de partir; le roi leur avait dit : « En restant ici vous seriez en danger !... » Ils avaient obéi au roi et ils avaient émigré.

Mais le roi avait dit aussi à Marie-Antoinette, à cette femme infidèle, à cette femme sans amour pour son mari, sans entrailles pour ses enfants : *Partez, Madame, car c'est à vos jours que les révolutionnaires en veulent ;* et Marie-Antoinette avait répondu : *Si l'on en veut à ma vie, c'est à vos côtés qu'on me l'arrachera.*

La reine était restée, elle monta sur l'échafaud ! M. le comte de Provence avait suivi le conseil du roi, il monta sur le trône de France.



Nous venons de nommer parmi les ennemis de la reine ceux qu'il nous est le plus pénible d'accuser, mais qu'il ne nous est pas permis d'élaguer de cette liste, parce que le jour où l'histoire de notre révolution deviendra impartiale, ils seront comptés comme les plus funestes. Nous ne nous occuperons pas du duc d'Orléans : ce parent fut plus qu'un ennemi, ce fut un bourreau; nous ne discuterons pas sur les dépositions des témoins qui l'accusèrent de s'être montré, dans la nuit du 5 au 6 octobre 1789, au milieu des assassins qui envahissaient la demeure royale et fouillaient de leurs piques le lit de la reine; nous n'ap-

précierons pas les assertions de sa défense; son vote dans le procès de Louis XVI justifie toutes les accusations portées antérieurement contre lui. D'ailleurs ce prince, malgré les supplications de sa femme [1], fit recevoir, à dix-sept ans, son fils aîné membre du club des Jacobins; il avait déjà confié l'éducation de ses enfants à Mme de Sillery (Mme de Genlis), dont une lettre, datée du 1er *août*, *l'an* IVe *de la liberté*, révèle toute l'ardeur révolutionnaire :

« Je n'ai jamais trouvé que l'on ait été

1. « Encore une fois, si les Jacobins étoient composés de députés seulement, ils seroient moins dangereux, parce qu'ils seroient connus par leur conduite à l'assemblée, et que l'on pourroit prévenir mon fils; mais comment le mettre sur ses gardes, vis-à-vis d'un tas de gens qui ont la majorité, et qui sont bien propres à égarer les principes d'un jeune homme de dix-sept ans. Si mon fils en avoit vingt-cinq, comme je vous l'ai dit, je ne serois point tourmentée, parce qu'il pourroit distinguer par lui-même; mais à dix-sept ans, jeté dans une société de ce genre; en vérité, mon cher ami,

trop loin, mais j'ai toujours trouvé qu'on a été trop vite [1]. »

Nous croyons plus utile à la mémoire de la reine Marie-Antoinette, de mettre en lumière les actes publics ou secrets de deux ennemis plus dangereux, trop épargnés jusqu'à présent et qui, autant au moins que le duc d'Orléans ont contribué, avec plus d'hypocrisie, à lui aliéner l'amour et l'estime du peuple; ces deux ennemis pour lesquels l'histoire ne saurait avoir trop de flétrissures, sont M. le comte de Provence

cela n'a pas de raison; et que ce soit nous, que ce soit ses parents qui, pour finir son éducation, l'envoient aux Jacobins, me paroît et paroîtra sûrement à tout le monde une chose inconcevable. » (Lettre de Mme la duchesse d'Orléans à son mari, écrite en 1790. — Correspondance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans avec Louis XVI, la reine, etc., publiée par L. C. R., Paris, 1800.)

1. Correspondance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans avec Louis XVI, la reine, etc., suivie d'un extrait du journal du fils aîné de d'Orléans, écrit jour par jour par lui-même, publiée par L. C. R., Paris, 1800.

et Mme Adélaïde, fille du roi Louis XV et tante du roi Louis XVI. Les autres princes et princesses de la famille royale ne furent que les satellites et les agents de ces deux ennemis principaux. M. le comte de Provence et Mme Adélaïde marchèrent seuls vers un but, seuls ils eurent l'acharnement froid et calculé de véritables conspirateurs, et ne se sentirent arrêtés ni par l'affection, ni par la conscience; ils avaient fait du désir de la puissance une religion à laquelle ils se consacrèrent, comptant pour rien les victimes que leur ambition sacrifiait.

M. le comte de Provence (depuis Louis XVIII), n'apporta rien en naissant des qualités du cœur, si remarquables chez ses deux frères; sa jeunesse fut calme et tranquille et son esprit ne lui servit qu'à dissimuler ses ambitions, ses jalousies et ses espérances. L'éducation qu'il reçut, quoique religieuse, ne lui donna point la sauvegarde des sentiments religieux, de

même que les exemples licencieux des mœurs d'une cour licencieuse ne purent l'entraîner dans les excès d'une débauche, alors générale, et que presque personne ne se donnait la peine de dissimuler. M. le comte de Provence, au moment d'une révolution, eût sans doute mieux valu, comme roi, que le malheureux Louis XVI; mieux que lui il eût su conduire la royauté entre les écueils au milieu desquels elle succomba [1]; froid, dissimulé, sans convictions, sans liens d'amitié, habile à se plier à toutes les situations, habile à en tirer le meilleur parti possible, plus habile encore à déjouer ses ennemis, en se servant

1. « 20 *avril* 1789. Ce qui m'inspire le plus d'appréhension pour l'avenir de la France, c'est l'inconstante fidélité des âmes, le mépris des serments, la facilité de violer la parole la plus solennelle. Tous les rangs, tous les âges sont imbus de cette malheureuse maxime. Ce que l'on a dit hier, on le réfute aujourd'hui; c'est un phénomène de voir un homme fidèle à un principe. Si de tels citoyens se formaient en république, sans autre religion que la parole de

de leurs propres armes, sacrifiant volontiers les hommes pour sauver les choses, M. le comte de Provence, *roi des Français*, serait peut-être parvenu à transformer la révolution sans la faire complétement avorter, en prenant l'initiative des réformes nécessaires ; enfin, avec lui, la révolution se serait faite, il est permis de le croire, sans échafauds et sans proscriptions.

M. le comte de Provence savait se couvrir de tous les masques et tenir tous les langages, il possédait la faculté de sacrifier sans regrets tout ce qui n'était pas personnel à son idée et au but vers lequel il tendait, hommes ou choses, il les abandonnait

leurs prêtres, sans autre moralité que leur intérêt, jugez un peu de ce que deviendrait une telle association! Voilà pourtant la masse d'un peuple que quelques hommes, enivrés par des déclamations, jettent si étourdiment dans la grande route de la démocratie! Le premier usage qu'ils font de la *liberté*, c'est de s'insurger et de verser le sang de leurs frères. (*Mémorial de Gouverneur-Morris*, Tome II, p. 13, 14.)

dans l'occasion comme un surcroît de lest devenu dangereux sur une mer en courroux.

Louis XVI et son fils le séparaient du trône et, malheureusement, les excès de la révolution pouvaient seuls lui en ouvrir le chemin obstrué par un roi et par un dauphin.

Quant à Mme Adélaïde, qui avait soumis, par son caractère impérieux, Mme Louise, Mme Victoire et Mme Sophie, ses trois sœurs, au despotisme de sa volonté, son ambition ne portait point ses visées aussi loin que celle de M. le comte de Provence. Mme Adélaïde ne combinait que des révolutions de palais, M. le comte de Provence attendait tout d'une révolution générale. Leurs buts si différents les rapprochaient parfois dans l'attaque, mais il faut dire, à la décharge de Mme Adélaïde, qu'elle ne soupçonna jamais les véritables sentiments de son allié; tous deux ennemis de Marie-Antoinette, parurent enrôlés sous la même

bannière. Mme Adélaïde croyait être le chef d'une conspiration contre l'influence de la reine de France, elle ne fut, en réalité, qu'un instrument aux mains plus habiles de M. le comte de Provence.

Mme Adélaïde eut pour alliés les ministres qu'elle fit nommer contre le sentiment de la reine, les courtisans du règne précédent, les ennemis de M. de Choiseul, la cour dévote et la cour enchaînée dans les lois de l'étiquette, enfin, tous ceux qui ne voyaient la France que dans Versailles, tout ce qui frondait, tout ce qui murmurait, tout ce qui par sentiment de sénilité ou d'impuissance, de jalousie ou de regrets, faisait un crime à la jeunesse d'être jeune, et au siècle de se transformer. Mmes de Noailles et de Marsan servirent avec zèle les colères de Mme Adélaïde, elles furent ses agents dans les salons de la haute société ; les princes de Condé, tous les grands seigneurs et toutes les grandes dames, moins offensées de la royauté de Mme du Barry que

de la royauté de la fille de Marie-Thérèse, prêtèrent leur appui à cette croisade impie.

M. le comte de Provence laissait faire et encourageait secrètement; il marchait, en apparence, sans parti, et dissimulait ses colères derrière les colères des autres.





Le désir de venger la mémoire de la reine des imputations calomnieuses qui n'ont eu, jusqu'à ce jour, que trop de puissance, ne nous entraînera point à des suppositions dénuées de preuves, pour découvrir les auteurs ou les propagateurs de ces calomnies; ce n'est point par des inductions plus ou moins habiles que nous établirons à notre tour l'acte d'accusation des accusateurs, mais par des faits, par les narrations des contemporains consignés dans leurs *Mémoires*, par les actes publics contre lesquels personne ne s'est inscrit en faux.

Longtemps la vertueuse et sainte Mme Éli-

sabeth subit l'influence de Mme Adélaïde, et si elle ne se montra pas l'ennemie la plus acharnée de sa belle-sœur, du moins eut-elle à se reprocher de ne point fermer son cœur aux soupçons injurieux que Mme Louise et la coterie de Saint-Denis cherchaient à y faire germer. Ses soupçons, ou plutôt ses inquiétudes ne se dissipèrent entièrement qu'au jour où la révolution, en épouvantant les courtisans, fit la solitude autour des princes; Mesdames étaient parties pour Rome, Mme Louise était morte, les princes rassemblaient les émigrés sur les bords du Rhin; il ne restait plus aux Tuileries que Louis XVI, Marie-Antoinette, leurs jeunes enfants et Mme Élisabeth; alors les deux belles-sœurs se virent sans intermédiaire, le noble caractère de la reine, son grand cœur, son complet dévouement au roi furent prouvés à Mme Élisabeth, elle comprit qu'elle avait été induite en erreur, et, sans vouloir accuser ceux qui avaient surpris sa bonne

foi, elle oublia les instructions de leur haine, pour donner toute son affection à la noble calomniée qui la méritait si bien.

Son rôle d'opposition s'était surtout révélé par sa recherche des disgraciés de la cour, de ceux principalement que la faveur de la reine abandonnait. L'éloge historique qu'a publié d'elle, en 1814, M. Ferrand, ancien magistrat, révèle quelques-unes des démarches indiscrètes et des menées hostiles auxquelles on l'entraînait.

« Mme Élisabeth allant voir souvent sa nièce, goûta infiniment l'esprit et la conversation de Mme d'Aumale, qui étoit attachée à l'éducation de la jeune princesse. A mesure qu'elle la connut davantage elle se livra de plus en plus aux sentiments d'une amitié fondée sur l'estime ; elle venoit fréquemment passer des heures avec elle. Cette assiduité fixa les yeux de l'envie qui, en général et surtout à la cour, ne les ferme

guère. On obséda, on fatigua la reine, pour lui persuader que les assiduités de Mme Élisabeth auprès de Mme d'Aumale n'avoient d'autre but que de s'emparer des premiers sentiments de Mme Royale et de diriger son éducation, peut-être même en lui inspirant de l'éloignement pour sa mère. Mme d'Aumale fut exilée et privée de sa place. Peu de temps après elle obtint la permission de revenir à Paris, mais non à la cour. Mme Élisabeth, instruite de toute cette intrigue, ne songea pas même à la prévenir; elle supporta en silence la disgrâce de son amie, mais alla la voir du moment que celle-ci fut revenue à Paris. »

M. Ferrand se trompe, le renvoi de Mme d'Aumale ne fut point le résultat d'une intrigue [1], il n'est que trop réel qu'il

1. Ce fut au sujet du procès du *collier* que Mme d'***, qui tenait par les liens de la reconnaissance à la maison de Rohan, se permit de parler à Mme Élisabeth d'une manière très-libre de la reine. Sa Ma-

entrait dans les combinaisons de Mme Adélaïde, *de s'emparer des premiers sentiments de Madame Royale* et de diriger son éducation, le comité de Saint-Denis conduisait cette petite conspiration, à laquelle Mme Élisabeth prêta son concours, Mme Louise avait employé sa sainte éloquence à la convaincre de la nécessité de

jesté en fut informée et dit : *Je sais que Mme d'*** parle mal de moi à Élisabeth, cela m'est assez indifférent ; mais si elle m'ôtoit la tendresse de ma fille* (Madame existoit déjà et étoit en état d'entendre), *elle auroit tout à redouter de moi*. Paroles qui prouvent que la reine n'attachoit pas un grand prix à l'amitié de sa belle-sœur. Marie-Antoinette crut en effet s'apercevoir que sa fille étoit moins caressante avec elle, et elle demanda au roi la destitution de Mme d'***, qui ne reparut plus à la cour. Mme Élisabeth la vint voir à Paris pour la consoler de sa disgrâce, preuve encore que la reine n'étoit pas l'objet le plus cher de ses affections : mais comme on lui fit observer que c'étoit s'aliéner entièrement le cœur de sa belle-sœur en montrant tant de bontés à quelqu'un dont Sa Majesté avoit sujet de se plaindre, elle cessa ses visites.—*Histoire de Mme Élisabeth*, par Mme Guénard, tome I, p. 91.

soustraire la jeune fille à l'influence de sa mère.

La reine, dans les conciliabules de Saint-Denis, était peinte à Mme Élisabeth comme une femme frivole, scandalisant par ses légèretés tout ce qui restait de gens sensés dans ce siècle corrompu, brisant les liens de l'étiquette et détruisant le respect dû à la royauté. Mme Louise n'avait pas assez d'anathèmes pour flétrir les innocentes représentations théâtrales de Trianon ; Mmes de Noailles et de Marsan agitaient les Carmélites de leurs doléances, contre les innovations dangereuses de Marie-Antoinette et contre l'abandon des vieilles coutumes et des anciens usages qui leur semblaient le palladium du trône.

M. Ferrand que nous venons de citer, M. Ferrand le magistrat dévoué à Mme Élisabeth, l'ami de tous ses amis, le confident de leurs plaintes, explique en termes embarrassés, mais très-compréhensibles, la position de cette princesse, placée sous

l'obsession des inimitiés de Mme Adélaïde et de la vieille cour :

« La reine avoit désiré que Mme Élisabeth vînt quelquefois à Trianon. Ce déplacement, et surtout ce séjour, n'étoient nullement du goût de Mme Élisabeth ; mais elle n'hésita pas à faire ce sacrifice, toutes les fois qu'il lui fut demandé. Pendant ces absences, elle n'emmenoit aucune de ses dames ; elle se retiroit fréquemment dans sa chambre, lisoit et écrivoit beaucoup. Les lettres datées de cette solitude (car c'en était une pour elle) ont un caractère particulier et indiquent parfaitement tout ce qui se passoit alors en son âme. On y voit avec quelle complaisance, mais en même temps avec quelle circonspection, Mme Élisabeth se prêtoit à un genre de vie qui n'étoit pas celui qu'elle menoit à Montreuil : elle ne pouvoit mieux témoigner à la reine les égards qu'elle vouloit toujours avoir pour elle ; mais devant le monde, elle ne laissoit échapper ni geste,

ni parole qui pût être présenté comme une improbation de ce que l'on voyoit ou croyoit voir à Trianon[1] »

Cé paragraphe de l'éloge de Mme Élisabeth, si hostile à la reine, sans articuler d'accusations positives, est comme un dernier écho des rancunes de Saint-Denis, c'est un dernier soupir de haine, c'est une dernière calomnie; au moment où M. Ferrand le livra à la publicité, Mme Élisabeth ne pouvait plus protester et M. le comte de Provence, devenu Louis XVIII, l'accueillait avec faveur et concourait à sa propagation en lui prêtant les presses de l'Imprimerie royale.

Sans cesse assiégée par les obsessions de ses tantes, sans cesse circonvenue par Mme de Marsan, Mme Élisabeth fut en défiance contre la reine, aussi longtemps que la crainte des excès révolutionnaires n'eut

1. *Éloge historique de Mme Élisabeth de France, suivi de plusieurs lettres de cette princesse*, par Ant. Ferrand, ancien magistrat. — Imprimerie royale. Paris, 1814, note 21, p. 150.

point éloigné d'elle la petite cour de femmes qui l'entretenaient dans ces dispositions peu bienveillantes. Mais le jour de la solitude arriva enfin pour elle, et comme la reine l'avait éprouvé le 17 juillet 1789, lorsqu'elle envoya chercher, dans leurs appartements de Versailles les grands seigneurs, si ordinairement empressés à ses côtés, Mme Élisabeth apprit en mai 1791 que le malheur éloigne les courtisans. A la reine agitée par de mortelles angoisses, pendant le voyage du roi à Paris, le 17 juillet 1789, on avait répondu : « Madame, les *fidèles* serviteurs se sont éloignés, ne comptez plus sur eux, leur porte est cadenassée [1] ! »

Le 25 mai 1791, Mme Élisabeth écrivait à Mme de Raigecourt :

« Je vous assure que, si vous ne nourrissiez pas, je vous aurois bien priée de re-

1. *Mémoires sur la vie de Marie-Antoinette, reine de France et de Navarre,* par Mme Campan.— Chap. XIV.

venir; car je suis dans un dénûment de dames qui est prodigieux, et toutes ont de si bonnes raisons qu'il m'est impossible de les refuser. Il n'y a que Mme T.... qu'à la rigueur je pourrois bien supplier de revenir; mais je n'en ai pas le courage : c'est ce qui fait que j'ai prié Mme de F.... d'être ici les premiers jours de septembre. Je ne sais pas encore si cela aura du succès. Je lui avois demandé de ne pas partir; mais elle m'a donné de si bonnes raisons, qui ont rapport au maréchal, qu'il m'a été impossible de la retenir. Je te dis tout cela pour que, dans le temps, tu dises à ses parents qu'il faut qu'elle revienne[1]. »

La vérité se fit jour peu à peu dans l'esprit et dans le cœur de Mme Élisabeth livrée à elle-même, ses lettres en font foi; déjà le 16 octobre 1789, elle avait écrit à M. l'abbé R.... D.... L.... à propos du

1. *Éloge historique de Mme Élisabeth de France, suivi de plusieurs lettres de cette princesse*, par Ant. Ferrand, ancien magistrat. — P. 228.

fatal voyage de Versailles à Paris, le 6 octobre :

« Les propos de ceux qui entouroient notre voiture, étoient les meilleurs possibles; la reine, qui eut un courage incroyable commence à être mieux vue par le peuple [1]. »

Le 30 octobre 1791, elle mandait à Mme de Raigecourt :

« Je ne suis pas mécontente de la reine, mais je t'avoue que ses gens d'affaires me font peur : ils ont de l'esprit ; mais en affaires cela ne suffit pas. [2] »

Les intrigues contre la reine continuaient, les ennemis qui ne pouvaient plus la combattre dans le palais même de Versailles, qui ne pouvaient plus la diffamer dans l'esprit des Français, la calomniaient en émigration, lui aliénaient le cœur du comte

1. *Éloge historique de Mme Elisabeth de France, suivi de plusieurs lettres de cette princesse*, par Ant. Ferrand, ancien magistrat. — P. 302.
2. *Ibid.* — P. 256.

d'Artois, lui faisaient hostiles les royalistes rassemblés sur les bords du Rhin.

Mme Élisabeth tenta de rapprocher les princes de la reine, elle leur fit conseiller par Mme de Raigecourt, sa correspondante et son amie, plus de déférence aux volontés du roi, plus de respect envers la reine; elle n'était pas encore complétement revenue sur le compte de sa belle-sœur, elle hésitait, elle doutait, elle était incertaine entre ses propres impressions et celles qu'auraient voulu lui donner ses deux frères, le comte de Provence et le comte d'Artois; la fin de sa lettre à Mme de Raigecourt dévoile l'état de son âme :

« . . . . On te dira du mal de la reine. Je le crois exagéré [1]. »

Les correspondances entretinrent ses doutes et ses impressions fâcheuses jusqu'au

1. *Éloge historique de Mme Élisabeth de France, suivi de plusieurs lettres de cette princesse*, par A. Ferrand, ancien magistrat. — P. 247.

10 août 1792, mais comme à partir de cette époque les correspondances d'outre-Rhin ne parvinrent plus à la princesse captive, comme à partir de cette époque la reine et elle ne firent plus qu'une âme pour entourer d'amour et de sollicitude le roi, Madame Royale et le jeune dauphin; comme elle put juger, dans toute sa grandeur et dans toute sa pureté, cette épouse et cette mère qui subissait sans se plaindre, sans un mot de regret, de haine ou de colère, les tortures qui lui étaient personnelles, Mme Élisabeth racheta par une affection sans borne les erreurs de ses défaillances.

Les calomnies, accueillies avec faveur par l'émigration elle-même, venaient encore la troubler en 1792, peu de mois avant le 10 août; c'est ce qu'atteste sa réponse à Mme de Raigecourt, en date du 18 février 1792.

« . . . . . Si tu veux me mettre au fait de ce que tu me mandes sur cette malheu-

reuse belle-mère (la reine), tu me feras plaisir[1]. »

Mais, à partir du 10 août, les médisances et les calomnies ne purent rien contre ce que vit et ce qu'entendit Mme Élisabeth; le 10 août, elle comprit combien était mal jugée cette souveraine qui voulait qu'on la clouât aux murs de son palais, lorsque le faible Louis XVI acceptait d'être conduit captif au milieu de l'Assemblée nationale[2].

Puis, dans ces longues heures de la prison, pendant que les deux belles-sœurs,

1. *Éloge historique de Mme Élisabeth de France, suivi de plusieurs lettres de cette princesse*, par Ant. Ferrand, ancien magistrat. — Page 259.

2. (Roederer propose au roi de chercher un refuge dans l'Assemblée nationale.)

« Louis XVI demeure interdit. Mais la reine relevant fièrement la tête : *Que dites-vous, monsieur*, s'écrie-t-elle, *vous nous proposez de chercher un refuge chez nos plus cruels persécuteurs! Jamais! jamais! Qu'on me cloue sur ces murailles avant que je consente à les quitter!* » (*Louis XVII*, par A. de Beauchesne. — Tome I, p. 153.)

prolongeant leurs soirées, raccommodaient les habits usés de la famille ; les épanchements du cœur, la communauté des affections et des inquiétudes, achevèrent ce que l'isolement des mauvaises influences avait commencé [1].

Mme Élisabeth ne douta plus de la reine, elle mit en oubli les leçons de ses tantes, les préventions de Mme de Noailles, les aigreurs de Mme de Marsan, et, s'il était permis de scruter les secrets de son cœur, on pourrait dire que la honte lui vint de leur avoir trop longtemps ouvert l'oreille. Au

1. « Une seule lettre parvint au Temple à Mme Élisabeth : Mme Adélaïde l'avait écrite en apprenant la journée du 20 juin. Ce fut Manuel qui remit cette lettre à Mme Élisabeth : elle était datée de Rome, et relative à la scène du 20 juin. Depuis ce moment, il ne parvint plus ni au roi, ni à sa sœur des lettres de leur famille. Cette privation fut très-pénible pour Mme Élisabeth, qui n'avait jamais cessé de recevoir très-régulièrement des lettres de M. le comte d'Artois. » *Éloge historique de Mme Élisabeth de France*, etc., par Ant. Ferrand, ancien magistrat. — P. 177, note 7.)

commencement du procès du roi elle interrogea un jour Cléry sur ce qu'il pouvait avoir appris du sort que l'on réservait à la reine :

« Avez-vous entendu parler de la reine aux municipaux? demanda-t-elle avec une sorte de terreur. Savez-vous quel sort on lui réserve? Hélas! que peut-on lui reprocher [1] ? »

Cette justice presque suprême, ce cri de la conscience enfin éclairée, démoutre au delà de toute évidence la conversion complète de Mme Élisabeth ; elle avait douté de la reine [2] et elle s'en étonnait en présence

1. *Louis XVII*, par A. de Beauchesne. — Tome I, p. 289.

2. Lettre de Mme Élisabeth à Mme Adélaïde.

« Montreuil, septembre 1789.

« Vous êtes dans l'erreur, ma chère tante, et le roi bien davantage que vous; tous ceux qui nous entourent nous trompent.

« La grande dame (la reine) réussira, et nous se-

de tant de courage et de tant de dévouement. Les murs de la prison du Temple auraient seuls pu raconter ce qu'elle versa de larmes amères, dans cette nuit où le lit du dauphin ayant été placé dans la chambre de Louis XVI, que l'on avait séparé de sa famille, *la reine lui donna le sien et resta*

rons tous ses esclaves, même son époux. *Monsieur* se laisse conduire par des gens qui n'ont en vue que leur vengeance personnelle et qui s'occupent peu de conserver la gloire des Bourbons. Voilà ce qu'il faudroit démontrer au roi et à son frère; mais, pour le faire, il faut lui dévoiler bien des mystères. La correspondance avec Bruxelles nous seroit bien utile; depuis que la favorite (la duchesse de Polignac) est partie, j'ignore quelle est l'intermédiaire, je sais pourtant, à n'en pas douter, que la gouvernante (la princesse Christine, gouvernante des Pays-Bas) est en relation intime avec sa sœur, qui, à en juger par son caractère haineux, s'embarrassera peu de perdre la reine, pourvu qu'elle perde les François. Elle me disoit hier que mon opposition ne lui paroissoit pas étrange, attendu que les Bourbons et moi étions du même sang, et qu'il étoit naturel que nous pensassions de même. Ses projets sont violents, jamais le roi n'y consentira; ils seront dévoilés, et qui sait ce qui

toute la nuit debout dans une douleur si morne que sa fille et sa sœur ne voulaient pas la quitter [1].

Enfin, le 3 juillet 1793, les deux grands cœurs de la reine et de Mme Élisabeth communièrent dans un même martyre, ces deux mères du jeune Louis XVII con-

en résultera. Je suis loin d'être tranquille, elle me craint et ne me laisse pas un moment seule avec le roi. Je sais que la veuve (la princesse de Lamballe) doit partir demain pour Bruxelles; la gouvernante est venue, dit-on, jusqu'à Mons. Vous pourriez, ma tante, faire entrevoir à mon frère le danger qu'il court en se livrant à cette famille ennemie-née de la sienne; les fausses démarches où on l'entraînera nous précipiteront avec lui. Si *Monsieur* vouloit m'écouter: mais dans un sens contraire, il n'est pas mieux entouré que son frère. J'envisage notre position sous un aspect affreux; les volcans sont sous nos pas et la mine entre les mains de nos ennemis.

« Allez dîner demain à Saint-Denis? je m'y rendrai. Nous nous concerterons sur d'autres objets et sur notre conduite à tenir. » (*Histoire de Mme Élisabeth*, par Mme Guénard. — Tome II, page 97.)

1. *Louis XVII*, par A. de Beauchesne. — Tome I, p. 291.

nurent les mêmes tortures, souffrirent ces mêmes douleurs indicibles que les mères seules peuvent comprendre; elles combattirent ensemble par leurs larmes et par leurs prières contre les commissaires que la Convention autorisait à enlever le jeune roi, puis, voyant que leurs larmes et leurs prières demeuraient sans effet, elles se dressèrent devant le lit où gémissait le royal enfant; sa jeune sœur se joignit à leurs efforts, et toutes trois essayèrent de le défendre par une lutte impossible, puisant des forces pour repousser la violence qui leur était faite dans l'appel déchirant de la future victime de Simon :

« Maman, maman, ne me quittez pas. »

On sait que devant la menace de tuer ce pauvre enfant, les princesses durent le livrer; les commissaires l'entraînèrent précipitamment; les portes de la prison se refermèrent et, alors, comme le ra-

conte si énergiquement M. de Beauchesne :

« Ce furent des larmes, des sanglots, des cris de désespoir, des grincements de dents. La pauvre mère, dans les convulsions de sa douleur, se roulait sur la couche déserte de son enfant. Elle avait un moment repris sa dignité royale en présence de ses ravisseurs, sa gravité maternelle, en face de son fils, qu'elle bénissait pour la dernière fois; mais cet effort suprême avait absorbé l'énergie de son caractère. Jamais désespoir ne fut plus grand. Les trois captives se regardaient, s'embrassaient et ne pouvaient proférer une parole [1]. »

Mme Adélaïde et M. le comte de Provence auraient, à partir de ce moment, vainement tenté de reconquérir Mme Élisabeth aux complots de leurs inimitiés; elle avait vu la mère, elle avait connu son amour

1. *Louis XVII*, par A. de Beauchesne.—Tome II, p. 57.

courageux et dévoué, elle avait suivi torture à torture toutes ses souffrances, elle avait entendu les paroles entrecoupées de sa douleur sans consolation, lorsqu'elle aperçut son enfant le bonnet rouge sur la tête, maltraité par l'ignoble Simon, et courbant son front d'un air de tristesse et d'abattement.

« Mes pressentiments ne me trompaient pas, dit-elle à sa tendre sœur; je savais bien qu'il souffrait : il serait malheureux à cent lieues de moi que mon cœur me le dirait. Depuis deux jours je souffrais, je m'agitais, je tremblais; c'est que les larmes que mon pauvre enfant répand loin de moi, je les sentais tomber sur mon cœur. Je n'ai plus de goût à rien; Dieu s'est retiré de nous : je n'ose plus prier. »

Puis tout à coup, se repentant de sa dernière parole.

« Pardon, mon Dieu! et vous aussi, ma sœur, pardon! Je crois en vous comme en

moi-même ; mais je suis trop tourmentée pour ne pas être menacée de quelque nouveau malheur. Mon enfant ! mon enfant ! Je sens aux déchirements de mon cœur les défaillances du sien[1] ! »

Après de telles scènes, de telles prières, de tels sanglots, qui eût pu persuader à Mme Élisabeth que sa belle-sœur n'était qu'une mauvaise mère? et qui, après la soirée du 20 janvier, après les adieux déchirants faits à Louis XVI, lorsqu'on emportait Mme Royale évanouie, eût osé dire à Mme Élisabeth, en lui désignant la reine : Cette femme, insensible aux tortures, aux outrages, aux calomnies qui n'atteignent qu'elle, cette femme qui s'est retournée, comme une lionne blessée, contre les bourreaux de son mari et leur a crié avec toute l'énergie de son cœur :

« Vous êtes tous des scélérats ! »

1. *Louis XVII*, par A. de Beauchesne. — Tome II, p. 85.

Cette femme-là est une épouse infidèle, une Messaline et une Frédégonde !

Non, non, monsieur le comte de Provence; non, madame Adélaïde; non, madame Louise, vous tous ennemis acharnés de Marie-Antoinette, vous l'avez calomniée, et l'histoire vous doit la flétrissure d'un jugement rigoureux.

« Il existait sans cesse, dit Mme Campan, une guerre sourde entre les amis et les partisans de M. de Choiseul, que l'on nommait les Autrichiens, et tout ce qui tenait à MM. d'Aiguillon, de Maurepas, de Vergennes, qui, par la même raison, entretenaient le foyer des intrigues existantes à la cour et dans Paris contre la reine[1]. »

M. de Choiseul, en concluant le mariage de l'héritier de la couronne de France avec la fille de l'impératrice Marie-Thérèse, avait voulu, par une alliance intime de la France

1. *Mémoires de Mme Campan.* — Chap. x, p. 191.

et de l'Autriche, par la cessation de leurs longs différends et par une fusion de leurs intérêts, opposer une digue aux prétentions toujours croissantes de l'Angleterre, et préparer son pays à laver les affronts dont il rougissait encore. Dépossédée de toutes ses colonies, surveillée par des commissaires anglais dans le port de Dunkerque, dont les fortifications abattues ne pouvaient être relevées, la France menacée par l'alliance anglo-prussienne, humiliée des souvenirs de Dettingen et de Rosbach, sentait l'impérieux besoin de se créer de nouveaux alliés, pour reprendre son rang parmi les grandes puissances européennes; elle n'avait plus ni armée, ni flotte, ni amis, lorsque M. de Choiseul entreprit, par la conclusion de l'alliance autrichienne, de lui rendre la confiance et la sécurité qui seules pouvaient lui permettre de songer à réparer ses hontes et ses pertes. L'amitié de l'Autriche apportait plus qu'un allié à la France, elle détruisait pacifiquement une inimitié redoutable;

le mariage du dauphin avec l'archiduchesse Marie-Antoinette fut le gage de ce pacte.

Mais la jeune archiduchesse, par cela même qu'elle était, si l'on peut s'exprimer ainsi, soit comme dauphine, soit comme reine de France, l'œuvre politique de M. de Choiseul, devait rencontrer pour ennemis tous les ennemis de ce ministre, et le parti dévot qui lui gardait rancune de l'expulsion des jésuites, et les partisans de l'ancienne politique qui ne pouvaient lui pardonner d'avoir éteint la longue querelle de la France et de l'Autriche.

Les dévots influençaient l'esprit de Mesdames, ils occupaient, comme position de guerre, les salons de leur petite cour, et puis avec Mme Louise ils tenaient leurs conciliabules et dressaient leurs plans de campagne, contre la reine, sous les voûtes de l'abbaye royale de Saint-Denis.

Mme Adélaïde était l'âme et le chef de ce parti, elle lui donnait l'impulsion et dirigeait ses attaques; ce fut elle qui fit nom-

mer M. de Maurepas contre le sentiment de la reine; c'est elle enfin qui, disposant des ministres, fit laisser impunis les outrages prodigués à la reine, depuis son arrivée en France, les calomnies répandues contre elle, nées dans son salon et publiées sous sa protection particulière.

« Mme Adélaïde avouait hautement son éloignement pour une princesse de la maison d'Autriche, car lorsque M. Campan fut prendre ses ordres, au moment de partir avec la maison de la dauphine, pour aller la recevoir aux frontières, elle lui dit qu'elle désapprouvait le mariage de son neveu avec une archiduchesse, et que, si elle avait des ordres à donner, ce ne serait pas pour envoyer chercher une Autrichienne [1]. »

Mme Adélaïde ne désapprouva pas seulement le mariage de son neveu, elle ne put jamais se résigner à voir une étrangère

1. *Mémoires de Mme Campan.* — Chap. I, p. 60.

régner près de lui, à céder en toutes circonstances le pas à cette étrangère, à lui abandonner l'influence qu'elle exerçait sur l'irrésolution de Louis XVI, à s'éclipser devant la jeunesse, devant la beauté, devant toutes les séductions et tous les empires d'une princesse qui n'avait qu'à se montrèr pour être adorée.

La haine de Mme Adélaïde fut, tout à la fois, une haine politique et une haine de femme; la première occasion publique de la faire paraître remonte à l'arrivée en France de Marie-Antoinette.

« Pendant la durée du règne de Louis XV, le jeu se tenait chez Mme la dauphine, comme étant la première personne de l'État. Il avait eu lieu, depuis la mort de la reine Marie Leczinska jusqu'au moment du mariage de M. le dauphin, chez Mme Adélaïde. Ce changement, suite d'un ordre de préséance qui ne pouvait être dérangé, n'en avait pas moins désobligé Mme Adélaïde,

qui, ayant établi un jeu séparé dans ses appartements, ne se rendait presque jamais à celui où devaient se réunir non-seulement la cour, mais la famille royale [1]. »

Le dépit de se voir éclipsée par la dauphine se joignit, dans le cœur de l'ambitieuse tante du roi, à la haine qu'elle portait à la princesse autrichienne, à la femme choisie par M. de Choiseul; elle dissimula mal le ressentiment qu'elle en éprouvait, et pour se créer une puissance contre la puissance de Marie-Antoinette, elle appela au ministère, à l'insu de la reine et presque malgré le roi lui-même, celui de tous les hommes d'État que la situation politique réclamait le moins.

« A l'avénement de Louis XVI au trône, il voulut rappeler M. de Machaud ; la lettre était écrite, elle allait partir lorsqu'une princesse, tante du roi, fit changer l'adresse :

1. *Mémoires de Mme Campan.* — Chap. III, p. 38.

elle persuada de rappeler M. de Maurepas. Ainsi la France fut livrée à la frivolité, à l'insouciance, et subit toutes les suites les plus funestes d'un tel gouvernement[1]. »

Certaine de l'appui d'un premier ministre qui était sa créature, Mme Adélaïde osa plus ouvertement se montrer l'ennemie de la reine; elle enveloppa le roi de toute l'autorité qu'elle sut faire reconnaître à son rôle de mère d'adoption, elle lui inculqua la haine que son père portait à M. de Choiseul, elle lui peignit cet homme qui lui avait choisi pour femme une Autrichienne, comme un débauché et l'empoisonneur de sa famille; puis, reportant sur la reine les animosités qu'elle faisait naître contre le ministre disgracié, elle s'efforça de jeter des doutes dans l'esprit de Louis XVI sur l'honnêteté de sa femme et sur la pureté de ses mœurs. Ses créatures, MM. de Maure-

1. *Mémoires de M. le comte de Vaublanc.*—P. 154.

pas, d'Aiguillon et de Vergennes, osèrent plus encore : ils insinuèrent que Marie-Antoinette pourrait bien être le fruit d'un commerce adultère entre l'impératrice Marie-Thérèse et M. de Choiseul ; ils allèrent plus loin encore, ils donnèrent le conseil d'écarter la reine de la connaissance des affaires publiques, et enfin de l'éloigner du trône et de la faire sortir de France[1].

Cette politique des ministres, encouragée par Mme Adélaïde et M. le comte de Provence, se soutint, malgré le roi, jusqu'en 1789. Louis XVI n'inspirait aucune crainte à ceux qui voulaient gouverner sous son nom, mais il fallait le soustraire à l'influence de la reine et, pour y parvenir, il était nécessaire de la tuer moralement dans l'esprit de la nation. Ce détestable but fut bien près d'être atteint le 1er octobre 1787. Voici, en effet, ce que nous trouvons sous

1. *Histoire de Marie-Antoinette*, par Edmond et Jules de Goncourt. — P. 74.

cette date dans le XXXVI[e] volume des *Mémoires pour servir à l'histoire de la république des lettres*.

RETOUR DU PARLEMENT.

« Ceux qui ont été témoins des fêtes populaires qui ont duré trois jours de suite, assurent qu'au milieu de ce tumulte il y avait beaucoup d'ordre, surtout depuis qu'un garde françoise ayant tiré un coup de fusil sur un petit polisson, fut vertement réprimandé par son officier; les gardes françoises et suisses ne sont plus devenus que simples spectateurs; on ne laissoit pas même entrer dans la place Dauphine, principal théâtre de cette canaille du palais. Le chevalier Dubois, à la tête du guet, la surveilloit de plus près, mais sagement : il ne cessoit de leur crier : *Mes enfants, amusez-vous, mais ne faites de mal à personne*[1].

1. *Mémoires pour servir à l'histoire de la république des lettres*. — Tome XXXVI, p. 87.

Veut-on savoir à quoi s'amusaient *les enfants* de M. le chevalier Dubois? à quels jeux, à quelles plaisanteries *innocentes*, les gardes françaises et les gardes suisses, ainsi que le guet, assistaient l'arme au bras?

« C'est le 1er octobre que les suppôts du palais, renouvelant la scène de 1774, ont brûlé M. de Calonne avec un grand appareil et dans toutes les formes juridiques. Ils exigèrent d'abord une illumination générale, et lorsqu'on tardoit à se conformer à leur ordonnance dans la place Dauphine, lieu de l'exécution, ils excitoient à suivre le règlement à coups de pierres. L'illumination complète, ils firent former une enceinte : on apporta les fagots et le mannequin, au devant et au dos duquel étoit écrit le nom du coupable; après avoir lu la sentence, on le jeta au feu, et, pour conserver la mémoire de ce grand événement, on a dressé du tout procès-verbal dont voici la copie :

« Procès-verbal de l'exécution du sieur

de Calonne, ministre d'État et contrôleur général des finances.

« Lequel sieur de Calonne a été condamné par le tribunal de la Nation à être brûlé et ses cendres jetées au vent.

« 1° Pour avoir mis le désordre dans les finances, ayant usé du trésor royal comme du sien propre.

« 2° Ayant dissipé les fonds du susdit trésor, soit en laissant voler les subalternes, soit en prodiguant à ses amis des pensions et des gratifications, et surprenant la religion du roi pour les lui faire accorder; soit enfin pour faire passer les fonds de la France à l'étranger, laissant la reine dans la persuasion qu'elle pourroit, sans nuire à son fils, ni perdre l'amour de la nation, envoyer à son frère plus de cent millions en trois ans.

. . . .

« Le dit sieur de Calonne a été convaincu de tous ces crimes et les a avoués par sa fuite. Il a été dénoncé au parlement et jugé par la nation, laquelle condamnation a été

exécutée dans la place Dauphine, le 1er octobre 1787, à dix heures du soir, en présence de quatre mille citoyens, des régiments des gardes françoises et suisses, et de la garde de Paris[1]. »

M. de Calonne est l'ennemi de la reine, qu'importe? il est impopulaire, cela suffit; on cloue la reine par une calomnie à cette impopularité, et cette calomnie a pour auditeurs, outre le flot de peuple qui encombrait la place Dauphine, les gardes françaises et les gardes suisses, commandés par leurs officiers; M. le chevalier Dubois ne voit rien de répréhensible à cette manifestation, il ne veut pas que ses *enfants* soient troublés dans leurs *innocents* plaisirs, il laisse jeter par une fenêtre et brûler le mannequin de Mme de Polignac, cela lui semble joli; mais la populace, une fois lancée et prenant goût à toutes ces brûleries, s'apprêtait

1. *Mémoires pour servir à l'histoire de la république des lettres.* — Tome XXXVI, p. 90, 91, 92.

à faire subir le même affront à l'effigie de la reine, alors M. de Crosne intervint et *crut devoir prévenir les suites d'un attentat contre lequel les magistrats n'auraient pu s'empêcher de sévir* [1].

C'était le prélude des journées des 5 et 6 octobre 1789; mais les chefs n'étaient pas encore prêts et le peuple allait trop vite. On s'arrêta non par respect pour la reine, mais dans la crainte de voir condamner par la magistrature *les joyeux enfants* de M. le chevalier Dubois. Quand nous disons que ce 1er octobre 1787 fut le prélude des 5 et 6 octobre 1789, nous ne produisons pas une simple appréciation dénuée d'autorité; les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres* terminent le récit de ces saturnales par l'aveu suivant :

« .... M. de Crosne n'articule point, mais il présage des délits plus graves; on croit

1. *Mémoires pour servir à l'histoire de la république des lettres.* — Tome XXXVI, p. 98.

qu'il en a dit un mot plus articulé à l'oreille de M. Pelletier de Saint-Fargeau [1]. »

Comme on peut s'en convaincre par ce récit, ces insultes à la reine se produisaient avec la complicité tacite de l'autorité; elles se produisaient, il n'en faut pas douter, avec l'encouragement des grands seigneurs dévoués aux inimitiés de M. le comte de Provence, de Mme Adélaïde et de M. le duc d'Orléans; les accusations formulées dans l'arrêt de la basoche, contre M. de Calonne, ne sont que la traduction affaiblie des accusations accumulées dans toutes les chansons applaudies par Leurs Altesses Royales. La licence était portée fort loin, à cette époque, et pourvu qu'une infamie fût mise en musique, nul ne rougissait de l'entendre et de la répéter. Nous lisons, en effet, dans le XXVI[e] volume des *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des*

1. *Mémoires pour servir à l'histoire de la république des lettres*, — Tome XXXVI, p. 96.

lettres, le paragraphe suivant, qui fait connaître le goût délicat et raffiné de la société de la fin du XVIII[e] siècle :

« 9 juin 1784. La chanson à... est la *Chanson des cinq doigts ;* elle est extrêmement polissonne, mais aujourd'hui tout passe : les femmes ne rougissent point de l'entendre ; elle se chante devant elles dans les grands soupers, elle est gravée et se vend publiquement[1]. »

L'exemple d'insulter la reine par des chansons était venu du château de Choisy ; Mme Adélaïde, la première, avait fredonné :

Petite reine de vingt ans
Vous qui traitez si mal les gens.
Vous repasserez la barrière[2]....

Et cet exemple fut promptement suivi par

1. *Mémoires pour servir à l'histoire de la république des lettres.* — Tome XXVI, p. 34.
2. *Mémoires de Mme Campan.* — Chap. IV, p. 94.

tous les beaux et les méchants esprits de la cour, M. de Champcenetz en tête; outre M. de Champcenetz, on citait, parmi les faiseurs de chansons, M. le marquis de Louvois; tous ces insulteurs appartenaient à la bonne compagnie, étaient bien vus au Palais-Royal, au château de Bellevue, ou dans la petite cour opposante de M. le comte de Provence. Dès l'année 1776, l'audacieuse calomnie des chansonniers dépassait toutes les bornes.

« Les exécrables couplets sur la reine, quoique détestés par tous les bons François, se recherchent cependant par les amateurs d'anecdotes, et se répandent peu à peu; on les lit en maudissant l'inventeur sacrilége de tant de calomnies. Ils sont au nombre de vingt-quatre, sur l'air : *Lair la laire lenlaire.* On suppose que le marquis de Louvois, héritier de son père pour la méchanceté, mais non de son talent pour la bonne et la piquante, est auteur de la

chanson sur la cour qui a paru précédemment. Celui dont il est question se pique de le surpasser et de prendre un *vol plus téméraire ;* il agite ensuite, très-indiscrètement, la question sur la virilité du jeune monarque, sur son aptitude à donner des héritiers au trône, et après avoir détaillé les diverses causes d'impuissance imaginées par les courtisans, il la décide négativement, mais non sans ressource ; il plaisante sur le goût puce introduit à la cour ; il travestit criminellement l'amitié de la reine pour Mme la princesse de Lamballe, et par une supposition plus coupable encore, accrédite d'autres bruits plus affreux ; il va jusqu'à rapporter une lettre prétendue de l'auguste mère de cette princesse, qui lui donneroit à cet égard des conseils dictés par une politique vraiment infernale ; enfin, il n'est pas jusqu'à M. de Sartine et le duc de Choiseul, qu'on fait figurer de la façon la plus injurieuse.

« La suite des couplets sur l'air : *Lair la*

laire lenlaire[1] est encore plus infâme, en ce qu'on y nomme sans pudeur M. le baron

1. *Mémoires pour servir à l'histoire de la république des lettres*, tome IX, p. 61, 62. — Les ennemis de la reine fabriquèrent sous le nom de La Harpe les vers suivants, qui ont été publiés dans le supplément aux *Mémoires de Mme de La Motte :*

Monstre échappé de Germanie,
Le désastre de nos climats,
Jusqu'à quand contre ma patrie
Commettras-tu tes attentats ?
Approche, femme détestable,
Regarde l'abîme effroyable
Où tes crimes nous ont plongés !
Veux-tu donc, extrême en ta rage,
Pour consommer ton digne ouvrage,
Nous voir l'un par l'autre égorgés ?

En vain je cherche en ma mémoire
Le nom des êtres abhorrés ;
Je n'en trouve point dans l'histoire
Qui puissent t'être comparés.
Oui, je te crois, indigne reine,
Plus prodigue que l'Égyptienne
Dont Marc-Antoine fut épris ;
Plus orgueilleuse qu'Agrippine,
Plus lubrique que Messaline,
Plus cruelle que Médicis.

(*La Reine dévoilée, ou supplément aux Mémoires de Mme la comtesse de Valois de La Motte.* — Londres, 1789 ; p. 112, 113).

de Bezenwald, le lieutenant-colonel du régiment des gardes-suisses, honoré de quelque confiance de la reine, comme en abusant de la façon la plus criminelle. »

Il nous serait très-difficile de rapporter ici la plupart de ces couplets, leur licence effaroucherait la délicatesse de nos lecteurs, nous en avons suffisamment indiqué le sens pour faire comprendre notre retenue. Nous voulons, cependant, porter nos preuves aussi loin que l'honnêteté peut permettre d'aller, et nous choisissons, dans ce recueil de turpitudes, les couplets les moins ignobles, pour ne négliger aucun exemple des excès auxquels se portait, contre la reine, la haine politique de ceux même qui se targuaient à tort du titre de royalistes.

11 DÉCEMBRE 1786.

Air : *Ton mouchoir, belle Raymonde.*

. . . .

La déesse de Cythère
Un beau jour du haut des cieux,
Sur la plaine de la terre
Ayant baissé ses beaux yeux,
Aperçut près de la Seine,
Berger dont l'éclat divin,
Valoit bien, dit-on, la peine
Qu'on laissât, pour lui, Vulcain.

. . . .

Toutes les nuits, dit l'histoire,
La friponne doucement
Quitte le sein de la gloire
Pour le sein de son amant.
Quoi! j'excuse sa foiblesse,
N'avoit-elle pas raison?
Berger qui nous intéresse
Vaut bien mieux qu'un forgeron [1].

La chanson dont ces deux couplets sont

1. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*.—Tome XXXIII, p. 210, 211, 212.

tirés n'était qu'une plate calomnie contre les mœurs de la reine; en 1787, la chanson, tout en continuant la même calomnie, se fait politique.

L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES.

POT-POURRI :

Air : *de Malbrough.*

13 avril 1787.

(LA REINE S'ADRESSANT AUX NOTABLES.)

Air : *La danse n'est pas ce que j'aime.*

Calonne n'est pas ce que j'aime,
Mais c'est l'or qu'il n'épargne pas.
Quand je suis dans quelque embarras,
Alors je m'adresse à lui-même.
Ma favorite[1] en fait de même,
Et puis nous en rions tout bas, tout bas[2].

Jusqu'à sa mort, M. de Maurepas collectionna toutes ces chansons, il en faisait un recueil[3] qu'il communiquait à la cour

1. Mme la duchesse Jules de Polignac,

2. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres.* — Tome XXXIV, p. 394.

3. 5 *octobre* 1777. M. le comte de Maurepas a

de Bellevue. Nous ne savons même pas jusqu'à quel point il peut être exonéré du crime de les avoir placées sous les yeux de Louis XVI[1]; ce qu'il y a de certain c'est qu'elles le furent et que l'ordre d'en découvrir les auteurs n'eut pas d'exécution, quoique les couplets les plus blâmables, sortis

toujours beaucoup aimé les ouvrages d'esprit, mais surtout les polissonneries. La vieillesse ne lui avait point ôté ce goût-là et les soucis du gouvernement lui rendent un tel plaisir encore plus nécessaire. C'est pour y contribuer que M. Amelot fait ramasser dans Paris toutes les chansons et autres opuscules de ce genre, que fait éclore la licence de nos auteurs : il y a un petit bureau *ad hoc*, où les auteurs de ces facéties viennent les lire, et dont on fait un choix, sans qu'ils s'en doutent, pour amuser le mentor du roi. » (*Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres, etc.* — Tome X, p. 239.)

1. Le couplet suivant est un de ceux qui furent placés sous les yeux du roi.

Louis, si tu veux voir
Bâtard, cocu, putain,
Regarde ton miroir,
La reine et le dauphin.

(*Correspondance de la reine avec d'illustres personnages*, 1790. — P. 25.)

de la plume de M. de Champcenetz, se chantassent dans tous les salons de Versailles et que M. de Champcenetz lui-même en tirât vanité.

Longtemps ces calomnies demeurèrent inconnues du peuple, la cour et les salons se les communiquaient, en faisaient la joie de leurs réunions intimes, en se donnant le plaisir de dégrader la reine, et tous ces royalistes, qui devaient plus tard se récrier contre le réquisitoire de Fouquier-Tinville, lui en rassemblaient les éléments.

« Tout absurdes que fussent ces calomnies, elles avaient, il faut l'avouer, pris naissance au sein des hautes classes sociales même : les classes inférieures devaient donc les recueillir avec cette douce satisfaction qu'ont de tout temps éprouvée ceux dont l'orgueil semble s'élever de l'abaissement de tout ce qui est au-dessus d'eux[1]. »

1. *Mémoires secrets de* 1770 à 1830, par M. le comte

Mme Adélaïde, surtout, est coupable parmi les plus coupables calomniateurs de cette malheureuse époque, car ce fut elle qui donna l'exemple, qui encouragea la chanson et le libelle, et ce fut elle la première, qui coalisa la famille royale contre sa nièce, contre sa reine. Loin de protéger de ses conseils, loin d'éclairer de son expérience la jeune fille de quinze ans qui venait être dauphine de France; elle la repoussa et lui tendit des embûches, elle chercha à lui ravir jusqu'à l'affection de son mari, elle s'étudia à tourner contre elle ses actions les plus indifférentes et jusqu'à ses bonnes actions.

Mmes de Noailles et de Marsan l'aidèrent dans cette œuvre; ces deux dames épièrent la reine, pesèrent ses paroles, jusqu'à ses gestes et ses sourires; sa respiration ne pouvait être innocente, l'incarnat ou la pâleur

d'Allonville, auteur des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*. — Tome III, p. 310.

de son teint décelaient des pensées criminelles.

« Le visage de la reine se reprintanisait quand Ed. Dillon entrait au bal[1]. »

Ce ne fut pas seulement, comme le dit Mme Campan, l'abandon des *paniers*, qui parut une grave faute à la cour de *Mesdames;* chaque jour venait révéler de nouvelles *abominations* que Mme de Noailles ou Mme de Marsan racontaient en frémissant d'indignation. Puis, de Saint-Denis à Bellevue, retentissait cette sinistre clameur : *le trône se dégrade!* la reine froisse tous les usages reçus, tous les préjugés qui font la force des vieilles monarchies, elle innove!

Mme du Barry, introduite dans Versailles, logée dans le château de Versailles, tenant une cour au milieu de la cour du roi, n'avait pas fait naître une indignation pa-

1. Portefeuille d'un talon rouge.

reille à celle que suscitèrent les innovations de la reine, et qui réunirent contre elle tous ces courtisans si souples à la faveur de Mme du Barry.

Cherchons donc et examinons de bonne foi les causes des reproches amers et des dénonciations passionnées qui poursuivirent Marie-Antoinette jusque sur la sellette du tribunal révolutionnaire.

« La reine, dit Mme Campan, répondait à toutes les harangues et avait mis de la persévérance à conserver cette habitude, puisée à la cour de Marie-Thérèse. Depuis longtemps les princesses de la maison de Bourbon ne prenaient plus, dans de semblables circonstances, la peine d'articuler la réponse. Mme Adélaïde fit reproche à la reine de n'avoir pas suivi cet usage, l'assurant qu'il suffisait de marmotter quelques mots en simulacre de réponse, et que les harangueurs, très-occupés de ce qu'ils venaient de dire eux-mêmes, trouveraient

toujours qu'on avait répondu d'une manière parfaite. La reine trouva que la paresse seule avait pu dicter un semblable protocole, et que l'usage adopté de marmotter quelques mots constatant la nécessité de répondre, il fallait le faire simplement, mais clairement et le mieux possible[1]. »

Cette politesse de la reine pouvait paraître une innovation dangereuse à Mme Adélaïde, pouvait effrayer les préjugés de Mmes de Noailles et de Marsan, mais ne saurait être comptée comme une innovation dangereuse aux véritables intérêts de la monarchie, et ne peut être enregistrée par l'histoire comme un manque de respect de la reine à sa propre dignité.

Le 25 décembre 1774, la reine admet à ses bals six jeunes personnes, et toute la cour se scandalise; on représente que jus-

1. *Mémoires de Mme Campan.* — Chap. x, p. 192.

qu'à ce jour les *femmes* seules ont eu le droit d'y être invitées; la reine insiste, on consulte les registres pour savoir si l'admission des jeunes filles est contraire à l'étiquette, et, comme on trouve quelques exemples à citer en faveur du désir témoigné par la reine, les six jeunes personnes sont admises[1], mais la vieille cour murmura contre cette décision qui lui sembla devoir entraîner de dangereuses conséquences.

Le 26 mai 1778, les nouvellistes et les *gens bien informés* colportaient dans les salons de Versailles et dans ceux de Paris, une nouvelle étrange, improbable, qui renversait toutes les hiérarchies, une de ces monstruosités qui sont les précurseurs des révolutions; malheureusement, malgré son improbabilité, le fait était certain, on avait vu Mme de Marsan en pleurer, et Mme de

1. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres, etc.* — Tome VII, p. 255.

Noailles en demeurer muette de saisissement.

« La reine a fait la semaine dernière, à Marly, une dérogation à l'étiquette encore plus grande que celle de manger avec les hommes ; elle a reçu à souper Mme la comtesse de Maurepas, Mme de Sartine et Mme Amelot, trois femmes de ministres qui, en cette qualité, avaient été jusqu'alors exclues de cet honneur[1]. »

Une autre fois Bellevue chantera, car Bellevue aime à calomnier en chantant, les couplets, sur l'air : *Vous qui du vulgaire stupide*, qui reprochent à la reine *ses bontés pour les gens à talents*, *sa familiarité avec eux ;* et dans lesquels on critique *son choix*, *pour ses ballets*, *de gens peu distingués par une ancienne naissance*, *tels que*

1. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres, etc.* — Tome XI, p. 233.

MM. de Caraman, *Galiffet*, *La Vaupallière*[1], etc., etc.

Nous n'abuserons pas de ces citations que nous pourrions prolonger indéfiniment; celles que nous venons de transcrire suffiront à l'édification de nos lecteurs, elles les éclaireront sur l'existence du vaste complot formé avant la révolution contre Marie-Antoinette, et dans lequel nous sommes forcés de reconnaître comme instigateurs les plus proches parents du roi, les plus grands seigneurs de cette monarchie qui aidaient eux-mêmes à la destruction de la royauté.

Cette ligue des ennemis de la reine était si habilement ourdie, que Mme Élisabeth ne sortit définitivement de ses liens que dans la prison du Temple, et qu'au milieu même des orages révolutionnaires de l'année 1791, encore fidèle aux inspirations de Mme Adé-

1. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, *etc.* — Tome XXXVI, p. 27.

laïde, elle excitait, sans se rendre compte des dangereuses conséquences de sa conduite, toutes les plus mauvaises passions contre ce qui restait de la cour. Au moment même où la reine cherchait à concilier au roi les esprits incertains et flottants des chefs de la garde nationale et des députés, Mme Élisabeth, par une conduite opposée et qui semblait accuser d'hypocrisie les tentatives de la reine, repoussait les cœurs qu'elle avait gagnés.

M. Ferrand nous fournit la preuve de cette funeste ligne de conduite, suivie avec persévérance par Mme Élisabeth. M. Ferrand lui fait même un titre de gloire de ce qui a dû être, pour elle, un sujet de remords.

« En présence des révolutionnaires les plus corrompus, Mme Élisabeth traitoit avec une distinction marquée toutes les personnes dont les principes étoient purs et dont la conduite étoit fortement prononcée.

Elle accueilloit avec une affectueuse majesté la fidélité helvétique; elle repoussoit avec un noble dédain les prétentions de la garde nationale[1] »

Plus loin, ce même M. Ferrand, l'ami et le confident de Mesdames et de Mme Élisabeth, laisse échapper, malgré toutes les périphrases dont il l'entoure, le secret de l'animosité des parents du roi contre la reine.

« . . . . Au moment de la révolution, Mme Élisabeth s'est crue obligée de sortir de son caractère pour donner des conseils qui, malheureusement ne furent jamais suivis. Mais, jusque-là, elle s'étoit fait une loi de silence dont elle ne s'écarta jamais. La reine, à qui, dès son enfance, on avoit cherché à persuader qu'il falloit, qu'elle s'accoutumât à connoître et même à diriger les affaires de l'État, et qui auroit souffert avec peine la concurrence de Mme Éli-

1. *Éloge historique de Mme Élisabeth, etc.*—P. 63, 64.

sabeth, rendoit justice à son extrême réserve [1]. »

. . . .

« Quelques torts qu'aient voulu donner à la reine, d'abord la malignité publique, puis la haine ou la jalousie de ses ennemis, cette princesse n'en respectoit pas moins les vertus de Mme Élisabeth. Le peu de rapports qu'il y avoit entre leurs occupations journalières excluoit sans doute toute intimité; mais la reine lui rendoit toujours une entière justice, même lorsque par des intrigues de cour on cherchoit à lui inspirer de la jalousie contre elle. C'étoient des conseils étrangers (ces conseils lui étoient malheureusement répétés par des François qui ont dû faire à ce sujet de terribles réflexions. Je n'accuse pas ces François d'avoir voulu servir des intérêts étrangers, mais ils savoient bien que par là ils servoient les leurs, et

1. *Éloge historique de Mme Élisabeth de France*, par A. Ferrand. — P. 33.

qu'en appuyant ces conseils auprès de la reine, ils consolidoient leur crédit auprès d'elle) qui l'excitoient sans cesse à prendre garde que sa belle-sœur ne prît trop d'empire sur l'esprit du roi. D'autres, à sa place, se fussent abandonnées comme elle à des conseils qui d'ailleurs flattoient son amour-propre et son ambition. Il est bien difficile à une jeune souveraine, que tout ce qui l'entoure invite à gouverner, sous le nom de son mari, de ne pas chercher à établir et conserver cet ascendant contre quiconque pourroit le détruire ou le diminuer. Or, si Louis XVI se fût une fois livré sans réserve à la confiance que lui inspiroit sa sœur, il échappoit sans retour au pouvoir que la reine auroit voulu prendre sur lui. On ne peut nier que, surtout pendant la révolution, elle n'ait souvent été conduite ou plutôt égarée par cette funeste crainte [1]. »

1. *Éloge historique de Mme Élisabeth, etc.*—Note 20 de la première partie, p. 149.

Les insinuations de M. Ferrand, sous une fausse apparence d'impartialité, les éloges donnés à Mme Élisabeth, au détriment de la reine, et surtout cette phrase indiscrète: *Si Louis XVI se fût une fois livré sans réserve à la confiance que lui inspiroit sa sœur, il échappoit sans retour au pouvoir que la reine auroit voulu prendre sur lui*, révèlent les passions et les espérances qui agitaient la cour de Mme Adélaïde, expliquent les motifs de la haine qu'elle portait à Marie-Antoinette, et éclairent d'une bien triste lumière cette partie de l'histoire de la révolution.





Monsieur le comte de Provence fut, de tous les ennemis de la reine Marie-Antoinette, le plus perfide et le plus acharné ; il la poursuivit de sa haine, non-seulement jusqu'au 16 octobre 1793, mais cette haine survécut en lui à la mort même de sa victime ; et, lorsqu'en 1814 il monta sur le trône de France sous le nom de Louis XVIII, la nécessité de dissimuler à l'histoire les mystères du passé le contraignit aux iniquités de ce silence flétrissant, qui fut gardé pendant tout son règne sur les accusations dont la mémoire de sa belle-sœur supportait encore le fardeau.

MM. de Goncourt, dans leur *Histoire de*

la reine Marie-Antoinette[1], n'apprécient pas avec assez de sévérité l'inimitié de M. le comte de Provence.

« . . . . Il est triste de le dire, c'était parmi les frères du roi que la reine avait trouvé le pire de ses ennemis : j'ai nommé Monsieur, Monsieur, dont toute la conduite privée, dont toute la conduite politique n'avait été jusqu'alors qu'une critique de la vie de la reine et un persiflage de son rôle. Marie-Antoinette tout entière à sa jeunesse et au plaisir, Monsieur affichait une piété de montre et de spectacle. Versailles en fêtes, il allait au Calvaire. Libre et sans religion d'esprit, facile aux nouveautés, penché de nature vers la popularité et ses flatteries, Monsieur se détourne de son caractère et de ses idées, dès que l'appui donné par Marie-Antoinette au rétablissement des parlements exilés, acquiert

1. P. 213.

à la reine les applaudissements de la nation. Monsieur se jette dans le parti de la résistance à l'opinion, dans le système du droit absolu de la volonté royale. Dès que la reine touche à la politique, Monsieur ne quitte plus le crayon ni la plume [1] : il ne fait que répandre la caricature et la satire, promener l'insulte et le discrédit de l'ironie sur les amis de la reine, ses ministres, ses idées, ses illusions. »

L'écrivain qui fouille l'immense dossier de la révolution y trouve autre chose que des satires et des caricatures contre la reine à imputer à l'aîné des frères de Louis XVI; il recule d'abord effrayé devant la gravité des faits qui lui sont révélés; il lui répugne

1. « 21 *février* 1785. L'invention du monstre fabuleux, annoncée il y a quelques mois, paroît rester tout entière à *Monsieur*. Quant à l'allégorie qu'on y soupçonnoit, Son Altesse Royale n'a pas jugé à propos de la révéler. » (*Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, etc. — Tome XXVIII, p. 136.)

de salir la mémoire d'un souverain dont le règne ne fut pas sans illustration ; mais, en présence des calomnies encore toutes-puissantes qui flétrissent le noble caractère de Marie-Antoinette, force lui est de reporter la flétrissure sur ceux de ses ennemis qui, non contents de l'avoir conduite à l'échafaud, espéraient l'avoir enchaînée pour toujours au pilori de la diffamation.

Nous avons ainsi compris notre tâche et nous n'avons pas cru devoir couvrir de notre silence les révélations pénibles que l'histoire nous apporte contre M. le comte de Provence ; quelque graves qu'elles soient, nous sommes tenus de les enregistrer, mais nous laisserons à nos lecteurs le soin de les apprécier. Nous produisons les pièces du procès de la reine comme le ferait un rapporteur consciencieux, là se bornera notre ministère, nous en abandonnons l'examen au jury de l'opinion publique.

Le 5 novembre 1781, les *dames de la halle* eurent l'honneur de complimenter le

roi sur la naissance du premier dauphin; M. le duc de Cossé les présenta comme gouverneur de Paris, et, les deux battants de son appartement ouverts, Louis XVI écouta d'un air de joyeuse satisfaction le petit discours qu'une de ces *dames* lui débita avec convenance.

« Sire,

« Si le ciel devoit un fils à un roi qui regarde son peuple comme sa famille, nos prières et nos vœux le demandoient depuis longtemps; ils sont enfin exaucés. Nous voilà sûrs que nos enfants seront aussi heureux que nous; car cet enfant doit vous ressembler. Vous lui apprendrez, Sire, à être bon et juste comme vous. Nous nous chargerons d'apprendre aux nôtres comme il faut aimer et respecter son roi [1]. »

Le 6 novembre, les mêmes *dames de la*

1. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la republique des lettres, etc.* — Tome XVIII, p. 124.

halle, introduites auprès de la reine, lui témoignèrent les mêmes sentiments, et les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres* remarquent, en le rapportant, *que leur discours a quelque chose de caractéristique, et qu'il ne ressemble en rien aux lieux communs de cette espèce* [1].

« Madame,

« Toute la France a déjà témoigné à Votre Majesté sa joie vive et si vraie de la naissance de monseigneur le dauphin. Nous avons fait éclater nos transports avec tout l'amour que nous avons pour vous : il nous est permis aujourd'hui de porter aux pieds de Votre Majesté les expressions de nos cœurs; ce droit-là nous est plus cher que la vie. Il y a si longtemps, Madame, que

1. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres, etc.* — Tome XVIII, p. 127, 128.

nous vous aimons, sans oser vous le dire, que nous avons besoin de tout notre respect pour ne pas abuser de la permission de vous l'exprimer. »

« Le délire patriotique pour la naissance d'un dauphin, ajoutent les *Mémoires secrets*, loin de se ralentir, ne fait que s'accroître par la fermentation générale. Les femmes le manifestent jusque dans la frivolité de leurs modes. Elles portoient, il y a quelque temps, au lieu de diamants aux oreilles ou dans les cheveux, des médaillons au cou; ensuite elles y ont substitué des *jeannettes*, c'est-à-dire des croix d'or comme en ont les femmes de la campagne, bientôt enrichies de diamants superbes. Aujourd'hui, c'est un dauphin qui a pris la place de ce signe de notre religion.

« Enfin, les broderies à la mode, pour les souliers, sont un nœud à quatre rosettes surmonté d'une couronne, dont le centre est occupé par un dauphin; au-dessus est écrit en lettres d'or : *Vive le roi!* au mi-

lieu, *Vive la reine!* et, au-dessous, *Vive monseigneur le dauphin*[1] ! »

Les journaux du temps et les Mémoires contemporains constatent l'enthousiasme sincère dont furent saisies les populations de la France, à la nouvelle de la naissance du dauphin ; Paris la célébra par des fêtes magnifiques, et les provinces, rivalisant avec Paris, illuminèrent leurs villes et rédigèrent des adresses de félicitation ; les poëtes chantèrent sous mille formes différentes la venue en ce monde d'un héritier de Louis le Bien-aimé ; les haines des partis se turent un instant et l'allégresse publique étouffa pour quelques jours la diffamation et la calomnie.

La joie régnait partout, partout on se félicitait de cette naissance comme d'un gage assuré d'un avenir heureux ; l'amour de la France pour ses rois était encore tel-

1. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres, etc.* — Tome XVIII, p. 126, 127.

lement enraciné dans les cœurs, que l'événement qui assurait la succession royale en ligne directe paraissait à tous une preuve certaine de la faveur céleste.

Un homme, cependant, un prince de la famille royale, le plus proche parent du roi, celui qui aurait dû servir de père à l'enfant nouveau-né, si la chance des mauvaises destinées l'eût rendu orphelin, M. le comte de Provence seul ne prit point part à la joie de la nation. Plus il avait fondé d'espérances sur la longue stérilité de la reine, plus lui fut pénible à supporter stoïquement la naissance d'un héritier, dans lequel il ne vit que le destructeur des rêves de son ambition.

Ni sa force de caractère, ni sa profonde dissimulation ne purent lui servir en cette circonstance ; comme isolé au milieu de la foule qui encombrait la chambre de la reine, il ne compatissait point aux fiévreuses anxiétés de son frère, il n'entendait point les cris arrachés par la douleur à sa belle-

sœur; la vie se trouvait suspendue en lui, il attendait un mot pour espérer encore ou pour haïr de toute la puissance de son âme. Ce mot fut enfin prononcé, il éclata malgré le lieu, la présence de l'accouchée et la crainte de lui causer une trop vive impression, en acclamations joyeuses; le roi pleurait en disant : « J'ai un fils!... » il serrait les mains de toutes les personnes qui l'entouraient et qui toutes, avec un air de bonheur, répétaient : « Nous avons un dauphin! »

Les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres* contiennent le paragraphe suivant, à la date du 22 octobre 1781.

« Les courtisans, toujours malins, toujours exacts observateurs des passions des princes, ont cru remarquer sur le visage de *Monsieur*, à la première inspection du sexe, un mouvement d'humeur et de chagrin[1]. »

1. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres, etc.* — Tome XVIII, p. 102.

La haine mortelle de M. le comte de Provence pour la reine date de cette époque; avant la naissance d'un dauphin, il craignait d'avoir à considérer sa belle-sœur comme une ennemie, mais il vivait cependant assez intimement avec elle; après la naissance de ce pauvre dauphin, qui eut le bonheur de mourir jeune, il ne vit plus en elle qu'un obstacle, et à partir de ce jour, les faits prennent une gravité si affligeante, que nous croyons devoir les rapporter tels que les Mémoires contemporains nous les fournissent, sans une réflexion, sans un commentaire.

« 6 *mars* 1785. Dans ce moment où la cour est à son plus haut degré de fermentation par plusieurs intrigues qui s'y croisent de toutes parts et s'entre-choquent, il est grandement question d'un mémoire présenté au roi par *Monsieur*. On veut qu'il y fasse sentir au monarque la nécessité d'avoir dans le conseil un autre lui-même,

dont les intérêts ne puissent se séparer des siens, et qui l'aide à démêler les différents piéges qu'on tend de chaque côté à Sa Majesté. Or, cet autre lui-même ne peut être que son frère, le plus près du trône après le dauphin, trop enfant pour qu'il en soit question[1]. »

« 19 *septembre* 1787. Il vient de sortir un arrêt du conseil en date du 4 septembre, qui, sur les vus de M. le garde des sceaux, suspend les palais appartenant à *Monsieur*, au *comte d'Artois*, au *duc d'Orléans* de leur privilége quant à la librairie. Il est motivé sur ce que ces lieux privilégiés deviennent l'entrepôt de tous les pamphlets, libelles, livres prohibés dont nous sommes inondés, contraires aux lois, aux mœurs, à la religion. Les syndics de la librairie sont autorisés à y faire leurs visites et saisies, comme en tous autres lieux.

1. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres, etc.* — Tome XXVIII, p. 163.

« Cet arrêt a été enregistré le 13 à la chambre syndicale [1]. »

« Après les désolantes réponses que le roi avait reçues de Monsieur ainsi que du comte d'Artois [2], il n'était guère vraisemblable qu'une nouvelle tentative aurait plus de succès. Cependant le terme fatal du décret porté contre les princes allait expirer : Louis XVI ne songeait plus qu'avec effroi à la peine qui serait encourue par ses frères;

1. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres, etc.* — Tome XXXVI, p. 27.

2. « Les deux frères du roi, répondirent des choses imprudentes et hautaines, peu propres à calmer l'extrême agitation des esprits. Ces réponses impolitiques, parurent (en vertu de leurs commandements) dans le *Moniteur* et les autres feuilles quotidiennes, et compromirent singulièrement le roi. C'est à cette occasion, que la reine, excessivement affligée, s'écriait : *Caïn! Caïn!*

« Par ce mot terrible, elle désignait Monsieur, véritable suborneur de son frère d'Artois. » (*Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France*, par M. Lafont-d'Aussonne. — Tome II, p. 458, 459.

cette idée sinistre ne lui laissait plus aucun repos, et quoique une autre idée eût dû se présenter à son esprit avant celle-là, il paraissait avoir oublié que ses frères livraient sa propre existence en otage de leur conduite; et dans une sublime abnégation de lui-même il n'était occupé que de leur sort.

« Dès le 7 décembre 1791, la reine me fit appeler auprès d'elle, et m'annonça que le roi avait jeté les yeux sur moi pour une mission de la plus haute importance.... « Vous êtes, dit-elle, connu de Monsieur et « du comte d'Artois, ils savent l'un et l'autre « que vous êtes à nous à la vie et à la mort..., « et que vous pouvez recevoir nos confiden- « ces; Monsieur n'en doutera pas, et nous « avons besoin qu'il soit convaincu.

« Le roi veut lui écrire, et c'est de vous « qu'il a fait choix, vous serez notre ambas- « sadeur, occupez-vous des apprêts de votre « départ. Le roi vous donnera lui-même ses « ordres; pour le reste entendez-vous avec « M. de Laporte.... » M. de Laporte me fit

force recommandations de ne pas perdre un instant, et me dit : « Une voie est ouverte, « c'est celle dans laquelle le roi peut s'avancer « avec la révolution ; il y veut marcher fran- « chement et il y marchera avec force et ma- « jesté lorsque ses frères et tous les appuis du « trône seront accourus près de sa personne. « Alors qui peut deviner l'avenir ? Et au pis « aller, c'est encore un fort beau poste que « celui de roi constitutionnel des Français. »

« Je partis le soir même et j'arrivai le 22 à ma destination avec ma précieuse lettre, dont M. de Laporte m'avait engagé à prendre copie.

« J'entrai le soir à Coblentz; comme il était tard je ne pus voir que le lendemain M. le marquis de Bouillé.

« Enfin, je fus admis à présenter mes dépêches à Monsieur; il m'accueillit d'abord très-gracieusement, parce qu'il supposait que j'allais me ranger sous la bannière de l'émigration ; il lut la lettre de son frère ; quand il eut fini, il s'informa assez froidement de

la santé de Leurs Majestés et de Mme Élisabeth ; puis, avec un singulier mouvement de la lèvre inférieure et de la narine gauche, il me dit : « Le roi ignore ce qui se passe ; « qu'il se tranquillise, nous lui répondrons « officiellement. Quant à vous, monsieur, je « me flatte qu'après plus mûr examen vous « ne demanderez pas mieux que d'être des « nôtres. — Monseigneur, répliquai-je, Votre « Altesse me pardonnera, mais j'ai pris envers « Leurs Majestés l'engagement de leur ap- « porter votre réponse. — En ce cas, reprit « Monsieur d'un ton glacial avec sa grosse « voix, je viens de vous la faire, et rien ne « s'oppose à votre retour. »

« Je me retirai aussitôt : toutefois, comme je me berçais de l'espoir que Monsieur ne m'avait pas dit son dernier mot, et que sans doute il se raviserait, je résolus de séjourner deux jours à Coblentz pour lui donner le temps de revenir à résipiscence, si par hasard il lui en prenait la fantaisie.

« La déclaration de Pilnitz était le fait

principal qui dominait l'esprit des émigrés, et déjà il était question d'ordres donnés par l'empereur et le cabinet de Berlin pour leur dispersion, qu'ils s'en référaient toujours aux termes de cette déclaration qui était pour eux la loi et les prophètes. Le lendemain de mon arrivée, j'assistai à une réunion assez nombreuse chez M. de Laqueuille.... La fameuse déclaration fut mise sur le tapis; c'était sans doute pour la centième fois.... Jamais je ne ouïs parler de Louis XVI avec autant d'irrévérence que dans cette soirée : *le pauvre homme*, *le soliveau*[1], *le béant;* c'était ainsi qu'on le nommait, et ces qualification sinjurieuses, c'était, m'assura-t-on, les courtisans de Monsieur qui les avaient mises à la mode.... Je me plaignis d'un tel procédé.... « Monsieur, me répondit M. de « Laqueuille, n'est pas fâché que l'on soit « persuadé de la nullité de son frère, car

1. Le Soliveau est le nom sous lequel Monsieur désigne également le roi, son frère, dans une lettre malheureusement trop célèbre.

« c'est sur la croyance de cette nullité qu'il « échafaude sa politique ; une politique qui « sauvera en France la monarchie. — Et qui « perdra le roi, » repartis-je en soupirant.

« Le terme que j'avais fixé pour mon départ de Coblentz n'étant pas expiré, on vint me demander, de la part de Leurs Altesses, si je n'allais pas bientôt partir, en me faisant observer que, puisque je ne voulais pas rester, je n'avais que faire au quartier des princes.... Une heure après, la police me fit injonction de quitter la ville à l'instant même.

« Les négociations entamées déposaient assez de l'empressement de Monsieur à dépouiller son frère de tous les attributs positifs de la majesté royale. Il lui ôtait tout simplement la couronne du front pour la poser sur sa tête.

« Le roi, quand je le revis, avait tout prévu, tout deviné. Sans proférer un seul mot, il joignit les mains en les levant au ciel. La reine baissa tristement les yeux, et Mme Élisabeth répandit un torrent de lar-

mes. Cinq victimes étaient là, mornes et pensives; monseigneur le dauphin et l'auguste princesse, sa sœur, pleuraient aussi [1]. »

« *Le dernier jour de juillet* 1793. Une lettre, datée d'Allemagne, et adressée à Robespierre directement, vint avertir ce tyran farouche, *que la veuve de Louis XVI, du fond de sa tour, influençait les déterminations des cabinets germaniques.* Cette lettre, bien réelle, fut lue aux deux comités réunis, du ton le plus solennel, de la voix la plus effrayante. Cette lettre que j'ai vue était ou imitait l'écriture de Louis XVIII. Robespierre, agité de ses convulsions, proposa, exigea le prompt jugement de la reine; et la Convention, fidèle à ses maximes comme à ses ordres, rendit le fatal décret sur-le-champ [2]. »

1. Fragment des *Mémoires de M. de Goguelat, Mémoires de tous.* — Tome III, p. 385.

2. *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France*, par M. Lafont-d'Aussonne. — Tome I, p. 381.

1814. « M. de Bune, officier de gendarmerie, ayant passé les derniers dix jours entiers auprès de l'infortunée reine de France, avait reçu de sa noble et confiante estime, un mandat formel et particulier, une manière de *fidéicommis* secrètement destiné à sa fille.

« Le cinquième ou sixième jour qui suivit l'entrée de Louis XVIII en sa capitale, l'ancien officier de gendarmerie, en grande tenue et décoré de la croix de Saint-Louis, se transporta, soutenu par son fils, dans *la salle des Gardes*, aujourd'hui *des Maréchaux*, que traversait et retraversait le roi à l'heure de la messe. En apercevant Mme la dauphine, le vieillard s'attendrit, il s'approcha d'elle et lui remit un placet, où, lui rappelant, avec toute discrétion, les dernières journées de la reine, il sollicitait la permission de lui révéler son *fidéicommis* sacramentel.

« La princesse le regardant à la hâte, lui dit, en deux mots, *qu'on lui répondrait.*

« La réponse promise ne parvenant pas, l'officier septuagénaire crut devoir reparaître aux Tuileries et y renouveler son placet. La princesse agit exactement comme la première fois et annonça la même réponse.

« Un mois, deux mois s'étant écoulés, M. de Bune, fils de l'officier, se constitua représentant de son vieux père, que le découragement rendait malade et bien attristé.

« Ce fils eut l'honneur de saluer la princesse, à cet endroit du château où le grand escalier des appartements se rencontre, au moyen d'un large palier, avec le bel escalier de Flore. Madame, un peu étonnée, prit la nouvelle supplique et répondit : *qu'on ferait réponse à l'officier.*

« Jamais cette réponse n'a été donnée, et l'année suivante, ou l'année qui vint a la suite, le respectable M. de Bune mourut de maladie, et emporta son *fidéicommis.*

« La famille de Bune a soupçonné l'in-

trigue dont un *hypocrite* avait fait usage pour refroidir la princesse envers un homme de bien, capable de le démasquer sur un fait d'importance[1]. »

1825. « Les *galeries de bois* existaient encore au Palais-Royal en 1825, puisque le libraire Petit, qui vendait cet ouvrage, y était alors encore établi.

« Un jour il me fit remarquer parmi les promeneurs, amis de ces galeries charmantes, le fameux comte de La Motte-Collier. Il l'avait connu dans ses beaux jours; il le reconnaissait à merveille, malgré les années; et tout Paris ne tarda pas à savoir, sans aucun doute, que ce hardi soustracteur des diamants célèbres avait une pension de Louis XVIII!!! Le public fut indigné d'une faveur royale si scandaleuse : M. de La Motte, poussé, repoussé, offensé

1. *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France*, par Lafont-d'Aussonne. — Tome II, p. 308, 309.

même, se vit contraint de renoncer au Palais-Royal.

« Il se rabattit alors sur le Luxembourg, dont les jardins silencieux ne conviennent qu'aux gens très-paisibles.

« Depuis la mort de Louis XVIII, les ennemis acharnés des Bourbons avaient redoublé d'intrigue et d'audace journalière. Ils voulaient mortifier la dauphine et la tyranniser malgré sa tolérance. On vit reparaître tout à coup les Mémoires calomnieux de Mme de la Motte[1], imprimés sous tous les formats, et vendus bon marché, cela va sans dire. Tous les cabinets de lecture les offrirent joyeusement à leurs lecteurs. Ce fut à qui médirait de la pauvre reine.

1. On avait déjà vu reparaître les ignobles et mensongers *Mémoires de Lauzun*, sur la publication desquels il nous semble opportun de donner les renseignements suivants :

« Les *Mémoires d'Armand-Louis Gontaut, duc de Lauzun*, plus tard, en 1788, duc de Biron, sont un pamphlet contre Marie-Antoinette. L'homme qui est censé les avoir écrits, passe pour avoir été l'un des

« Une dame de qualité, ayant su ces nouvelles horreurs, par sa femme de chambre, courut en informer la dauphine. Mme la dauphine répondit sans s'émouvoir : « Ma « mère est devant Dieu et avec Dieu. »

« Cette exclamation fut belle, sans doute,

trois ou quatre favoris sérieux qui aient été donnés à cette malheureuse reine.

[1] « Cette publication est, par sa date, l'une des premières faussetés littéraires de ce siècle, car elle avait été tentée sous le gouvernement impérial.

« A l'époque impériale, la liberté de la presse, comme on la réclame aujourd'hui, n'existait aucunement. Était-ce un mal ? Il fallait pour bien des publications obtenir au préalable l'autorisation de la censure. Les auteurs de ce livre durent donc adresser le manuscrit au ministre de la police.

« Celui-ci ayant trouvé le manuscrit trop inconvenant, il en référa au maître, qui, l'ayant lu, en fut indigné. « Quoi ! dit-il, ce n'est pas assez que ces mi- « sérables aient fait monter cette malheureuse femme « sur l'échafaud, il faut encore qu'ils salissent sa mé- « moire. Que veulent les auteurs de ce pamphlet ? de « l'argent ? qu'on leur en donne, et que cette saleté ne « voie pas le jour. » Nous avons entendu dire que les auteurs furent largement désintéressés.

« Mais vint la Restauration. Alors nos auteurs se

et la religion n'a jamais rien dit de mieux. Mais une si touchante réfutation ne devait point franchir les limites des Tuileries, tandis que les *Mémoires La Motte* pervertissaient de nouveau les esprits.

. . . .

« Le 14 septembre 1829, comme je tra-

posèrent en victimes du despotisme impérial : ils firent des démarches pour que leur livre pût être imprimé, et, à la honte du gouvernement de cette époque, ils trouvèrent un grand seigneur de la cour, qui non-seulement s'intéressa à eux, mais leur fit obtenir de l'argent. Ainsi Louis XVIII eut la lâcheté de favoriser la publication d'un pamphlet contre sa belle-sœur, tandis que Napoléon avait eu la générosité de la défendre.

« Le principal auteur de ces Mémoires est un homme qui s'est attaché plus d'une fois à salir les noms les plus éminents de la France, le libelliste Lewis Goldsmith (voy. son article dans notre *France littéraire*) ; son compagnon est un M. Tissot, qu'on nous assure être l'académicien ; mais, pour l'honneur de celui-ci, nous aimons croire qu'on a fait une fausse attribution. L'éditeur-littéraire et le libraire-éditeur sont une seule et même personne : M. Ch. Barrois. » — (Quérard, *Supercheries.*)

versais les bois du Luxembourg, pour gagner la grille vers la rue Cassette, j'aperçus le comte de La Motte qui gagnait l'avenue des grands marronniers. Je suivis ses pas chancelants dont il accablait ses deux béquilles. Il cherchait une place sur tous ces bancs des côtés, n'en découvrit une que vers la grille de l'Observatoire, et s'y établit en homme qui n'en pouvait plus. Sa mise élégante et soignée, ses manières parfaitement polies, son salut distingué parlaient en sa faveur; les dames réunies sur ce banc se rangèrent, pour qu'il fût plus commodément assis. J'arrivai sur ces entrefaites, je me plaçai tout auprès du comte, et le nommant assez haut par son nom, je lui causai un étonnement qui surprit ces dames elles-mêmes : toute leur attention se porta sur nous.

« Monsieur le comte, » lui dis-je avec un air d'autorité qui me le soumit promptement, « il faut bénir la Providence, si vous « existez encore, après tous les événements « qu'on a vus; et puisque j'ai le bonheur de

« vous retrouver dans ces jardins, ouvrage
« d'une grande reine, je vous demande une
« explication bien importante que vous ne
« me refuserez pas.

« On a beaucoup réimprimé, depuis quel-
« que temps, les épouvantables *Mémoires* de
« la dame votre épouse; est-ce à vous qu'il
« faut attribuer ces nouvelles éditions?

« — *Monsieur*, » me répondit le vieillard, soulevant jusqu'à moi son regard inquiet et devenu timide, « *plusieurs personnes*
« *m'ont adressé déjà cette même interpel-*
« *lation : ma sincérité leur a répondu que*
« *je ne suis pour rien dans cette entre-*
« *prise.*

« — Eh bien, monsieur, dans ce cas, lui
« répliquai-je, vous allez protester contre
« cette criminelle licence du libraire, et, du
« même coup, reconnaître humblement, à la
« face du monde, que votre femme et vous
« calomniâtes la reine de France, en for-
« geant toute cette intrigue du *collier*. »

« Mon regard et ma voix s'étaient ani-

més ; M. de La Motte, pâle et confus, ajouta les paroles suivantes :

« Les Mémoires dont vous me parlez, « monsieur, portent le nom de la comtesse « de La Motte, et ne furent point son ou- « vrage : c'est l'ancien ministre Calonne « qui les a faits. »

. . . .

« Ces explications étant données, je demandai à l'ancien garde du corps s'il touchait toujours la pension du feu roi Louis XVIII. Il me répondit que cette pension de *quatre mille francs* ne lui était plus payée ; mais que, *sur les fonds secrets de la police*, il touchait, comme auparavant, ses deux cents francs par mois. « M. Delavaux, ajouta-t-il, m'appela dans « son cabinet pour m'assurer de sa protec- « tion et pour m'engager à composer *mes* « *propres Mémoires*. Il m'en traça la forme « et le fond, quant aux événements poli- « tiques, et il me donna quelque argent « pour m'encourager. Je me mis à l'ou-

« vrage. Après dix grands mois de travail, « je venais de livrer mon manuscrit à M. Pa- « riset, son homme de confiance, lorsque « M. Delavaux fut renversé. »

« Ce récit du vieux comte de La Motte n'a pas besoin de commentaires; il est ici rapporté dans la plus fidèle exactitude : j'en prends à témoin le Dieu de vérité, qui me jugera. Le soir même de cette rencontre, je le répétai dans ces mêmes termes à Mme la comtesse de Trogoff-Kerlessy et à Mlle de Clacy, sa sœur, qui en demeurèrent toutes confondues [1]. »

Nous n'avons rien à ajouter à ces citations, si ce n'est de répéter ce qu'ont dit MM. de Goncourt :

« Il est triste de le dire, c'était parmi les

1. *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France*, par M. Lafont d'Aussonne. — Tome II, p. 129 et suiv.

frères du roi que la reine avait trouvé le pire de ses ennemis [1]. »

1. « ....Une femme jeune, belle, aimante, tombée du faîte des grandeurs au pied d'un échafaud; reine dont la vie s'était écoulée au milieu d'indignes hostilités de cour, et qu'avaient poursuivie, au delà même du tombeau, des calomnies, inventées, puis propagées dans la suite par la jalousie et par la haine des principaux membres de la famille de son époux. » — (Vaulabelle, *Histoire des deux restaurations*, chap. I. — T. IV, p. 47.)





A tous ces ennemis de la reine que nous venons de passer en revue, et que l'ambition, la jalousie, l'amour-propre froissé, avaient faits, nous devons encore joindre ceux qui le devinrent pour s'épargner le fardeau de la reconnaissance, et qui payèrent de la plus noire ingratitude les élans de sa bienfaisance. Ce n'était point assez pour l'implacable ressentiment de ces haines odieuses d'inventer des crimes à Marie-Antoinette; il fallait aussi tourner contre elle ses vertus, les lui imputer a crimes et les lui faire reprocher par des populations égarées avec une perfide adresse. Le peuple de Paris et celui de Versailles sa-

vaient les nombreuses charités de la reine. Longtemps ils furent sourds à la voix de ces calomniateurs choyés dans les salons, qui entreprenaient de la lui peindre comme une Messaline, et longtemps ils répondirent à toutes les accusations lancées contre elle par les récits de ses bonnes œuvres, par l'éloge de l'ardente charité de son cœur.

C'est alors que sa charité lui fut tournée à opprobre, et que Camille Desmoulins osa imprimer dans ses *Révolutions de France et du Brabant* :

« Cette prétendue charité est le crime de Manlius, qui distribuait au peuple du blé pour régner, ce qui le fit précipiter de la roche Tarpéienne. Mais de telles aumônes pourraient bien être pour Marie-Antoinette, non pas les degrés du trône du despotisme, mais l'échelle de l'échafaud. »

A aucune époque de l'histoire du monde, il n'a été plus de mode de se targuer de *sensibilité*, qu'à la fin du XVIIIe siècle; c'é-

tait au nom de la sensibilité que Camille Desmoulins inventait contre les souverains le crime de la bienfaisance, comme plus tard Jullien de Paris devait inventer le crime de *négociantisme* contre le commerce de France [1]. Les ingrats, qui récompensaient la reine de ses bontés par la calomnie et l'outrage, vantaient sans doute aussi leur *sensibilité* républicaine. Cette *sensibilité*, cependant, si souvent invoquée, n'était qu'une menteuse parure ; et Mme Élisabeth en faisait bonne justice, lorsqu'elle écrivait à Mme de Causàn le 29 avril 1786 :

« Quoique notre siècle se pique de beaucoup de sensibilité, elle est plus dans les discours que dans les cœurs [2]. »

1. *Bordeaux est un foyer de négociantisme.* — Lettre de Jullien fils à Saint-Just, 25 prairial an II. — Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices, par E. B. Courtois, député du département de l'Aube, séance du 16 nivôse an III. — P. 355.

2. *Éloge historique de Mme Élisabeth*, par A. Ferrand. — P. 300.

Nous n'insérerons point ici la liste complète de ceux qui, quoique nés sensibles, suivant le langage du temps, furent odieusement ingrats envers la reine[1]; nous choisirons seulement dans leur nombre trois exemples qui feront comprendre à nos lecteurs comment la royauté dut succomber dans une lutte où ses ennemis recrutaient contre elle, pour la calomnier et l'abattre, jusqu'aux hommes couverts de ses bien-

1. Dès le jour même de l'évasion du roi, il passa pour constant que M. Loustellot, capitaine dans la garde nationale de Marseille, appelé à Paris pour les affaires de sa ville, avait été prévenu par une des femmes de garde-robe de la reine, nommée *Rochefeuille*. C'était celle en qui elle avait le plus de confiance, et avec qui elle avait le plus de rapports; car c'est dans sa chambre que cette princesse (par crainte du poison) faisait faire le potage dont elle mangeait ordinairement. Il est des événements où la vérité perce d'abord, et où il est important de la recueillir. Ce trait infâme de trahison était bien, au surplus, suivant l'esprit dominant de la révolution. (*Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de la révolution*, par le marquis de Clermont-Gallerande, pair de France. — Tome III, p. 71.)

faits, jusqu'à ceux qui auraient dû considérer le sacrifice de leur vie comme un noble moyen de s'acquitter envers elle.

« C'était la reine qui avait non-seulement fourni généreusement à l'éducation des Lameth, mais avait procuré un riche mariage à l'un d'eux, et favorisé l'avancement militaire de tous[1]. »

La part prise aux événements de la révolution par MM. de Lameth est mentionnée dans l'histoire, personne n'ignore leur inimitié contre la reine; mais ce que tout le monde ne sait peut-être pas aussi bien, c'est le mouvement de colère que leur faisait éprouver tout témoignage d'intérêt donné à la famille royale.

« La veille de la fédération du mois de juillet 1790, les députés des gardes nationales, émus au plus haut point des senti-

1. *Mémoires secrets de* 1770 *à* 1830, par le comte d'Allonville. — Tome II, p. 260.

ments du monarque à l'égard de ses peuples, poussaient, en sortant du château, des cris de *Vive le roi! vive la reine! vive le dauphin!* partis du plus profond de leur cœur. Charles de Lameth, qui passait alors sur la terrasse des Tuileries, en fut effrayé, et jetant un regard de dépit et d'indignation sur ces militaires citoyens : « Malheureux! « s'écria-t-il, vous n'êtes pas dignes de la « liberté [1]. »

1. *Études historiques sur la révolution française de* 1789, par un étranger. — Tome II, p. 135.

« Quel fut l'étonnement du public, quand au lieu de l'opinion qu'on lui avoit donnée de ces dépenses secrètes qu'il regardoit comme l'abîme où venoit s'engloutir une partie des trésors de la France, la publication du livre rouge ne fit connoître que l'emploi raisonnable de quelques millions, fait d'après l'ordre du roi! Une seule dépense étoit peut-être susceptible de reproche, celle de soixante mille livres qui avoient été employées aux frais de l'éducation des comtes de Lameth.

« (Le comte Charles de Lameth, forcé par l'opinion publique, a, dit-on, remboursé au Trésor les soixante mille livres accordées par le roi pour les frais de son

A côté de MM. de Lameth, nous avons deux noms tristement célèbres à inscrire, celui de *Lazouski* qui conduisit, le 10 août 1792, les bandes du faubourg

éducation et de celle de ses frères. Auroit-il cru persuader que la remise de cette somme le dispensoit de toute reconnaissance?) » (*Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*, par F. Hue. — P. 130, 131.)

...... Comment ne pas se rappeler ces deux frères, ces deux gentilshommes du nom de Lameth qui se distinguaient parmi ceux qui faisaient le plus de bruit contre la reine. Nés pauvres, ils en avaient en quelque sorte été adoptés; ils étaient regardés comme ses propres enfants; elle écrivait au commandant du corps dans lequel ils servaient : « Je vous recommande, autant qu'il est en moi, les messieurs de Lameth; tout ce que vous ferez pour eux, je le regarderai comme fait à moi-même; je vous prie de pourvoir à tous leurs besoins; je vous tiendrai compte de tout ce que vous leur avancerez. »

Les malheureux ne possédaient rien qu'ils ne tinssent d'elle, et ils étaient les plus ardents à déchirer ce cœur dont ils connaissaient mieux que personne toute la sensibilité. Brutus enfonçant un poignard dans le sein de son propre père, était le héros de ces insensés. Plus ils devaient à la reine, et plus ils prenaient à tâche de l'affliger. (*Histoire de Marie-Antoinette*, par Montjoye. — P. 274, 275.)

Saint-Antoine, contre le château des Tuileries, et celui du comédien *Gramont*, devenu adjudant de la garde nationale en 1793, et qui, en cette qualité, commandait l'escorte de la reine de France, le 16 octobre 1793. Gramont fit stationner, pendant quelques minutes, la charrette du bourreau devant le portail de l'église Saint-Roch, et là, le sabre à la main et désignant la veuve de Louis XVI, il jeta à la populace ces infâmes paroles :

« La voilà, mes amis, l'Autrichienne, la Messaline!... elle est f....., nous allons vous donner sa tête![1] »

1. On avait mis en usage tous les moyens familiers aux tyrans qui régnaient alors, pour rendre son agonie douloureuse. Ces mégères qu'on appelait furies de guillotine, tous les brigands vomis par la caverne des jacobins, avaient ordre de l'abreuver d'outrages. Le comédien Gramont précédait la charrette, le sabre nu à la main, et excitant le peuple à applaudir, ainsi qu'il s'exprimait, à la justice nationale. (*Histoire de Marie-Antoinette*, par Montjoye. — P. 315.)

Quels étaient ces deux hommes? d'où leur venait leur rage régicide? quels outrages avaient-ils reçus? de quelles injustices avaient-ils à se plaindre, pour se livrer à de si terribles représailles?

« Lazouski était fils d'un noble Polonais, peu fortuné, qui avait suivi le roi Stanislas en Lorraine : quelques circonstances de sa vie le déterminèrent à prendre parti dans le régiment de.... cavalerie, et il y servait comme simple cavalier, distingué cependant des autres, à cause de sa naissance, par un galon en argent sur le collet de son habit.

« Son caractère insubordonné et violent le porta, un jour qu'il était de service dans les écuries, à manquer grièvement à un de ses officiers et à le frapper : un conseil de guerre le condamna à perdre la vie.

« Louis XVI venait de monter sur le trône; on implora sa clémence pour le coupable Lazouski, et ce malheureux jouit du premier acte d'une autorité encore vierge :

les premières lettres de grâce que ce monarque signa, furent celles de Lazouski.

« Peu de temps après, il obtint une autre grâce, il fut nommé inspecteur du commerce.

« Qui croirait, d'après cela, que l'ennemi le plus forcené de Louis XVI, dans la révolution, fut ce même Lazouski?

« Qui croirait qu'il fut un de ses accusateurs et calomniateurs les plus acharnés?

« Qui croirait qu'il fut un des assaillants les plus furieux du château des Tuileries, dans la journée du 10 août 1792?

« Qui croirait qu'il fut un des provocateurs les plus emportés et les plus virulents de la condamnation de ce monarque, son bienfaiteur [1] ? »

Quant au comédien *Gramont*, voici ce que rapportent à son sujet les *Mémoires se-*

1. *Anecdotes relatives à quelques personnages et à plusieurs événements remarquables de la révolution*, par J. B. Harmand (de la Meuse), etc., etc. — P. 90, 91.

crets pour servir à l'histoire de la république des lettres[1].

« 20 *janvier* 1782. Hier, à la Comédie-Françoise on devoit jouer *Zaïre*, et le sieur Gramont s'étant présenté pour faire le rôle d'*Orosmane*, le public n'a pas voulu le laisser parler et a crié : *La Rive*, *La Rive;* c'est l'acteur qu'il doubloit. Les clameurs ont été si bruyantes et si longues que le sieur Gramont s'est ennuyé et a quitté la scène. Un moment après, le sieur Florence, en sa qualité de semainier, a été obligé de venir haranguer le parterre, et a dit qu'on avoit envain cherché le sieur La Rive qui n'étoit pas chez lui, et il a supplié de vouloir bien se contenter de son double. Gramont a reparu et a reçu le même accueil, de façon qu'il est sorti du théâtre pour n'y plus rentrer.

« 23 *février* 1782. La reine ayant bien

1. Tome XX, p. 44, 45 et 105.

voulu s'intéresser au sieur Gramont, assez injustement expulsé de la scène françoise, il a reparu hier dans la tragédie de *Pierre le Cruel*, où il a fait le rôle de don Pèdre. Ce qu'on avoit prévu est arrivé, et ce même parterre qui l'avoit sifflé, il y a un mois, l'a applaudi à tout rompre dès qu'il s'est montré sur le théâtre : il a été obligé de s'avancer et de prier lui-même, par un discours préparé sans doute, de vouloir bien suspendre les battements, jusqu'à ce qu'il les eût mérités.

« Il faut espérer qu'en effet la mortification qu'il a essuyée le corrigera, qu'il sera moins insolent et travaillera davantage. »

Nous en avons fini avec les calomniateurs et les ennemis de la reine Marie-Antoinette ; nous savons maintenant quelles passions les poussaient et les égaraient, comment est née l'idée du régicide, d'où les coups les plus cruels sont partis. Nous savons com-

ment la royauté fut sacrifiée à des intérêts particuliers, à la satisfaction de quelques ambitions déréglées, de quelques amours-propres froissés [1], car il ne faut pas confondre les justes réformes réclamées par les états,

1. Quelle princesse eut jamais plus à souffrir qu'elle de l'ingratitude? Que d'affligeantes révélations j'aurais à faire ici! Que d'heureux elle avait faits, et combien il en est parmi eux que je pourrais faire rougir en donnant la déplorable histoire de tout le mal qu'ils lui ont fait! Un petit nombre a su dissimuler aussi longtemps qu'elle a vécu. Il n'était pas hors de toute impossibilité qu'elle reprît sa puissance : voilà le motif qui guidait cette petite classe de courtisans. Il y en avait même parmi eux qui laissaient apercevoir une tristesse dont ils s'honoraient aux yeux de ceux qui ne lisent pas dans les cœurs. Mais la princesse morte, on a levé le masque. On témoigne une coupable indifférence à procurer les renseignements qui pourraient mettre sa mémoire en honneur; on se livre à la dissipation, on préside à des bals, à des concerts, à des assemblées de jeu. Ce ne sont pas là des signes de deuil; ce ne sont pas là des souvenirs de reconnaissance; et ce n'est pas en fêtes, en festins, qu'il faudrait dissiper les largesses qu'on tenait de la reine. (*Histoire de Marie-Antoinette*, par Montjoye. — P. 273, 274.)

dès avant 1789, avec les crimes accomplis en 1793 par la Convention.

Cherchons actuellement quels ont été les défenseurs de la reine Marie-Antoinette, et si nous ne pouvons opposer à tant de pamphlétaires et de calomniateurs, dont nous avons été forcés de nous occuper, quelques noms honorables, quelques consciences honnêtes ou repentantes, dont l'approbation soit à elle seule une juste vengeance.

Après avoir indiqué les causes d'une révolution qui emporta la vieille monarchie française; après avoir dit les moyens mis en pratique pour tuer dans notre pays le respect du souverain, avant de le traîner à l'échafaud[1]; après avoir fait comprendre surtout comment durent se réunir

1. Il n'y a pas longtemps que parlant à M. de La Fayette de lui-même, je lui fis part de quelques idées que j'avais données, tendant à le faire nommer gouverneur de l'Ile de France, arrondissement qui, comme vous le savez, renferme Paris; il me répondit que le commandement de la force militaire dans cette ville seulement était tout ce qu'il ambitionnait; qu'il

contre la reine Marie-Antoinette les inimitiés des ambitieux qui aspiraient à gouverner la faiblesse de Louis XVI, et les haines de ceux qui rêvaient le renversement du trône, une dernière tâche nous est réservée.

Ses ennemis et ses calomniateurs nous sont connus; ses prétendus crimes, nous les avons rapportés; nous avons interrogé l'histoire et les mémoires contemporains, nous avons exhumé la chanson et le pamphlet, nous avons enfin ramassé toutes les injures, toutes les flétrissures adressées à la dernière reine de France, et nous avons demandé, autour de nous, avant de lès faire revivre pour quelques instants : Personne n'a-t-il

était rassasié de pouvoir; qu'il avait eu son souverain entièrement en sa puissance pendant le trajet du roi de Versailles à Paris; qu'il l'avait conduit où il avait voulu, lui avait mesuré le nombre d'applaudissements qu'il voulait qu'il reçût, enfin qu'il l'eût retenu prisonnier s'il l'avait jugé à propos, et tout cela est exactement vrai. (*Mémorial de gouverneur Morris.* — Tome II, p. 27, 31 juillet 1789.)

plus de boue à jeter à la face de cette grande victime[1].

L'enquête a été aussi complète que possible, nous n'avons passé sous silence aucune accusation, aucune calomnie ; qu'il nous soit donc permis d'évoquer les témoignages de défenseurs dont l'autorité nous semble devoir l'emporter, devant la justice de la postérité, sur les assertions passionnées de toutes ces ambitions, de tous ces amours-propres, de toutes ces haines coalisés.

Hébert et le cordonnier Simon, torturant l'enfance du pauvre Louis XVII, et lui

1. On avait tous les papiers de la reine saisis au château des Tuileries. Ces papiers étaient en si grande quantité qu'ils formaient plusieurs dossiers. On eut beau les lire, en tordre le sens, il fut impossible d'en rien faire jaillir qui pût autoriser à accuser la reine, même d'une faute légère. Il me semble que voilà une assez belle apologie de cette princesse, et il ne faut pas perdre de vue que c'est à ses propres assassins que nous la devons. (*Histoire de Marie-Antoinette*, par Montjoye. — P. 481.)

ôtant l'usage de sa jeune raison, en le contraignant à boire de l'eau-de-vie, lui avaient fait signer contre Marie-Antoinette une infâme déposition, pour se donner la joie barbare d'associer le fils à l'assassinat de sa mère, et pour déchirer, par une suprême torture, ce cœur de femme déjà si torturé.

Les ennemis posthumes de la victime du 16 octobre ont profité de cet exemple; au fils accusant sa mère ils ont joint le mari dénonçant sa femme et la flétrissant dans son testament par un doute injurieux. Ces gens-là ont transformé en réquisitoire le testament de Louis XVI, et d'un ton de commisération hypocrite ils n'ont cessé, depuis plus de soixante ans, de répéter, dénaturant la formule toute chrétienne de ce testament :

« Nous ne croyons pas à toutes les accusations qui pèsent sur la mémoire de la reine, mais il est regrettable que Louis XVI lui-même ait laissé planer un soupçon sur

sa veuve, par une phrase pleine de doutes amers. »

Transcrivons donc cette phrase du testament du roi, si odieusement interprétée :

« Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi et les chagrins que je pourrois lui avoir donnés dans le cours de notre union, comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyoit avoir quelque chose à se reprocher. »

A ceux qui veulent trouver dans ce paragraphe autre chose que la paraphrase de l'Oraison dominicale :

Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris,

Nous allons opposer le roi Louis XVI lui-même.

En 1790, il écrivait à Mme la duchesse de Polignac, alors à Venise :

« Votre amie est malheureuse et bien mal

jugée; mais je me flatte qu'un jour on lui rendra justice. Cependant les méchants sont bieu actifs; on les croit plus que les bons[1]. »

A une époque plus rapprochée de la rédaction de son testament, nous rencontrons un témoignage non moins précis et non moins important, qui fait connaître sans ambiguïté l'opinion que Louis XVI avait de Marie-Antoinette. Ce témoignage est une conversation entre M. de Malesherbes et M. Hue[2] :

« Je ne vous ai pas entretenu, me dit M. de Malesherbes, d'un autre sujet de peine pour le roi, c'est de l'injustice des François envers la reine. « S'ils savoient ce « qu'elle vaut, m'a-t-il répété souvent avec « amertume, s'ils savoient à quel degré de « perfection elle s'est élevée depuis nos in-« fortunes; ils la révéreroient, ils la chéri-

1. *Mémoires de Mme la duchesse de Polignac*, par la comtesse Diane de Polignac. — Paris, an v, p. 88.
2. *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*, par François Hue. — P. 424 et suiv.

« roient; mais, dès avant nos malheurs, ses « ennemis et les miens ont eu l'art, en se- « mant des calomnies parmi le peuple, de « changer en haine cet amour dont elle fut « si longtemps l'objet. » Puis, rentrant dans le détail des griefs qu'on lui imputoit, il faisoit l'apologie de la reine.

« Vous l'avez vue, me disoit-il, arriver « à la cour; elle sortoit à peine de l'enfance. « Ma grand'mère et ma mère n'étoient plus : « mes tantes lui restoient; mais leurs droits « sur elle n'étoient pas les mêmes. Placée « au milieu d'une cour brillante, vis-à-vis « d'une femme que l'intrigue y soutenoit, « chaque jour la reine, alors dauphine, avoit « sous les yeux l'exemple du faste et de la « prodigalité. Quelle opinion ne dut-elle pas « concevoir de sa puissance et de ses droits, « qui réunissoient sur sa tête tant d'avan- « tages!

« Vivre dans la société de la favorite, « étoit indigne de la dauphine. Forcée d'em- « brasser une sorte de retraite, elle adopta

« ce genre de vie exempt d'étiquette et de « contrainte; elle en porta l'habitude sur le « trône. Ces manières nouvelles à la cour se « rapprochoient trop de mon goût naturel « pour que je voulusse les contrarier. J'i- « gnorois alors de quel danger il est pour « les souverains de se laisser voir de trop « près. La familiarité éloigne le respect, « dont il est nécessaire que ceux qui gouver- « nent soient environnés. D'abord le public « applaudissoit à l'abandon des anciens usa- « ges ; ensuite il en a fait un crime.

« La reine voulut avoir des amies. La prin- « cesse de Lamballe fut celle qu'elle distin- « gua davantage; sa conduite dans le cours « de nos malheurs a pleinement justifié ce « choix. La comtesse Jules de Polignac lui « plut; elle en fit son amie. A la demande « de la reine, j'accordai à la comtesse, de- « puis duchesse de Polignac, et à sa fa- « mille, des bienfaits qui éveillèrent l'envie. « La reine et son amie sont devenues l'objet « de la plus injuste censure.

« Il n'est pas, ajoutoit le roi, jusqu'à son « sentiment pour l'empereur Joseph II, son « frère, que la calomnie n'ait attaqué. D'a- « bord on a débité sourdement, puis im- « primé dans plusieurs journaux, enfin on « a affirmé à la tribune de l'Assemblée na- « tionale, que la reine avoit fait passer à « Vienne et donné à l'empereur des millions « sans nombre; calomnie atroce qu'un dé- « puté du clergé a victorieusement détruite[1].

« Les factieux, continuoit le roi, ne « mettent cet acharnement à décrier et à « noircir la reine que pour préparer le peuple « à la voir périr : sa mort est résolue. En lui

1. Près de rendre l'âme, l'empereur Joseph, songeant à son auguste sœnr, dont venaient de commencer les infortunes, s'écria : « Je n'ignore point que les ennemis de ma sœur Antoinette ont osé l'accuser de m'avoir fait passer des sommes considérables. Je déclare, prêt à paraître devant Dieu, que cette inculpation est une horrible calomnie. » Joseph II mourut le 10 février 1790 à l'âge de quarante ans. (*Mémoires du comte Al. de Tilly*. — IIe vol., note de la page 96.)

« laissant la vie on craindroit qu'elle ne me « vengeât. Infortunée princesse! mon ma- « riage lui promit un trône; aujourd'hui « quelle perspective lui offre-t-il! » En prononçant ces derniers mots, le roi me serra la main, et laissa échapper quelques larmes. »

M. Hue, dans le même ouvrage, nous fournit encore un témoignage bien précieux, et qui atteste de la manière la plus authentique le grand et noble caractère de la reine Marie-Antoinette.

« Les troupes combinées de l'empereur et du roi de Prusse, commandées par le duc régnant de Brunswick, venoient d'entrer en France. Les factieux, frappés de terreur, étoient plus irrités que jamais contre la famille royale. La reine, qui le savoit, me dit à cette occasion : « Tout m'annonce que je « dois être séparée du roi; j'espère que « vous resterez avec lui. Comme François, « comme l'un de ses fidèles serviteurs, péné- « trez-vous bien des sentiments que vous

« devez toujours lui exprimer, et que je lui « ai souvent manifestés. Rappelez au roi, « quand vous pourrez lui parler seul, que « jamais l'impatience de briser nos fers ne « doit arracher de lui aucun sacrifice indigne « de sa gloire; surtout point de démembre- « ment de la France; que sur ce point au- « cune considération ne l'égare, qu'il ne « s'effraye ni pour ma sœur ni pour moi. « Représentez-lui que toutes deux nous pré- « férons voir plutôt notre captivité indéfini- « ment prolongée, que d'en devoir la fin à « l'abandon de la moindre place forte. Si la « divine Providence nous fait recouvrer no- « tre liberté, le roi a résolu d'aller établir « momentanément sa résidence à Strasbourg. « C'est également mon désir. Il se pourroit « que cette ville importante fût tentée de re- « prendre sa place dans le corps germanique; « il faut l'en empêcher et la conserver à la « France. — Je suis pénétré, répondis-je, « de la marque de confiance dont la reine « daigne m'honorer : mais dois-je perdre

« de vue ma double qualité de sujet et de « serviteur. Et puis-je, madame, me per- « mettre...? — *L'intérêt de la France avant* « *tout*, reprit la reine[1]. »

Ainsi, Louis XVI n'a jamais songé à faire de son testament un acte d'accusation contre la reine, et M. Hue nous fait connaître les vrais sentiments du roi, ceux qui l'animaient lorsqu'il écrivit ses adieux à sa famille et à son pays ; il fait voir également sous l'aspect le plus héroïque et le plus magnanime la reine que vivante on outrageait par la déposition de son fils, et que morte on a encore voulu déshonorer par le testament de son mari.

Après ces deux affirmations de l'honnêteté et du grand caractère de la reine Marie-Antoinette, nous pourrions renoncer à lui chercher d'autres défenseurs; cependant il nous a paru que ce serait justice d'arracher

1. *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*, par François Hue. — P. 356, 357.

à ceux mêmes qui ne peuvent, certes, être comptés parmi ses amis dévoués, l'aveu des injustices et des calomnies dont elle a été la victime.

Mme la baronne de Staël publia en 1793 une défense de la reine qu'on a voulu oublier, parce qu'elle traduisait avec éloquence le sentiment des âmes honnêtes, en présence de l'échafaud du 16 octobre, déjà prévu dans un avenir rapproché. Quelques extraits de cette défense serviront, par de nouvelles preuves, la cause que nous soutenons.

« O vous, femmes de tous les pays, de toutes les classes de la société, écoutez-moi avec l'émotion que j'éprouve : la destinée de Marie-Antoinette renferme tout ce qui peut toucher votre cœur ; si vous êtes heureuses, elle l'a été ; si vous souffrez depuis un an, depuis plus longtemps encore, toutes les peines de la vie ont déchiré son cœur ; si vous êtes sensibles, si vous êtes mères, elle a aimé de toutes les puissances de l'âme, et

l'existence a pour elle encore le prix qu'elle conserve tant qu'il peut nous rester des objets qui nous sont chers.

. . . .

« Combien de fois n'ai-je pas entendu raconter l'arrivée en France de la fille de Marie-Thérèse, jeune, belle, réunissant à la fois la grâce et la dignité, telle que dans ce temps on se seroit imaginé la reine des François : imposante et douce, elle pouvoit se permettre tout ce que sa bonté lui inspiroit, sans jamais rien faire perdre à la majesté du rang qu'on exigeoit d'elle alors de respecter. L'ivresse des François en la voyant fut inexprimable, le peuple la reçut non-seulement comme une reine adorée, mais il sembloit aussi qu'il lui savoit gré d'être charmante, et que ses attraits enchanteurs agissoient sur la multitude comme sur la cour qui l'environnoit. Il n'y a pas cinq ans encore, et alors toute sa vie politique, tout ce qui lui a mérité l'amour ou la haine avoit eu lieu; il n'y a pas cinq ans,

j'ai vu tout Paris se précipiter sur ses pas avec transports. Ces mêmes routes qu'on lui fait parcourir de supplice en supplice, étoient jonchées de fleurs sur son passage; elle doit reconnoître les mêmes traits qui l'ont accueillie, les mêmes voix qui s'élevoient au ciel en l'implorant pour elle.

. . . .

« Personne ne diffère autant qu'elle de la réputation que ses ennemis ont tenté de lui donner; on n'a pas même cherché la vraisemblance dans le mensonge, tant on a compté sur l'envie qui sait si bien répondre à l'affreuse attente des calomniateurs.

. . . .

« En parcourant les registres des finances, on peut voir que ses dons mêmes ne se sont élevés qu'à la somme la plus modérée, et il faut bien égarer le peuple pour parvenir à lui persuader que les impôts dont il étoit surchargé avoient pour cause des dépenses qui ne s'élevoient pas cependant

au quart de la liste civile décrétée par l'Assemblée nationale.

. . . .

« La lumière a été portée dans tout ce qu'on croyoit de plus secret, des milliers d'observateurs ont été chargés d'examiner les traces de l'ancien gouvernement : on a honoré la dénonciation, épouvanté la fidélité, offert à la terreur la sécurité dégagée de la honte, au fanatisme le succès à l'abri du danger ; toutes les passions humaines ont été mises en liberté pour se diriger toutes contre la puissance passée, contre des objets qu'on se souvient d'avoir enviés, mais qu'on est certain de ne plus craindre ; voilà les moyens d'attaque, et voyez quelles sont les preuves, les faits qu'on a conquis ! existe-t-il un seul indice de la connivence de la reine avec les Autrichiens ? d'un secours particulier donné par la France à cette cour, d'une seule démarche étrangère au traité public conclu entre ces deux puissances ? Ah! la plus belle justification de cette mal-

heureuse victime, ce sont les accusations dont on l'accable! Quel vague, quelle fureur, que d'insultes, que d'adresse, que de moyens étrangers à la vérité, mais plus efficaces qu'elle sur un peuple passionné; de tels moyens ne peuvent faire illusion aux hommes éclairés, et rien ne sauroit diminuer l'amertume de leur pitié.

. . . .

« On cherche bassement à déjouer le respect que doit inspirer la reine, par ce genre de calomnies dont il est si facile de flétrir toutes les femmes, par ce genre de calomnies dont l'injustice même peut avilir presque autant que la vérité; mais cependant la reine est par sa destinée au-dessus du sort commun des femmes; trop d'éclat environne son existence pour ne pas dissiper tous les mensonges. Ceux qui l'ont entourée, les seuls vrais juges de sa vie privée, savent qu'elle a toujours pratiqué les vertus qui, depuis quatre ans, la font admirer de l'Europe entière; l'âme s'affaibliroit en se

dégradant; et celle qui par sa seule fierté s'est agrandie dans l'infortune, s'est relevée en présence de l'outrage, ne s'étoit jamais abaissée à ses propres yeux.

. . . .

« Ah! comment avez-vous osé, dans la fête du 10 août, mettre sur les pierres de la Bastille des inscriptions qui consacroient la juste horreur des tourments qu'on y avoit soufferts? Les unes peignoient les douleurs d'une longue captivité, les autres l'isolement, la privation barbare des dernières ressources; et ne craigniez-vous pas que ces mots, *ils ont enlevé le fils à sa mère*, ne dévorassent tous les souvenirs dont vous retraciez la mémoire?

« Traînerez-vous du cachot au supplice cette intéressante victime? Regardez-la, cruels! non pour être désarmés par sa beauté; mais si les pleurs l'ont flétrie, regardez-la pour contempler les traces d'une année de désespoir. Que vous faudroit-il de plus si elle étoit coupable, et que doi-

vent donc éprouver les cœurs certains de son innocence?

. . . .

« Vous vous rappellerez le 20 juin, lorsque sa seule présence désarma les projets qui depuis ont éclaté : restée belle à force de courage, ses ennemis ne furent plus écoutés du peuple qui la regardoit; mais, à la fin de ce jour mémorable, son fils fut séparé d'elle par la multitude qui l'environnoit; à cet instant, tout son calme l'abandonna, un grenadier de la garde nationale le rapporta dans ses bras, et l'élevant au-dessus de la foule pour le montrer, il avança d'un moment le bonheur de sa mère. La reine alors, tombant à genoux, se prosterna devant son libérateur; auguste reconnaissance, spectacle plus imposant que le trône dont elle descendoit[1]! »

1. *Réflexions sur le procès de la reine*, publiées dans le mois d'août 1793, réimprimées à la suite des *Réflexions sur le suicide*, par Mme la baronne de Staël-Holstein. — Paris, 1814; p. 101 et suiv.

Cet éloquent et courageux plaidoyer aborde toutes les calomnies et les réfute toutes ; mais, de même que Mme de Staël invoquait en vain les sentiments de justice et de générosité d'un peuple qui chaque soir se rendait dans ses salles de spectacle pour écouter un acteur horriblement bouffon, désignant au milieu d'ignobles quolibets les victimes guillotinées le jour même, terminer cet intermède par une chanson dont le public répétait en chœur le refrain digne des mégères du tribunal révolutionnaire :

Ils ont fait une oraison,
Ma guingueraingon,
A sainte guillotinette,
Ma guingueraingnette[1] ;

nous craindrions, si nous ne faisions

1. *Mémoires anecdotiques pour servir à l'histoire de la révolution française*, par Lombard de Langres, ancien ambassadeur en Hollande. — Tome I, p. 339, 340, Paris, 1823.

parler le plus grand, le plus illustre des ennemis de la reine, de nous trouver sans toutes nos armes en face d'un public auquel on a trop vanté la Terreur et la guillotine[1], et qu'on a élevé depuis son enfance à détester la mémoire de la reine Marie-Antoinette. Nous savons quels préjugés nous avons à combattre; soyons plus francs, nous savons quel parti pris d'injustice envers elle nous avons à détruire. Allons donc au delà de Mme de Staël, arrachons à Mi-

1. Robespierre fut un homme de bien, un grand citoyen; il exerça sur ses contemporains l'irrésistible ascendant de la vertu, et obtint la première place parce qu'il était le plus honnête et le plus intelligent.

. . . .

Tout ce que la république a produit de grand et de beau se rapporte à cette période, et c'est ce sublime comité de Salut public, réélu douze fois par acclamation, qui l'a fait. Or, Robespierre dominait le comité, il en était la tête; c'est donc à lui qu'il faut remonter pour avoir le secret de cette gigantesque épopée. (*Histoire nationale de la révolution française*, etc., par C. Neilson et A. Bouzenot. — Paris, 1834. Tome II, p. 115 et suiv.)

rabeau lui-même un cri de repentir pour les journées des 5 et 6 octobre 1789.

L'accommodement de Mirabeau avec la cour fut, comme chacun le sait, scellé dans une entrevue que lui accorda la reine, et qui eut lieu le 3 juillet 1790, dans le parc de Saint-Cloud. M. le comte du Saillant, neveu et héritier de Mirabeau, nous a dix fois raconté le voyage fait par son oncle de la campagne de Mme la marquise d'Aragon, sa nièce, à la porte du parc de Saint-Cloud, le jour de cette fameuse entrevue, et c'est sa narration que nous reproduisons avec la fidélité de nos souvenirs[1] :

« Mon oncle n'est point parti de Paris à cheval sous prétexte de se rendre à la maison de campagne de M. de Clavières ; je l'ai directement conduit dans sa *chaise de*

1. L'auteur de cette notice est neveu de M. le comte du Saillant, ancien préfet et chambellan de l'empereur Napoléon Ier. La mère de M. le comte du Saillant était Mme la marquise du Saillant, sœur de Mirabeau, qu'elle n'a pas quitté jusqu'à sa mort.

voyage de la campagne de ma sœur, la marquise d'Aragon, à la petite porte du parc de Saint-Cloud; il m'avait ordonné, le matin même de ce fameux jour, de me tenir prêt à l'accompagner et de revêtir l'habit de courrier le plus simple possible. Nous étions tous deux seuls, et lorsque j'atteignis le but de notre voyage, mon oncle, avant de frapper à la porte du parc, me donna une lettre en me disant : *Si dans trois quarts d'heure je ne suis pas de retour, pars et remets, sans perdre un instant, ce billet au commandant de la garde nationale.* Après ce peu de paroles, il parut se recueillir; puis il frappa doucement, la porte fut ouverte, le bruit de ses pas se perdit dans la profondeur des bois du parc, et je demeurai en proie à la plus vive émotion, comprenant l'importance de la mission dont je me trouvais chargé, inquiet pour la cour et pour mon oncle de ce qui pouvait arriver.

« Jamais je n'oublierai cette faction de

trois quarts d'heure, ni les mille pensées, ni le monde de réflexions qui traversèrent mon esprit ; il était évident pour moi que mon oncle, tout en se rendant au rendez-vous qui lui avait été assigné, n'était pas sans crainte pour sa sûreté personnelle : la lettre remise entre mes mains, l'ordre que j'avais reçu de la porter au commandant de la garde nationale, après trois quarts d'heure d'attente, suffisaient à m'initier aux préoccupations qui avaient dû l'assaillir. S'il calculait mal la fuite du temps, si quelque incident imprévu retardait son retour, ou si moi-même je me trompais d'une minute !... Enfin, la responsabilité qui pesait sur moi m'effrayait; les conséquences d'un retard ou d'une précipitation de quelques secondes, dans l'accomplissement de ma mission, me semblaient également dangereuses.

« Ces trois quarts d'heure marchaient, tout à la fois, bien vite et bien lentement, mes yeux restaient fixés sur les aiguilles de ma montre, dont je suivais la marche avec

anxiété. J'ai traversé depuis des moments pleins d'angoisses, aucunes cependant ne m'ont semblé plus poignantes que celles-là! Quarante-trois minutes s'étaient écoulées depuis le départ de mon oncle, nul bruit ne parvenait jusqu'à moi; le sable des allées restait muet; la quarante-quatrième minute eut, je crois, mille secondes; la quarante-cinquième!... il me serait impossible d'en rendre compte, elle avait des retentissements dans ma poitrine, et le mouvement de mon sang aurait pu être entendu à plusieurs pas de distance. La première moitié de la quarante-sixième minute s'accomplissait, j'allais partir, lorsque heureusement le bruit de pas précipités parvint jusqu'à moi, la porte fut ouverte, mon oncle en franchit le seuil; deux ombres disparurent dans les sinuosités des allées, et, pour la première fois depuis trois quarts d'heure, il me sembla que je respirais.

« *La lettre!* me dit mon oncle, d'une voix pleine d'émotion; je la lui remis; il la prit

avec une précipitation que j'interprétai comme un regret de sa défiance, puis il écouta les légers craquements du sable sous les pas des personnes qui s'éloignaient, revint ensuite vers moi et murmura, en me serrant le bras : *Elle est bien grande.... bien noble.... et bien malheureuse, Victor !... mais je la sauverai !...*

« Jamais la voix de mon oncle n'avait été altérée par une émotion pareille, par une émotion aussi vraie. Ce qui s'était passé ce jour-là demeura, entre nous, un secret sur lequel nous n'eûmes même pas d'explication. »





L'abbé de Lamennais l'a dit avec l'autorité de sa haute intelligence : « Aux époques de révolution, il apparoît toujours une race d'êtres pervers, à qui le mal plaît, et qui l'aiment pour lui-même; ils ne respirent à l'aise que sur les ruines, et, quand la puissance leur est laissée, le crime sort de leurs âmes, comme la lave déborde du cratère. D'autres, occupés seulements de ce qui leur est personnel, et indifférents à tout le reste, fomentent le désordre pour y chercher des chances favorables à leurs intérêts. Vendus à quiconque veut les payer, aujourd'hui ils demanderont dans un club la tête des rois, et demain on les verra,

à genoux aux pieds du plus vil tyran, adorer ses caprices et légitimer ses forfaits[1]. »

En écrivant ces quelques lignes, l'abbé de Lamennais a désigné tous les ennemis de la reine Marie-Antoinette; nous les avons nommés, et nous venons demander aux hommes de notre génération s'ils veulent être leurs continuateurs et les complices de leurs calomnies. Nous pensons, dans la notice que nous terminons, avoir porté la lumière de la vérité sur des faits autour desquels l'esprit de parti épaissit les ténèbres depuis plus de soixante ans. MM. de Goncourt nous ont précédé dans cette voie, d'autres écrivains viendront après nous et compléteront notre tâche, en apportant de nouveaux matériaux.

Nous ne sommes plus à ces époques de faux libéralisme où le mensonge entrait dans l'histoire pour déshonorer les souve-

1. *Des progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église*, par l'abbé F. de Lamennais, p. 31.— Paris, 1829.

rains, au profit de nous ne savons quelles théories sauvages. On peut aujourd'hui admirer les réformes de 1789, et flétrir les crimes de 1793 ; le libéralisme éternellement révolutionnaire est repoussé par tous les gens sensés[1] qui ont enfin compris les conseils que l'abbé de Lamennais leur donnait en 1829.

« S'allier au libéralisme tandis qu'il res-

1. « Ce qui m'inspire le plus d'appréhension pour l'avenir de la France, c'est l'inconstante fidélité des âmes, le mépris des serments, la facilité à violer la parole la plus solennelle. Tous les rangs, tous les âges, sont imbus de cette malheureuse maxime. Ce que l'on a dit hier, on le réfute aujourd'hui ; point de principes, aucune consistance : c'est un phénomène de voir un homme fidèle à un principe. Si de tels citoyens se formaient en république, sans autre religion que la parole de leurs prêtres, sans autre moralité que leur intérêt, jugez un peu de ce que deviendrait une telle association ! Voilà pourtant la masse d'un peuple que quelques hommes, enivrés par des déclamations, jettent si étourdiment dans la grande route de la démocratie ! Le premier usage qu'ils font de la *liberté*, c'est de s'insurger et de verser le sang de leurs frères ! » (20 avril 1790. — *Mémorial du gouverneur Morris*. — Tome II, p. 13, 14.)

tera sous l'influence de théories qui l'égarent maintenant, ce seroit s'allier à ce qui n'a de force que pour dissoudre, sans pouvoir reconstruire jamais[1]. »

C'est à ces gens sensés, dont beaucoup sont encore abusés par d'injustes préventions, que nous adressons notre travail sur la reine Marie-Antoinette; qu'ils pèsent dans la balance de leur jugement les accusateurs et la victime, les accusations dénuées de preuves et toute la vie de la royale accusée; nous ne doutons nullement du verdict de leur conscience.

Nous n'ignorons pas qu'on cherchera, près d'eux, à nous faire un crime de notre appréciation de la prétendue philosophie et des prétendus philosophes du XVIIIe siècle[2]; ce que nous en avons dit a déjà été

1. *Des progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église*, par l'abbé F. de Lamennais. — P. 259.

2. « Le genre humain ne saurait subsister dans un État contre nature; il a les lois de sa vie qui ne peuvent être violées impunément. Or, la révolution ou

proclamé en 1797 par La Harpe, et malgré les apothéoses que cherchent encore à faire à cette philosophie et à ces philosophes tous leurs élèves, rêveurs de révolutions, la postérité confirmera le jugement de La Harpe.

« . . . . Cette philosophie que je traite (grâce au ciel) avec tout le mépris qu'elle mérite, n'est uniquement que celle des écrivains qui se sont eux-mêmes appelés *philosophes* parce qu'ils prêchoient l'athéisme, l'irréligion, l'impiété, la haine de toute autorité légitime, le mépris de toutes les vérités morales, la destruction de tous les liens de la société, etc. Ces hommes pouvoient avoir d'ailleurs de l'esprit, des connoissances et même du talent dans d'autres

la théorie philosophique moderne les renverse toutes, en renversant le christianisme ; et c'est là le caractère distinctif de l'époque actuelle. Ses doctrines, purement négatives, se réduisent à l'abolition absolue de tout bien social. » (*Des progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église*, par l'abbé F. de Lamennais. — P. 7.)

parties ; mais assurément il ne sera pas difficile de prouver que toute leur doctrine, faite, disoient-ils, *pour éclairer le peuple*, étoit le chef-d'œuvre de l'ignorance et de l'absurdité, et qu'en un mot ils ont été les dignes précurseurs des Chaumette, des Hébert et des Marat [1]. »

Nous ne pouvions passer sous silence, en nous occupant des hommes et des faits de la révolution, les œuvres des *philosophes* de Ferney, de Genève ou de Paris, et il ne nous appartenait pas d'atténuer la portée de leurs enseignements ; ils se sont fait un jeu d'exciter les colères du peuple, de le dégager de ses liens religieux, de lui désapprendre le respect des lois de la morale, et le peuple leur a rendu justice en attachant leurs noms à tous ses crimes, en nommant *fêtes philosophiques* les affreuses

1. *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire, etc.*, par J. F. La Harpe. — Paris, an v (1797) ; p. 4.

boucheries de Paris, de Lyon, de Nantes, d'Arras et de Toulon.

La mort de Louis XVI et celle de Marie-Antoinette n'entraient pas dans les calculs de ces philosophes ; mais c'est cependant en invoquant leurs principes que la *Terreur* est devenue possible et que le sang a coulé ; c'est en empruntant leurs propres paroles que quelques scélérats se sont fait sur la France un droit de vie et de mort.

Il est donc de toute justice d'attribuer aux prédications de la secte philosophique du XVIIIe siècle, à ses déclamations démagogiques, les monstrueux crimes de la Terreur. Plus prudents aujourd'hui qu'aux premiers jours de la révolution, les admirateurs des encyclopédistes repoussent la responsabilité qui pèse sur leur mémoire ; ils crient à la calomnie et veulent ériger en héros de l'humanité les instigateurs d'une époque de sang. Malheureusement pour eux, la vérité se fait par les aveux de quelques-uns d'entre eux. Charles Villette (l'ex-

marquis de Villette), le fils d'adoption de Voltaire, publiait en 1792 un recueil de *Lettres choisies*, dans lequel nous trouvons une glorification franchement révolutionnaire du *Dieu* qu'il encensait.

« Les écrivains philosophes ont été les missionnaires de la révolution. Si Jean-Jacques a fait en prose une constitution, Voltaire a fait la révolution en vers. Il serait aisé de présenter ce grand homme avec toutes les couleurs nationales. *Il est presque à chaque page un vrai démagogue*. » (*Lettres choisies*, p. 125.)

Ainsi, le citoyen Villette, qui certes devait le connaître et pouvait l'apprécier mieux que personne; le citoyen Villette, organisateur et directeur de l'apothéose de Voltaire, lui donne comme titre d'honneur celui de *démagogue*.

Nous n'avons donc pas calomnié Voltaire ?

Et quant à Jean-Jacques Rousseau, nous

n'avons qu'une phrase de Robespierre à citer pour prouver que nous ne l'avons pas plus calomnié que nous n'avons calomnié le seigneur de Ferney.

En avril 1792, Robespierre, attaqué par Brissot, répondait à la tribune :

« Élève de Jean-Jacques Rousseau, ses doctrines m'ont inspiré son âme pour le peuple. »

Notre tâche est achevée, nous n'avons dit que ce que nous voulions dire, nous n'avons rien à retrancher à cette notice ; puisse-t-elle atteindre le but que nous proposions ; puisse-t-elle porter dans tous les esprits la conviction de la pureté de la reine Marie-Antoinette, et lui faire rendre, enfin, cette justice qu'elle a été grande et digne dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

Ses détracteurs peuvent maintenant choisir entre nos assertions et les calomnies d'Hébert, son suprême insulteur ; ils peu-

vent, pour nous combattre, adopter l'histoire comme l'écrivait le *P. Duchesne* dans son 178e numéro :

« Quel frommage Capet doit manger ! lui qui ne pouvoit pas vivre avec trente ou quarante millions ; lui qui n'a pas voulu être le premier des citoyens françois, de se voir prisonnier comme un voleur et un assassin, de ne pouvoir faire un pas sans permission. Aussitôt qu'il m'apperçut auprès de son chevet en se réveillant, il me fit un signe d'amitié, et il vouloit enfiler une conversation sur la pluie et le beau temps ; mais, f......, je lui ai fait rengaîner ses paroles miéleuses, en gardant le silence, et je lui ai prouvé qu'on ne tire pas le ver du nez à luron aussi renarré que le père Duchesne. Sa femme a eu beau me faire les yeux doux, elle a également perdu son latin[1], et il leur seroit resté à savoir si je suis devenu muet,

1. Nous trouvons dans les *Mémoires du duc de*

s'ils ne m'avoient pas entendu chanter *la Carmagnole* et la chanson des Marseillois avec l'ami Risbec et le sapeur Rochez, geôliers de la tour du Temple. »

Au moment d'abandonner nos lecteurs à leurs propres impressions, nous croyons leur devoir une dernière citation, une dernière appréciation des crimes de la révolution envers Marie-Antoinette ; c'est aux conversations de l'empereur Napoléon Ier que nous l'empruntons.

« Si ce n'est pas un sujet de remords, ce doit être au moins un bien grand sujet de

Lauzun une calomnie toute semblable, le chapitre qui lui est consacré a pour titre :

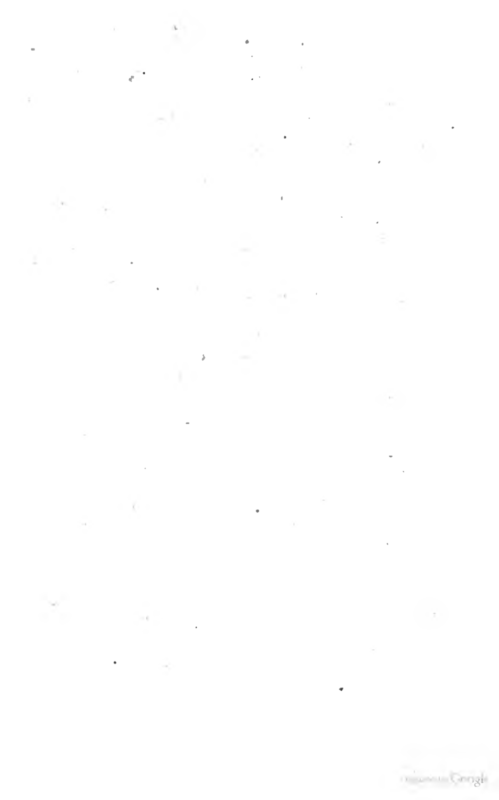
Avances de Marie-Antoinette.

« .... Ses regards sembloient me demander encore un autre titre, je fus tenté de jouir du bonheur qui paraissoit s'offrir.... Je n'ai jamais voulu devoir une femme à un instant dont elle pût se repentir ! »—P. 187.

Ainsi deux hommes ont repoussé les avances de la reine Marie-Antoinette : le duc de Lauzun et le père Duchesne !!!!

regrets pour tous les cœurs français, que le crime commis dans la personne de cette malheureuse reine. Il y a une grande différence entre cette mort et celle de Louis XVI, quoique certes il ne méritât pas son malheur. Telle est la condition des rois, leur vie appartient à tout le monde; il n'y a qu'eux qui ne peuvent pas en disposer; un assassinat, une conspiration, un coup de canon, ce sont là leurs chances; César et Henri IV ont été assassinés, l'Alexandre des Grecs l'eût été s'il eût vécu plus longtemps. Mais une femme qui n'avait que des honneurs sans pouvoir, une princesse étrangère, le plus sacré des otages, la traîner du trône à l'échafaud à travers tous les genres d'outrages ! il y a là quelque chose de pire encore que le régicide ! [1]. »

1. *Mémoires d'un ministre du trésor public* (le comte Mollien). Paris, 1845.— Tome III, p. 123.





14 ET 15 OCTOBRE.

Pendant la journée du 15 octobre 1793, l'anxiété fut grande à Paris; le procès de la reine préoccupait tous les esprits, mais peu de gens osaient laisser paraître les inquiétudes dont ils étaient assiégés. Le peuple parisien, si fier en 1789 d'avoir conquis *la liberté* et d'avoir pris la Bastille, tremblait en 1793, quatre ans après, devant Robespierre et quelques brigands rassemblés de tous les coins de la France pour faire *marcher la révolution*. Le peuple souverain avait peur; il osait à peine

penser, il craignait de voir, d'entendre, d'être vu et d'être entendu. La guillotine et le régime des prisons lui imprimaient une *terreur salutaire ;* la Bastille n'existait plus, il est vrai, mais Paris tout entier, transformé en bastille, renfermait tremblant le peuple régénéré par la fameuse déclaration des *Droits de l'homme.* Le procès de la reine, commencé depuis le matin, agitait d'une sorte de fièvre sourde toute cette peureuse population, dont la majeure partie faisait des vœux secrets pour un acquittement impossible, car juges et jurés siégaient pour la forme; la condamnation avait été prononcée par Robespierre, sanctionnée par les comités, tolérée par la Convention, qui, parmi tant de libertés dont elle se disait la distributrice, usait largement de la liberté de la peur.

Il s'était répandu dans tous les quartiers de la grande ville qu'un envoyé de l'empereur d'Autriche offrait à la république française, en échange de Marie-Antoinette,

vingt mille prisonniers français et les représentants livrés par Dumouriez; et quoique les sections de Paris, convoquées pour se prononcer sur l'opportunité du jugement de la reine, eussent *toutes* lâchement acquiescé à la volonté de Robespierre, les ouvriers, les véritables ouvriers, ainsi que les bourgeois désillusionnés par quatre ans de liberté, osaient murmurer tout bas contre la volonté qui s'opposait à cet échange; on plaignait même la reine quand on se trouvait seul, le soir, portes et fenêtres fermées, au coin du feu, avec sa femme; mais on craignait d'avoir du courage, et l'on se disait que l'honnête M. Le Tomm, le propriétaire du magnifique hôtel de France, rue de Bourbon-Villeneuve, gémissait dans les cachots de la Conciergerie pour avoir harangué trop courageusement la section de *Bonne-Nouvelle*, dont il faisait partie. Pourquoi, murmuraient les prudents, lui, citoyen établi, homme marié et commerçant estimé, a-t-il été risquer sa liberté, sa vie,

sa fortune et celle de sa famille pour entrer en lutte contre la volonté de la Convention; Il aurait dû savoir qu'au temps où nous vivons il n'est pas bon d'exprimer librement sa pensée; et puis pourquoi déployer un courage inutile, ajoutaient les trembleurs qui ne se seraient pas senti la résolution de montrer même un courage *utile*.

Le discours de M. Le Tomm, qui nous a été conservé, effrayait par sa témérité :

« Citoyens, avait dit le maître de l'hôtel de France, je ne chercherai pas à contredire les orateurs qui m'ont précédé. Presque tous ont dit beaucoup de mal de Marie-Antoinette, et je veux penser qu'ils croient sincèrement tout ce qu'ils ont dit. Ils répètent ce qu'ils ont ouï dire, sans s'informer s'il y a eu vérité ou calomnie dans tous ces récits. Quant à moi qui ai, longtemps avant la révolution, habité Versailles, j'atteste devant Dieu qu'en ce temps-là je n'entendis jamais parler de cette princesse qu'avec admiration pour ses bienfaits et ses vertus.

Consultez les pauvres de ces pays-là, et vous serez bien étonnés de leur langage.

« Au reste, supposons que Marie-Antoinette ne soit pas irréprochable, en la rendant à sa famille, vous en êtes séparés et affranchis pour toujours. Et songez, s'il vous plaît, au grand avantage qu'un semblable renvoi vous procure. Vingt mille soldats captifs sont rendus à leurs familles qui les pleurent, et nos représentants eux-mêmes voient tomber leurs fers. Cet acte de politique et d'humanité produira, je n'en doute point, d'autres avantages : les puissances étrangères se calmeront, les riches de tous les pays rentreront en France, et les travaux reprendront enfin dans cette capitale où l'herbe couvre nos pavés [1]. »

Le courage de M. Le Tomm ne trouvait point d'imitateurs, ne réveillait aucun dé-

1. *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France*, par M. Lafont d'Aussonne. — Tome I, p. 395.

vouement généreux dans les masses; à très-peu d'exceptions près, l'immense population de Paris passait ses journées et ses nuits à *suer la peur;* on s'étudiait à l'insensibilité, on composait son visage pour le rendre impénétrable à l'inquisition des nombreux espions dont on se savait circonvenu; on se mettait en garde contre la sensibilité et l'indignation; on craignait un délateur dans chaque passant, des bourreaux dans tout rassemblement; la justice épouvantait et les représentants de l'autorité faisaient horreur.

Depuis que le peuple était non-seulement libre, mais souverain, chaque individu appartenait comme esclave à ce qu'on nommait la chose publique, représentée par des hommes tels que Robespierre, Saint-Just et Marat, et subissait la honteuse et rude tyrannie du plus ignoble des souverains, de ce souverain qui n'a ni raison, ni entrailles, et qu'on nomme la populace.

• Une curieuse remarque à faire, c'est qu'à cette époque, excepté les condamnés qu'une charrette traînait chaque jour à la guillotine, tout le monde avait peur de la perspective de la mort ; on était lâche de vant la délation, on était courageux face à face avec le bourreau, mais seulement avec le bourreau; personne ne s'aventurait à solliciter en faveur des détenus, dans la crainte de révéler sa propre existence.

La bourgeoisie de Paris faisait un crime à quelques royalistes courageux de leur lutte contre Robespierre et la Convention pour arracher la reine Marie-Antoinette à l'échafaud; le meilleur de tous ces bourgeois, s'il eût connu l'asile du baron de Batz, se serait empressé de le dénoncer au comité de Salut public : le dévouement du baron de Batz, la hardiesse de ses tentatives, sa persévérance indomptable empêchaient Robespierre de dormir, et le bourgeois de Paris voulait que Robespierre

dormît, que Robespierre fût heureux et surtout qu'il fût satisfait de sa bonne ville de Paris; il avait tant d'autres villes à décimer, qu'il pourrait peut-être épargner la bourgeoisie de Paris, si elle lui prouvait son amour et sa sollicitude.

Le 15 octobre, l'enceinte du tribunal révolutionnaire regorgeait de spectateurs, et ceux qui n'avaient pu trouver place dans cette foule, curieuse du jugement d'une reine comme de la représentation d'un drame, stationnaient devant les portes du sanglant tribunal, prêtant l'oreille aux rumeurs qui passaient par les portes entr'ouvertes, aux récits de quelques femmes qui venaient un moment respirer un air plus frais sur le parvis de la salle d'audience.

Quelques royalistes, cachés sous des vêtements d'ouvriers, s'étaient mêlés au peuple; non-seulement ils voulaient connaître heure par heure les moindres détails du procès, mais ils voulaient étudier le peuple

et savoir si tant de sang versé jusqu'à ce jour, tant de massacres accomplis, n'avaient point rassasié son appétit de meurtres et sa soif de sang.

Malheureusement la populace n'était point encore repue, les mères conduisaient encore leurs enfants sur la place des exécutions, et si parfois le mauvais temps les privait de ce spectacle, c'était, de la part des enfants, des pleurs et des colères que la mère ne s'expliquait pas.

« Que faut-il donc pour les contenter? disait-elle, hier ils ont vu raccourcir vingt conspirateurs [1]. »

Parfois des voix rudes et grossières interrogeaient les curieux qui avaient pu recueillir quelques nouvelles :

« La Capet est-elle toujours fière et hautaine comme à Versailles? »

1. *Mémoires secrets du comte d'Allonville*.—Tome III, p. 242.

Ou bien encore :

« Mme Veto a-t-elle peur ?... conserve-t-elle son insolente assurance, avoue-t-elle ses crimes?.... Mme Veto pleure-t-elle ?... »

Une marchande de la halle sortit du tribunal vers trois heures et demie, et, les yeux pleins de larmes, elle dit à la foule :

« Marie-Antoinette s'en retirera : elle a répondu comme un ange; on ne fera que la déporter[1] ? »

Cette marchande était peut-être une de celles qui remettaient au concierge Richard leurs volailles les plus délicates et leurs plus beaux fruits, refusant d'en recevoir le prix et joyeuses de lui dire à voix basse d'un air attendri : *Pour notre reine.*

A quatre heures, la séance fut suspendue,

1. *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France*, par Lafont d'Aussonne. — Tome II, p. 19.

les groupes devinrent moins nombreux, plusieurs des royalistes déguisés, qui en faisaient partie, s'éloignèrent et coururent vers leurs amis pour leur porter la bonne nouvelle : *La reine sera déportée*. Quelques émissaires du club des Jacobins et de la commune se glissèrent parmi les inquiets et les curieux qui restaient, observant les premiers et réchauffant la haine révolutionnaire des autres; alors il se fit de longs silences, troublés momentanément par des imprécations contre l'accusée, par des murmures contre les juges et par des menaces de ne pas respecter le verdict du jury, s'il était favorable à la reine.

La nuit vient de bonne heure au 15 octobre, elle tomba froide et morne du haut des maisons; les groupes de moins en moins nombreux se resserrèrent; la séance venait d'être reprise; les conversations affectèrent un diapason plus discret; vers onze heures on ne parlait plus, on attendait, et le passage des émissaires qui, de quart d'heure en

quart d'heure, portaient à Robespierre les détails circonstanciés de cette longue séance, troublait seul vers minuit le silence que gardaient les anxieux veilleurs de l'agonie royale. Un inspecteur des prisons, nommé Ducâtel, suivi de quatre ou cinq agents, cherchait à deviner des conspirateurs ou tout au moins des suspects dans ce reste de foule qui errait au milieu de la nuit, et qu'il ne reconnaissait ni pour ses frères du 6 octobre 1789, ni pour ses frères du mois de septembre 1792.

La présence de Ducâtel, dont l'ignoble figure réveillait tant d'horribles souvenirs dans les cœurs des royalistes, eut pour effet d'éloigner ceux des amis de la reine qui redoutaient d'attirer l'attention de l'assassin de Mme de Lamballe, de cet homme qui avait abattu à coups de marteau la courageuse et fidèle compagne de Marie-Antoinette.

La nuit s'écoulait, le froid devenait plus piquant, lorsqu'une voix retentit qui annonça la fin des plaidoiries; puis, bientôt après, une

autre voix qui semblait partir d'une fenêtre entre-bâillée un moment, jeta dans l'espace :

Les jurés délibèrent!

Le peuple se rapprocha des portes, un sourd frémissement et un piétinement des groupes épars, venant se fondre en un seul groupe, bruirent pendant quelques secondes comme le déferlement des flots sur une plage rocheuse, et puis de nouveau tout se tut ; le suprême moment approchait; amis et ennemis, tous attendaient. Ducâtel lui-même et ses agents demeurèrent immobiles, les regards tournés vers les portes du tribunal.

Enfin, à quatre heures du matin, le public, qui venait d'entendre condamner la reine, annonça en s'éloignant, frappé d'une stupeur hébétée, la condamnation dont il avait un instant douté. La nouvelle se répandit de proche en proche que la veuve de Louis serait exécutée le jour même sur la place de la Révolution ; les moins mé-

chants se retirèrent dans leurs demeures, et fermèrent, aux bruits qui allaient s'éveiller dans la ville, les volets de leurs fenêtres; les plus curieux se rendirent sur la place où l'exécution devait avoir lieu, et s'y établirent à poste fixe pour prendre les meilleures places, les plus rapprochées de l'échafaud, que les menuisiers du bourreau dressaient déjà.

Il était plus de quatre heures du matin lorsque la foule, les juges, les jurés, les gendarmes eurent évacué la salle du tribunal révolutionnaire; les quinquets qui l'éclairaient furent éteints, et, dans cette salle comme dans la rue, le silence succéda aux émouvantes agitations produites par le procès de la reine Marie-Antoinette. Chauveau de Lagarde et Tronçon du Coudray, ses deux défenseurs, avaient été mis en état d'arrestation par ordre du comité de sûreté générale; Fouquier-Tinville s'était retiré dans une petite chambre attenant à son cabinet, et s'était jeté tout habillé sur un lit qu'il

y avait fait dresser. Dans cette chambre étaient entassés l'argent, les bijoux et tous les objets précieux qu'on enlevait aux détenus; au milieu de ces souvenirs effroyables Fouquier-Tinville chercha le repos et s'endormit.

Les jurés, qui avaient dîné fort à la hâte, descendirent à la buvette, et ils y attendirent le jour attablés autour d'un souper commandé d'avance; là ils se félicitèrent réciproquement de leur fermeté, et ils exaltèrent le patriotisme de leur collègue Vilatte, dont la maxime favorite :

« En révolution tous ceux qui sont traduits devant les tribunaux doivent périr. »

leur semblait le guide *de la conscience* du jury. Le procès de la reine leur avait paru scandaleusement long: «A quoi bon, disaient-ils, ces témoins et ces deux avocats? tout cela était inutile; si nous écoutions ces b..... de défenseurs officieux, nous ne condamne-

rionspersonne.» La Capet, d'ailleurs avait été reine, ce crime était suffisant pour *l'envoyer éternuer à la sainte chatière de la République;* il suffisait de constater son identité.

Pendant que l'accusateur public dormait et que les jurés soupaient, la reine, reconduite pour quelques heures à son cachot, n'y retrouvait plus le compatissant officier de gendarmerie qui avait étanché sa soif en lui apportant respectueusement un verre d'eau, et qui lui avait offert son bras pour la soutenir dans un moment de défaillance, lorsqu'en descendant les marches de l'escalier de la Conciergerie, elle avait murmuré :

« Je vois à peine à me conduire ! »

D'ailleurs, M. de Busne était devenu suspect; Jourdeuil, un des gendarmes sous ses ordres, le dénonçait comme ayant porté l'oubli des sentiments patriotiques jusqu'au point de rester tête nue devant la condamnée.

M. de Busne avait été remplacé par un officier jacobin du plus pur sans-culotisme, par une de ces brutes envieuses et sanguinaires que ses travaux accomplis dans les prisons de l'Abbaye ou des Carmes recommandaient à la faveur des membres du conseil de la Commune.

Après avoir ramené la reine dans sa chambre, les huissiers du tribunal se retirèrent; deux ou trois gendarmes veillèrent à la porte, et, demeurée enfin seule quelques instants, Marie-Antoinette obtint un flambeau pour la première fois depuis soixante-seize jours!... La tête appuyée sur ses deux mains, elle se laissa entraîner à l'amertume de ses pensées, et versa des larmes en songeant à ses enfants qu'elle abandonnait à la haine de ses ennemis, à son pauvre dauphin qu'elle avait vu maltraiter par Simon, à ce pauvre petit orphelin dégradé, qui, au lieu d'une couronne, portait la coiffure des assassins de sa famille.

Un peu avant quatre heures et demie, le



concierge lui donna, sur sa demande, de l'encre et du papier, et ce fut alors qu'elle écrivit à Mme Élisabeth cette admirable lettre qui a reçu le nom de Testament de la reine :

« Ce 16 octobre, 4 heures et demie du matin.

« C'est à vous, ma sœur, que j'écris pour la dernière fois. Je viens d'être condamnée, non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels ; mais à aller rejoindre votre frère ; comme lui innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ces derniers moments. je suis calme comme on l'est, quand la conscience ne reproche rien ; j'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfants ; vous savez que je n'existois que pour eux, et vous, ma bonne et tendre sœur, vous qui avez par votre amitié tout sacrifié pour être avec nous ; dans quelle position je vous laisse ! j'ai appris par le plaidoyer même du procès

que ma fille étoit séparée de vous. hélas ! la pauvre enfant, je n'ose pas lui écrire, elle ne recevroit pas ma lettre. je ne sais même pas si celle-ci vous parviendra, recevez pour eux deux ici ma bénédiction. j'espère qu'un jour, lorsqu'ils seront plus grands, ils pourront se réunir avec vous, et jouir en entier de vos tendres soins. qu'ils pensent tous deux à ce que je n'ai cessé de leur inspirer; que les principes, et l'exécution exacte de ses devoirs sont la première base de la vie; que leur amitié et leur confiance mutuelle, en feront le bonheur; que ma fille sente qu'à l'âge qu'elle a, elle doit toujours aider son frère par les conseils que l'expérience qu'elle aura de plus que lui et son amitié pourront lui inspirer, que mon fils à son tour, rende à sa sœur tous les soins, les services, que l'amitié peut inspirer; qu'ils sentent enfin tous deux que, dans quelque position où ils pourront se trouver, ils ne seront vraiment heureux que par leur union qu'ils prennent exemple de nous. combien

dans nos malheurs, notre amitié nous a donné de consolations, et dans le bonheur on jouit doublement quand on peut le partager avec un ami; et où en trouver de plus tendre, de plus cher que dans sa propre famille? que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père, que je lui répète expressément : qu'il ne cherche jamais à venger notre mort. J'ai à vous parler d'une chose bieu pénible à mon cœur, je sais combien cet enfant doit vous avoir fait de la peine; pardonnez-lui, ma chère sœur; pensez à l'âge qu'il a, et combien il est facile de faire dire à un enfant ce qu'on veut, et même ce qu'il ne comprend pas, un jour viendra j'espère, où il ne sentira que mieux tout le prix de vos bontés et de votre tendresse pour tous deux. il me reste à vous confier encore mes dernières pensées, j'aurois voulu les écrire dès le commencement du procès; mais outre qu'on ne me laissoit pas écrire, la marche en a été si rapide que je n'en aurois réellement pas eu le tems.

« Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine, dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été élevée, et que j'ai toujours professée, n'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de cette religion, et même le lieu où je suis les exposeroit trop, si ils y entroient une fois. je demande sincèrement pardon à dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe. j'espère que dans sa bonté il voudra bien recevoir mes derniers vœux, ainsi que ceux que je fais depuis longtems pour qu'il veuille bien recevoir mon âme dans sa miséricorde et sa bonté. je demande pardon à tout ceux que je connois, et à vous, ma sœur, en particulier, de toutes les peines que, sans le vouloir, j'aurois pu vous causer. je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait. je dis ici adieu à mes tantes et à tous mes frères et sœurs. j'avois des amis, l'idée d'en être séparée pour jamais et leurs peines sont

un des plus grands regrets que j'emporte en mourant, qu'ils sachent, du moins, que jusqu'à mon dernier moment, j'ai pensé à eux. adieu, ma bonne et tendre sœur, puisse cette lettre vous arriver! Pensez toujours à moi; je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que ces pauvres et chers enfants; mon dieu! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours. dieu, adieu! je ne vais plus m'occuper que de mes devoirs spirituels. comme je ne suis pas libre dans mes actions, on m'amènera peut-être, un prêtre, mais je proteste ici, que je ne lui dirai pas un mot, et que je le traiterai comme un être absolument étranger. »

Marie-Antoinette ayant fini de tracer d'une main ferme ses adieux au monde, à sa sœur, à ses parents, à ses chers enfants, à ses amis, éprouva le besoin de prendre quelque repos, pour soutenir en reine les dernières épreuves de son agonie. Nul consolateur ne devait lui en adoucir les

suprêmes horreurs; elle ne devait pas même, comme son époux, recevoir les secours que la religion accorde aux mourants ; elle n'avait pas eu et elle ne devait pas avoir l'assistance d'un vrai prêtre. Toutes les fables intéressées, inventées à propos d'une prétendue communion dans le cachot de la Conciergerie, sont démenties par la lettre même que nous venons de transcrire, par les assertions du porte-clef Larivière, par celles de la concierge, Mme Bault. Ces fables sont encore démenties par la narration du curé de Saint-Germain l'Auxerrois, qui dit formellement, dans un récit imprimé, avoir célébré la messe du cachot *devant deux gendarmes, lesquels deux gendarmes ont voulu communier !*

Or, Mme Bault répond : *que du temps de son mari il n'y avait plus de gendarmes chez la reine*, et que du temps de Richard, précédent concierge, ceux qui y étaient établis, les nommés Gilbert et Dufresne, placés par la Commune près de la victime plutôt

encore comme des espions que comme des gardiens, étaient deux scélérats qui dénoncèrent le municipal Michonis et le firent monter sur l'échafaud. Ces deux gendarmes furent faits officiers après la mort de la reine; Gilbert épousa, malgré les parents du porte-clef Larivière, sa sœur Julie, *la rendit la plus malheureuse femme du monde*, *étant le plus corrompu gendarme qui ait existé*[1], et finit par se brûler le cervelle, après avoir perdu au jeu tout l'argent de sa compagnie.

M. de Busne a souvent raconté à ses fils et à ses filles, ainsi qu'à plusieurs officiers de l'hôtel des Invalides, où il finit ses jours peu de temps avant la révolution du mois de juillet 1830, une conversation qu'il eut avec la reine, le matin du 14 octobre 1793, et cette conversation dément de la façon la plus authentique l'histoire de la prétendue communion.

1. Attestation du porte-clef Larivière

« Le roi, mon époux, fut admis à se choisir un confesseur pour l'assister à sa dernière heure. Croyez-vous, monsieur de Busne, que cette faveur me pourrait être accordée, si je la réclamais?

— Madame, répondit l'officier, je conserve l'espoir que nous n'en sommes pas encore réduits à chercher un pareil secours. »

La reine insista, et alors l'officier reprit :

« A l'heure présente, madame, il n'y a plus dans Paris que des prêtres assermentés pour le service des paroissiens, tous les autres ecclésiastiques sont fugitifs ou cachés très-secrètement, ou retenus sous les verrous.

— Cela étant, dit la reine, en poussant un soupir de compassion, je ne dois plus m'occuper de cette idée : à Dieu ne plaise que je veuille exposer qui que ce soit pour mon utilité personnelle ; Dieu voit, du haut du ciel, l'horrible contrainte que j'éprouve : lui

seul recevra ma confession et mes derniers vœux [1]. »

Et Dieu seul, en effet, a reçu la confession et les derniers vœux de cette âme si tendre et si chrétienne.

Après avoir vingt fois baisé la lettre qu'elle venait d'écrire à Mme Élisabeth, la reine la remit au concierge Bault, en le suppliant de la faire parvenir à son adresse. Bault le lui promit, mais les commissaires qui épiaient derrière les vitres d'une petite fenêtre toutes les actions de la grande victime, enlevèrent cette lettre et la portèrent à Fouquier-Tinville.

Marie-Antoinette, épuisée par les veilles, par les insomnies, par les inquiétudes et par le chagrin, perdait tout son sang depuis plus de quinze jours; la veille, pendant la longue séance du tribunal et

1. *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France*, Lafont d'Aussonne. — Tome I, p. 443.

dans l'attente de sa condamnation, elle avait souffert de la soif; le 16 octobre, glacée par l'humidité du cachot, elle souffrit du froid et put à peine réchauffer ses pieds endoloris en les couvrant de son misérable oreiller.

Le rappel, battu dans toutes les sections de Paris dès les premières lueurs du jour, mettait sur pied la force armée; des canons garnissaient peu à peu les places, l'entrée des ponts et les carrefours qui se trouvent depuis le palais de Justice jusqu'à la place de la Révolution; la grande ville s'éveillait et s'apprêtait à voir le supplice d'une reine qu'elle avait entourée de tant d'amour, et sur les pas de laquelle elle se précipitait naguère en lui souhaitant de longues et heureuses destinées.

A sept heures du matin, un prêtre assermenté, nommé Girard, fut introduit dans le cachot de Marie-Antoinette, qui le reçut froidement et ne voulut, ainsi qu'elle se l'était promis, avoir aucune conversation avec

lui. *Ma conscience est en paix*, lui dit-elle, *je paraîtrai devant mon Dieu avec confiance.*

Vers sept heures et demie, Rosalie Delamorlière, la pauvre fille qui la servait, la voyant pâle et affaiblie, lui proposa de prendre quelque nourriture : *Madame*, balbutia-t-elle en pleurant, *j'ai conservé sur mes fourneaux un bouillon et un vermicel. Vous avez besoin de vous soutenir, permettez-moi de vous apporter quelque chose.*

La reine, vivement émue, consentit à prendre le bouillon que Rosalie lui offrait. Mais il ne suffisait pas à la Commune et à Robespierre de faire tomber la tête de Marie-Antoinette, la Commune et Robespierre voulaient encore montrer au peuple de Paris la femme qui avait été reine vaincue par l'horreur de son supplice, fléchissant sous le poids de la terreur, affaiblie par l'appréhension et dépouillée de sa noble fierté!... *La Commune avait ordonné*

qu'on lui refusât toute espèce de nourriture[1].

Après avoir souffert de la soif et du froid, Marie-Antoinette souffrit de la faim; aucun genre de supplice ne devait lui être épargné, aucune torture soit physique, soit morale, ne devait faire défaut aux actes de son martyre.

Le jour était tout à fait venu, l'horloge de la Conciergerie indiquait huit heures, le temps s'écoulait, les longues files d'une populace ignoble se mettaient en marche pour la place de la Révolution. Les ordonnateurs de la journée s'occupaient de placer, en quelques endroits désignés par Robespierre, les insulteurs salariés chargés de prodiguer les derniers outrages à la fille de Marie-Thérèse. Le bataillon des femmes du 6 octobre, commandé par la comédienne Lacombe, et précédé d'une bannière por-

1. *Attestation de Rosalie Delamorlière*, Lafont d'Aussoune. — Tome II, p. 29.

tant cette légende : *Ainsi qu'une vile proie, elles ont chassé le tyran devant elles*, fut rangé sur les marches de l'église Saint-Roch; un autre bataillon composé de mendiants et de filles publiques fut installé devant le passage qui conduisait à la salle des Jacobins : ce ramas impur de scélérats et de prostituées, mi-partie de *tricoteuses des Jacobins*, *de mouches ou furies de guillotine* et d'anciens septembriseurs, avait été préalablement monté à la hauteur de la circonstance par une large distribution d'eau-de-vie ; tous ces hommes, toutes ces femmes étaient prêts dès huit heures du matin, ils savaient leur rôle, ils attendaient la reine!

Rosalie, qui n'avait pu obtenir un bouillon pour Marie-Antoinette qui allait mourir, pour Marie-Antoinette que la fièvre minait et qui perdait tout son sang, revint cependant près d'elle pour l'aider à s'habiller.

« Sa Majesté passa, raconte-t-elle, dans la petite ruelle que je laissais ordinairement

entre son lit de sangle et la muraille. Elle déploya, elle-même, une chemise qu'on lui avait apportée, probablement en mon absence, et m'ayant fait signe de me tenir devant son lit pour ôter la vue de son corps au gendarme, elle se baissa dans la ruelle et abattit sa robe, afin de changer de chemise pour la dernière fois. L'officier de gendarmerie s'approcha de nous à l'instant, et, se tenant auprès du traversin, regarda changer la princesse. Sa Majesté aussitôt remit son fichu sur ses épaules, et avec une grande douceur elle dit à ce jeune homme : *Au nom de l'honnêteté, monsieur, permettez que je change de linge sans témoin.*

— Je ne saurais y consentir, répondit brusquement le gendarme; mes ordres portent que je dois avoir l'œil sur tous vos mouvements.

« La reine soupira, passa sa dernière chemise avec toutes les précautions et toute la modestie possibles, prit pour vêtements,

non pas sa longue robe de deuil qu'elle portait encore devant ses juges, mais le déshabillé blanc qui lui servait ordinairement de robe du matin, et déployant son grand fichu de mousseline, elle le croisa sous le menton [1]. »

L'échafaud et le peuple attendaient; dans les rues et sur les places, la force armée qui formait la haie attendait sous les armes, et la reine, recueillie dans une prière mentale, attendait le bourreau.

A dix heures, le porte-clef Larivière vint enlever la vaisselle qui servait habituellement à la prisonnière; en le voyant paraître, Marie-Antoinette, qui connaissait son honnêteté et celle de sa mère, lui dit :

« Larivière, vous savez qu'on va me faire mourir!... Dites à votre respectable mère

1. *Attestation de Rosalie Delamorlière*, Lafont d'Aussonne. — Tome II, p. 29 et 30.

que je la remercie de ses soins, et que je la charge de prier Dieu pour moi [1]. »

Après Larivière entrèrent immédiatement les juges et leur greffier; la reine était à genoux et priait; elle se leva à leur approche. En la voyant calme et majestueuse, ces quatre hommes se découvrirent et lui dirent d'écouter attentivement la lecture de sa sentence. *Cette lecture est inutile* leur répondit la princesse à haute voix, *je ne connais que trop cette sentence.* L'un d'eux répliqua : « Il n'importe, il faut qu'elle vous soit lue une seconde fois. » Sa Majesté se tut et le greffier se mit à lire [2].

Après les juges et le greffier vint Henri Samson le bourreau. Il voulut lui prendre les mains. La reine recula toute épouvantée ; elle ne s'était point arrêtée jusqu'alors à cette pensée, que, pour subir la mort,

1. *Attestation de Larivière*, Lafont d'Aussonne. — Tome II, p. 45, 46.

2. *Attestation de Larivière*, Lafont d'Aussonne. — Tome II, p. 45.

à laquelle elle ne se refusait pas, il lui faudrait subir l'attouchement de cet homme, et sa pudeur de femme ainsi que sa dignité de reine se révoltèrent au moment où la révolution la livrait comme une proie au sanglant exécuteur de ses œuvres.

Les juges dirent à Samson : *Fais ton devoir !*

Marie-Antoinette, toute éperdue, murmura d'une voix éteinte :

O mon Dieu !!!

Et Samson fit son devoir, il lia d'abord les pauvres mains amaigries de la victime, qui se gonflèrent et devinrent bleuâtres sous la pression des cordes, puis il lui enleva sa coiffe et lui coupa les cheveux.

Les angoisses subies par Marie-Antoinette, le matin du 6 octobre 1789 et pendant les journées du 20 juin et du 10 août 1792, avaient blanchi, surtout vers les tempes, quelques touffes de cette belle chevelure blonde. Samson mit dans sa poche tous les

cheveux coupés que nous avons vus il y a quatre ans à la vente du fils du conventionnel Courtois, et nous pouvons attester que les cheveux de la reine étaient loin d'être complétement blancs.

A onze heures dix minutes, le triste cortége se mit en marche; il était temps, car la foule commençait à s'impatienter. On lui avait promis la condamnée pour onze heures, et l'horloge marquait onze heures dix minutes; les troupes qui occupaient la grande cour du palais de Justice avaient depuis un quart d'heure l'arme au bras; le comédien Gramont leur fit faire un mouvement de concentration vers les portes, la grille fut ouverte, et la reine apparut, les mains liées derrière le dos; elle précédait de quelques pas le bourreau Samson tenant le bout d'une grosse ficelle qui retenait ses coudes en arrière [1].

1. *Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort*, par A. de Beauchesne. — Tome II, p. 161.

Marie-Antoinette n'était plus cette belle et majestueuse souveraine que le peuple admirait jadis au milieu des pompes de la cour de Versailles, et qu'il applaudissait avec tant d'enthousiasme lorsqu'elle venait à l'Opéra recevoir les témoignages de l'amour des Parisiens; les chagrins et la prison l'avaient maigrie, la fièvre avait creusé ses joues et cerné ses yeux, une pâleur mate remplaçait ce teint éblouissant de fraîcheur dont, au dire des contemporains, ses portraits peints ne peuvent faire comprendre l'éclat; ses paupières et ses joues injectées de sang témoignaient de ses souffrances et des luttes intérieures de cette âme si forte, et si douloureusement éprouvée.

Un témoin oculaire, le vicomte Charles Desfossez, nous a conservé le signalement du costume de la pauvre reine; il ne se doutait pas, le dévoué royaliste, que l'ami de Robespierre, le régicide David attendait, le crayon à la main, le passage du cortége,

et qu'un jour le portrait dessiné et le portrait écrit constateraient mutuellement la fidélité de leur exécution.

« La reine avait un jupon blanc dessus, un noir dessous, une espèce de camisole de nuit blanche, un ruban de faveur noir aux poignets, un fichu de mousseline unie blanc, un bonnet avec un bout de ruban noir, les cheveux coupés ras autour du bonnet, le teint pâle, un peu rouge aux pommettes, les yeux injectés de sang, les cils immobiles et roides [1]. »

La foule dans la cour du palais de Justice n'était pas très-compacte, la force armée la tenait à distance; mais les fenêtres des maisons voisines, les toits et jusqu'aux grilles mêmes du palais regorgeaient de spectateurs entassés les uns sur les autres, accrochés aux tuiles et aux tuyaux des chemi-

1. *Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort*, A. de Beauchesne. — Tome II, p. 162.

nées, suspendus aux ornements et aux écussons des grilles.

Nous ignorons quelle idée ce peuple s'était faite de Marie-Antoinette, de la femme, de la souveraine, de l'ennemie désignée à sa haine; mais quand il vit la malheureuse victime, toute rayonnante malgré la trace de ses tortures, d'une grandeur pleine de simplicité et de dignité, le peuple frissonna et les larmes de la pitié lui vinrent aux yeux. Pas un cri, pas une injure ne partirent de cette marée d'êtres vivants dont tous les regards ne formaient pour ainsi dire qu'un seul regard.

Une mauvaise charrette, traînée par un fort cheval et conduite par un homme à figure sinistre, reçut la reine, l'ecclésiastique envoyé par la Commune, puis enfin Samson et son aide. Le bourreau et son valet s'étaient découverts devant Marie-Antoinette, et ils restèrent découverts devant elle jusqu'à la place de la Révolution.

La charrette, à un signal fait par Gra-

mont, s'ébranla; les troupes suivirent son mouvement, la foule ouvrit ses flots pour laisser passer cette royauté qui allait finir de mourir; tout était silence, tristesse et terreur autour de ce fatal cortége. La garde nationale, sous les armes, maudissait les régicides; mais elle laissait faire, comme elle était destinée à toujours laisser faire; elle maudissait les Jacobins qui l'avaient amenée peu à peu à supporter d'aussi exécrables actions; mais, *commandée pour un service d'ordre*, elle eut fait feu sur les amis de la condamnée, s'il s'en était présenté d'assez audacieux pour tenter sa délivrance.

Gramont s'agitait en vain pour provoquer des injures et des huées, le peuple et la garde nationale se taisaient; les maisons semblaient désertes, leurs habitants, frappés de stupeur, s'étaient retirés dans les appartements qui ne prenaient point de vue sur la rue. Cependant Marie-Antoinette jetait parfois dans l'espace son regard pen-

sif qui interrogeait et sondait les profondeurs de cette ville si lâchement témoin de son supplice, et elle semblait se demander si c'était bien la même ville dans laquelle elle avait fait *sa joyeuse entrée* en 1770!

Rue Saint-Honoré, presque en face de l'Oratoire, un enfant que sa mère portait, lui adressa un sourire et un baiser; la reine rougit d'émotion et ses yeux se remplirent de larmes.

Hélas! en ce jour néfaste l'enfance seule pouvait saluer d'un baiser d'adieu la reine de France qui s'avançait vers l'échafaud, car l'enfance seule demeurait innocente de cette mort.

Devant l'église Saint-Roch, Gramont fit arrêter la charrette, il avait reconnu le bataillon de la citoyenne Lacombe; alors, se dressant sur ses étriers:

« Mes amis, vociféra-t-il, voilà l'Autrichienne, elle est f....., nous allons vous donner sa tête!! »

Les héroïnes du 6 octobre, placées sur les marches de l'église et qui, par conséquent, dominaient de cette hauteur la charrette de Samson, saluèrent l'Autrichienne des noms de Médicis et de Frédégonde; puis, lorsque les voix de ces furibondes se furent enrouées à force de crier, un vigoureux coup de fouet fit repartir le cheval.

La reine avait gardé son impassibilité, l'injure ne l'atteignait plus, elle avait dit un suprême adieu à toutes les choses de ce monde.

Devant le passage des Jacobins, la charrette, par l'ordre de Gramont, s'arrêta une seconde fois; les *tricoteuses* de la Convention, les *lécheuses de la guillotine*, toutes ces hideuses prostituées enrégimentées par la Commune, tous ces rebuts de la plus sale débauche ramassés dans les boues des plus infâmes rues de la Cité, tous ces faux mendiants sans emplois, soldés pour une sauvage manifestation, hurlèrent ensemble :

« Messaline !... Messaline !... »

La reine les regarda avec pitié, et, du fond de son cœur chrétien, s'éleva cette prière :

Mon Dieu pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils disent.

Elle avait bu le calice jusqu'à la lie, il était temps d'en finir. La charrette, la force armée et la populace qui la suivait, reprirent leur marche et arrivèrent enfin à la place de la Révolution, où devait s'accomplir le dernier acte de cette épouvantable tragédie.

Il y avait une heure et demie que ce cortége avait quitté la Conciergerie ; la charrette s'arrêta, la reine en descendit sans vouloir accepter d'être soutenue, elle franchit de même les quelques degrés qui la séparaient encore de la plate-forme de l'échafaud et elle conserva pendant ces derniers instants, dit *Rouy* l'aîné, dans son almanach de 1794, qui a pour titre : *le Magicien ré-*

publicain, « un air plus calme et plus tranquille encore qu'en sortant de sa prison. »

Impatiente de la mort comme d'une délivrance, elle ne chercha point à s'adresser au peuple qui couvrait la place; ses lèvres ne murmurèrent aucun adieu suprême, aucun mot ne sortit de sa bouche pour protester contre l'injustice des hommes; mais ayant appuyé le talon de son soulier sur le pied de l'exécuteur, elle s'aperçut qu'elle lui avait fait éprouver une vive douleur, et elle lui dit :

Je vous demande pardon, monsieur[1].

1. Nous avons reçu en 1854 la lettre suivante :

« *Versailles*, 27 *juin* 1854.

« Monsieur,

« Comme vieil habitant de Versailles, j'applaudis de tout mon cœur à tout ce que vous dites dans le feuilleton du *Constitutionnel* du 25 de ce mois sur notre malheureuse reine, Marie-Antoinette, de regrettable mémoire! Oui, elle est morte en reine, et

Les préparatifs du supplice duraient depuis trois minutes ; le suprême moment était venu ; alors la reine regarda une dernière fois le château des Tuileries, puis, par un prompt mouvement de son cou, elle fit tomber le bonnet qui couvrait sa tête rasée, et les bourreaux remplirent leur office.

Aucun cri, aucune vocifération n'avaient troublé jusque-là le morne silence qui régnait sur la place. A midi un quart Samson ramassa la tête qu'il venait de trancher et la montra à la populace. Alors,

la Providence, n'en doutons pas, l'aura récompensée de tant de douleurs supportées avec un si héroïque courage.

« Mais vous annoncez, monsieur, que cette auguste, victime étant sur l'échafaud, n'a rien dit au public ni à ses bourreaux, c'est une erreur, car je tiens de l'exécuteur Samson, *lui-même*, que la reine pendant les tristes préparatifs de son exécution lui ayant marché sur le pied et celui-ci en ayant ressenti une vive douleur, la reine lui dit : « je vous demande pardon, Monsieur. »

« J'ai recueilli ce renseignement étant employé, fort

seulement alors, quelques cris de *Vive la République!* partirent du milieu des groupes qui se dispersaient, et quelques sans-culottes hurlèrent d'un air lugubre ces deux vers d'une chanson jacobine :

Par la philosophie, ô sainte liberté !
Exterminons les rois.... Vive l'égalité !

Comme Samson descendait de l'échafaud et que les troupes se massaient pour retourner dans leurs quartiers, on découvrit deux enfants cachés sous la charpente de l'instrument du supplice; l'un s'était emparé d'un soulier de la reine, qui avait roulé du haut de la plate-forme jusque sur le terrain de la place; l'autre avait

jeune, au bureau de la police, à l'administration du département de Seine-et-Oise à Versailles, où Samson se trouvait pour ses affaires personnelles.

« J'ai l'honneur, etc.... Morin, propriétaire à Versailles, rue de la Paroisse, ancien membre du conseil municipal, officier de la garde nationale à cheval sous le commandement de M. le baron de Viel-Castel. »

trempé son mouchoir dans le sang de Marie-Antoinette.

Le premier, par une prompte et miraculeuse fuite, sut garder sa conquête, qu'après plus de soixante ans ses descendants ont pieusement déposée au musée des souverains; l'autre, arrêté immédiatement et conduit au comité de sûreté générale, ne dut qu'à son jeune âge de ne point subir la peine capitale.

ÉCROU DE LA REINE.

« Du deuxième jour de la *troisième* décade du premier mois de l'an second de la République française une et indivisible.

« La nommée Marie-Antoinette, dite Lorraine d'Autriche, veuve de Louis Capet, prévenue d'avoir conspiré contre la République française et recommandée à la requête du citoyen accusateur public du tribunal révolutionnaire étably au Palais à Paris par la loi du 10 mars dernier qui fait

élection de domicile au greffe dudit tribunal, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal en date de ce jourd'hui duement en forme pour par elle rester en cette maison comme en celle de justice jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, et l'avons laissé à la charge et garde du citoyen Bault, concierge de la dite maison, qui a promis la représenter quand il en sera légalement requis, et aussi à ladite veuve Capet en parlant à sa personne entre les deux guichets de cette maison comme lieu de liberté, laissé copie de l'acte d'accusation dressé contre elle le jour d'hier, réquisitoire étant ensuite jugement susdaté et du présent.

« Monet. »

« Du vingt-cinquième jour du premier mois « de l'an second de la République françoise une « et indivisible.

« La nommée Marie-Antoinette dite de Lor- « raine d'Autriche, veuve de Louis Capet a été, « à la requête du citoyen accusateur public du « tribunal révolutionnaire, extraite de cette mai-

« son et remise à l'exécuteur des jugements « criminels et conduite à la place de la Révolu- « tion pour y subir la peine de mort à laquelle « elle a été condamnée par jugement du tribu- « nal révolutionnaire en datte de ce jourd'hui « par nous huissier audiencier au tribunal sous- « signé.

« Happier. »

« Registre contenant trois cent vingt feuillets « pour servir au concierge de la Conciergerie à « l'effet d'y enregistrer les prisonniers qui doi- « vent être jugés par les première et seconde « section du tribunal criminel établi par les lois « du 17 août et 11 septembre 1792. Tous les- « quels feuillets ont été cottés et paraphés par « nous Jean-Antoine Lavau, président de la se- « conde section. Fait en la chambre du conseil, « au Palais, Paris ce premier novembre 1792. « L'an premier de la République.

« J. A. Lavau. »

FIN.

INSTRUCTION



INSTRUCTION

POUR MES ENFANS

TANT POUR LA VIE SPIRITUELLE QUE LA TEMPORELLE.

C'est pour vous montrer encore apres ma mort, combien je vous aimois de mon vivant, que je vous laisse cette Instruction comme regle sur laquelle vous vous devez conduire, et comme des principes dont je me suis toujours bien trouvé, en toutes les occasions ou je me suis trouvé, et en vous donnant mes connoissances, j'ose me flatter qu'en les suivant vous en reconnoitrez la verité et pourrez encore aisément les perfectionner, ce qui vous fera grand bien tant dans ce

monde que pour l'autre, mais il ne faut pas quitter ces dits principes que je vous vais donner ici, vous vous en servirez toujours comme de la base de toutes vos actions, et j'ose me flatter que vous trouverez par une experience suivie la verité et l'avantage que j'en espere pour vous, et que ce n'est que la tendre amitié paternelle qui me fait souhaiter que vous soiez tous heureux, tant dans ce monde que dans l'autre qui me fait vous donner ici mes connoissances, vous recommandant de faire a cette instruction les reflections nécessaires, et de la lire avec attention quelquefois l'année, et pensant qu'elle vient d'un père qui vous a tendrement aimé, et qui ne la fait que pour vous apprendre a vivre dans ce monde, de façon a oser esperer l'autre vie heureuse dans le ciel laquelle je vous souhaite et pour laquelle je prierai pour vous tous.

·La Religion, la crainte et l'amour de Dieu étant les fondemens uniques et solides sur quoi on puisse fonder tout, ce sera ceux-la que je tacherai de vous imprimer le plus.

La Religion contient sans cela tout ce que l'on peut dire a cet égard, et j'ose me flatter que ma famille qui y a toujours été si attachée, ce ne sera pas mes enfans qui ne suiveroient pas leur trace, ainsi que j'espère que reconnoissants cela comme la base de tout, et comme le chemin le plus sur du salut ils ne s'en écarterons jamais, et y serons attachés comme a leur premier devoir, pour tacher de leur donner a connoître l'immensité de Dieu a qui ils doivent rester attachés, c'est une chose hors des forces humaines que de le pouvoir n'y decrire n'y expliquer, mais pourtant tacher de le bien faire comprèndre, il se faut abbaisser a des comparaisons a la portée humaine, et

qui fassent comprendre une chose qui d'elle-même est au-dessus de nôtre entendemént,

Dieu est donc au-dessus de tous les maîtres, de tous les souverains, rien au monde ne lui est impossible, tout dépend de lui, tout jusqu'aux moindres bagatelles, se fait par sa permission, le bien pour nous recompenser, le mal pour nous punir, Il est juste, mais il est bon, et en un mot tout ce que l'on voit arriver tous les jours ne vient que de lui, c'est en un mot lui qui gouverne jusqu'aux moindres actions et c'est de lui que tout dépend dans la terre et dans toute l'eternité, voilà tout ce que l'on en peu dire, et qui soit a la portée humaine; a cette heure il faut le considérer dans ses qualitez et laisser pour un moment sa divinité, laquelle est infinie qu'il seroit impossible à nôtre foiblesse de la comprendre dans son immense splendeur et gloire, je

vais donc le considerer uniquement comme il le peut être pour qu'il le soit a pouvoir faire plus d'impression sur nos esprits.

C'est le maître absolu de tout le monde, et un maître a qui rien (je dis rien) n'est impossible; c'est lui qui gouverne les cœurs, les esprits de tout le genre humain; c'est un souverain au-dessus de tous les souverains, et conduit leurs actions; c'est de lui que tout dépend, les guerres, les gouvernemens, et en un mot jusqu'au dernier détail; rien ne se peut sans sa permission et tout lui est possible, un si puissant maître n'a pas cette autorité seulement, mais il y joint encore une bonté sans égale, une douceur a toute épreuve, une patience infinie écoutant tous ceux qui s'adressent a lui. outre toutes ces qualités qui nous doivent attacher a lui personnellement et mondainement, comme on s'attacheroit au plus

puissant et au meilleur maître de toùs les maîtres, outre cela il est l'arbitre de nôtre salut et nôtre sort a jamais, éternité qui n'a point de milieu, ou une condamnation a jamâis au plus violent tourment, ou une éternité glorieuse ou la satisfaction est inexprimable, se voyant aux pieds de ce si bon maître, comblé de tout ce que l'on peut désirer et d'une satisfaction au-dessus de tout ce que l'imagination nous peut fournir de plus délicieux.

Voilà donc ce maître a qui je veux que vous vous attachiez et qui seul peut vous procùrer outre le bien éternel (seul et unique bonheur) une vraie satisfaction dans ce monde, car sans lui tout le reste n'est qu'un tissu d'amertume, et on ne trouve de vrais plaisirs en rien, ce qui est bien démontré par ceux qui opèrent sans penser a lui, et qui croient trouver du plaisir dans une vie

mondaine, sans prendre ces dits plaisirs comme venant du créateur, et qui les permet pour nôtre delassement, ceux-la dis-je croiant avoir du plaisir n'y trouvent que des remords, des sources intarissables de chagrin, et s'ils persistent a fermer l'oreille aux bontez divines ou a leur bon maître qui les rapelle continuellement a lui, on les voit dis-je mourir comme des déséspерés après avoir vécus la plupart de leur vie en proïe aux plus cuisants remords, s'y même ils ont affecté de s'étourdir, on n'a qu'a les suivre, et on verra bien clairement qu'il n'y a que le vrai attachement a Dieu qui cause la vraie satisfaction dans ce monde et qui nous met a même de jouir avec tranquilité de tout ce que Dieu y a mis pour nôtre amusement, et pour lors on en jouit et on sent tout l'agrément, puisque l'on le fait selon que Dieu l'a lui-même permis, ce

maître si grand et si bon a qui nous sommes vraiment attachés est plus en état de nous procurer tout ce que nous pouvons avoir besoin, que tout autre mortel, fut-il le prémier monarque du monde car tout sans exception depend de lui, et il n'a qu'a ordonner, ainsi que nous ne pouvons jamais trouver un plus fort et un plus prompt secours a nos besoins, et outre cela nous savons qu'il est si bon que cela lui fait plaisir que l'on s'adresse à lui. que l'on le prie pour tout jusqu'aux moindres bagatelles, et en s'adressant avec la confiance que l'on doit mettre en un maître dont les bontez nous sont connües, et qui est ravi lorsqu'il peut nous en donner des marques. Cet excès de bonté doit nous encourager et nous enhardir a lui demander tout ce que nous desirons, en y joignant toujours cette restriction : Si c'est pour votre gloire mon Dieu et pour

mon salut : car n'ayant jamais envie de rien faire contre ces points, et Dieu sachant mieux que nous, si les graces que nous lui demandons pourroient tot ou tard occasionner quelque chose de pareil, il saura voïant nos bonnes intentions nous accorder ou refuser, c'est a dire qu'il arrive ce pourquoi nous le prions, ou non, nous devons toujours le glorifier pour sa grace, puisque surement il nous accorde ce pourquoi nous l'avons prié, c'est une grace qu'il nous fait et que nous devons reconnoitre comme venant de lui étant le maître de tout : si au contraire, ce dont nous l'avons prié avec la restriction la dessus, n'arrive pas, nous ne pouvons qu'en être également pénétré de ses bontez, puisqu'apparament il avoit prevu, qu'en nous l'accordant, cela pourroit tôt ou tard occasionner quelque chose contre sa gloire ou nôtre salut, ainsi qu'un pareil refus au lieu

de nous attrister nous doit combler de consolation, de voir que ce bon maître s'intéresse réelement pour nous et que si nous n'obtenons pas les graces demandées, c'est qu'il ne les crois pas propres pour nôtre salut; de cette façon lui demandant tous nos besoins et de même lui attribuant tout ce qui nous arrive, c'est un moyen sur de jouïr tranquilement de toutes les choses qu'il nous accorde et d'en profiter avec plaisir comme aussi c'est un moyen sur de consolation a tous les desastres ou chose que nous lui aurions demandé, et qu'il ne nous aura pas accordé; de penser, c'est que cela auroit été un sujet de l'offenser tôt ou tard, ou que Dieu ne l'a pas permis a cause de cela; sachant tout; ainsi qu'une pareille réflexion d'un refus ou disgrace arrivée doit nous consoler de la douleur naturelle qu'elle cause et nous en devons également louer

et remercier le maître qui nous l'accorde ou refuse, toutes les deux choses partant de sa bonté infinie pour nous, que nous devons toujours tacher de cultiver.

On ne doit jamais rien entreprendre sans préalablement lui demander, qu'il nous veut inspirer et conduire suivant sa volonté dans telle et telle chose, soit des résolutions a prendre, ou emplois a donner, ou actions a faire de quelle espèce de choses ce puisse être, cette résignation est nécessaire; car avec un pareil Conseiller jamais on ne peut manquer, et operant selon ses volontés tout doit reussir et tendre a nôtre salut, si même cela ne réussit pas selon les apparances de ce monde. souvent Dieu a des graces dont il comble ses serviteurs et ceux qui lui sont attachés, et qui opèrent toujours selon ses volontez et ses graces ne sont pas toujours des bienfaits de ce monde, mais il leur

donne des consolations internes qui les consolent au double des chagrins qu'ils peuvent avoir dans ce monde, et cela est absolument nécessaire de prier Dieu comme son maître absolu pour qu'il nous dirige en toutes nos actions, resolutions, choix des personnes a emploïer, et en un mot en toutes nos actions, pour par la obtenir ses graces et par la la force dont nous avons besoin dans toutes nos actions, et que pas, un pas, ny action ne soit que selon sa suprême volonté, et par la c'est le vrai moyen de travailler a son salut et en même tems briller dans le monde, car, Dieu étant celui qui dirige toutes vos actions et vôtre protecteur ne vous abbandonnera pas, et on verra toujours briller en vous la justice, léquité, le choix des sujets à emploier, et le repos et l'amour de ceux qui vous serons sub'ordonnés, car les actions qui

partent d'une telle source sont toujours aimées.

Toutes ces raisons et consolations mondaines joint a cela que c'est là le vrai chemin du salut, me fait recommander particulièrement de le mettre en usage dans toutes les occasions; car Dieu est outre un bon maître un ami à toute épreuve, il nous veut aider en tout, tant dans ce monde que dans l'autre, et il est toujours prêt a nous écouter, et toujours disposé à nous aider, ainsi que si ne nous y addres. pas, ce n'est pas sa faute, quel ami y auroit-il au monde qui fit cela? et quel ami est celui-ci? C'est Dieu le maître absolu de tout, et à qui rien n'est impossible, c'est lui qui veut nous aider pourvu que nous nous adressions à lui, outre cela, nous avons encore la grande facilité que ce Dieu, ce maître si bon envers nous,

est partout, nous n'avons que faire d'aller dans les églises pour l'appeler à nôtre secours quand nous en avons besoin, mais il est toujours présent, il est partout et nous n'avons que faire de lui parler de vive voix, mais seulement en pensée, cela suffit, puisque même jusqu'aux moindres pensées lui sont entièrement connuës, cette aisance fait que chaque endroit est favorable à ces sortes de prières, d'élévations où résignations aux ordres et volontez de ce divin et bon maître, car comme j'ai dit il est partout, et toujours prêt à nous aider, si l'on réfléchit que si l'on trouvoit le plus puissant des souverains toujours prêt à nous obliger en tout et qu'il vous écoute avec patience on se croiroit trop heureux, jugez donc à plus forte raison du bonheur dont on jouit en ayant pour ami un Dieu, un maître au-dessus généralement de tous les autres, et dont toutes

les choses quelconquent dépendent uniquement et dont la bonté surpasse toutes celles qu'on se peut figurer. C'est un ami à toute epreuve, un père le plus tendre, que l'on puisse trouver et qui est toujours prêt en toutes occasions, en tout tems et en tout lieu de nous aider, il ne faut qu'y avoir confiance sans reserve ce qui paroit aisé, ces dites qualitez, non seulement y engagent, mais je ne comprens pas qu'on puisse y balancer, et je ne vous le répéte ici si souvent mes chers enfans que parce que je connois la nécessité de mettre en pratique cette vérité si avantageuse et dont bientôt vous reconnoîtrez la verité par vous-même dès que vous la prátiquerez et vous vous examinerez interieurement sur les graces que vous sentirez, que vous recevrez dans les occasions, ou vous aurez recours à ce bon maître ; cette façon d'operer mettra une base

solide pour vôtre conduite dans le monde, et en faisant souvent des réflexions sur les choses qui se passent dans ce monde et les attribuant comme réellement elles en viennent à Dieu comme tout en vient, les bonnes pour recompenser les bonnes actions, et les mauvaises pour une punition a ceux qui l'offensent en quelque chose, ce principe étant bien vrai, il vous sera aisé de vous en convaincre par vous-même, d'abord qu'il vous arrive quelque chose qui vous chagrine, si vous n'avez pas offensé vôtre si bon maître, soit en faisant ou pensant quelque chose qui n'étoit pas selon ses volontez; car étant outre le meilleur maître aussi le plus juste il punit aussi les moindres fautes et c'est toujours une grace quand il nous punit dans ce monde ou les plus grandes douleurs et les plus grands chagrins ne sont que des bagatelles, en comparaison des

moindres de l'autre monde, et souvent même il nous envoye des dits chagrins pour nous faire connoître que tout dépend de lui, si bien que dès qu'il nous arrive un chagrin, quelconque, nous devons d'abord rechercher les raisons que nous y avons pu donner, et en faisant une recherche exacte en soi-même bien persuadé de la vérité qu'il faut que cela soit, Dieu étant juste, on ne tardera pas à trouver la raison, et pour lors on doit en demander pardon dabord, et une pareille action partant d'un cœur vraiment touché d'avoir offensé un si bon maître, et si cela se fait réellement à cause de Dieu, on ne tardera pas de s'apercevoir de nouvelles bontez, qu'il nous fait une consolation qui nous dédomage de tout.

C'est donc la règle la plus fondamentale que je vous recommande d'avoir continuellement devant les yeux, qui est d'être con-

tinuellement occupé des bontez de Dieu envers nous, et de vous appliquer à en connoître dans vôtre cœur, toutes les operations et inspirations, car, on ne fait jamais rien de mal où ordinairement *on ne sente, avant un moment des combats entre les inspirations du bon esprit, ou de nôtre ange gardien et les insinuations du malin esprit ou du diable*, ce premier nous étant donné de Dieu pour nous donner de bonnes inspirations dont nous avons besoin pour nous conduire, selon ses volontés, et pour présider a nôtre conduite, *mais Dieu voulant laisser a nôtre arbitre nôtre salut, il permet que le malin esprit nous donne continuellement des mauvaises insinuations et cherche à profiter de notre foiblesse*, c'est donc là les deux différens sentimens que nous sentons toujours combattre en nous, les uns cherchent a nous porter au mal, en écar-

tant tout ce qu'ils suposent a nous empêcher de tomber dans les piéges qu'ils nous tendent même souvent sous des fausses apparences, mais également vigilant est l'ange gardien à nous faire voir le bon chemin, et il nous donne les moyens de résister a ces dites insinuations, et c'est a nous a choisir. C'est pourquoi dès que l'on veut ou doit entreprendre quelque chose il faut faire une prière a Dieu pour qu'il nous éclaire et ne permette pas de succomber, *mais qu'il nous marque ses volontez lesquelles seules nous voulons suivre*, cela est d'autant plus necessaire qu'ordinairement le malin esprit *se sert de la foiblesse de nos sens pour nous perdre*, c'est donc aussi une chose contre laquelle nous nous devons prévenir *et être toujours en garde que nôtre sensualité* n'ait jamais part aux resolutions que nous prennons, *et que nous ne nous roidissions jamais*

et cherchions a nous étourdir sur ce qui nous paroît mal, car, par la on ne peut jamais manquer, au lieu qu'én s'étourdissant sur de pareilles insinuations du bon ange on donne trop d'occasions au mauvais d'en profiter, et il nous entraîne petit a petit. C'est aussi un point essentiel que je ne saurois assez vous recommander dans toutes les occasions quelconques, *de ne vous jamais étourdir sur ce qui vous paroit mal*, ou chercher à le trouver innocent, pour le pouvoir faire car c'est ce que l'on peut faire de plus mal, et je vous recommande sur tout de ne vous jamais étourdir ou laisser étourdir par quelques autres sur de pareilles choses et les conseils des amis du monde sont trop dangereux sur de pareilles matières, et il n'y a qu'a Dieu seul a qui l'on doit recourir, et il vous conseillera sans égard, sans considération, sans vue seconde,

et sans crainte de vous déplaire et pour vôtre salut, ce que vôtre plus zélé ami ou confident ne pourra vous faire, sans mettre, en comparaison l'infinité de disparité du Createur a la créature, et du maître de tout a une tres-petite partie.

Tres-rarement ou pour mieux dire *Jamais* il arrive qu'on ne sente en soi-même ce moment de bonne inspiration qui combat l'autre, *mais il se faut faire une habitude de s'examiner pour le sentir et l'écouter,* car beaucoup passent ladessus sans y faire des réflexions, ou ne les écoutent pas s'ils en font, *c'est ce qui est fort mal fait* et même je puis assurer que Dieu voyant que l'on deffere aux conseils et avertissemens *qu'il nous fait donner par l'ange qu'il a mis a nôtre garde il les redouble*, *et une autre fois cela nous devient toujours plus sensible, et nous nous appercevons mieux de ces sortes*

d'avis et il nous devient toujours plus aisé de les suivre, *et Dieu y joint toujours plus de graces quand il voit qu'on les écoute.* Si comme j'espère vous vous imprimerez la nécessité et l'avantage de ce que j'ai dit ci-dessus, et que, par une expérience, vous en aurez trouvé la vérité, cela ne vous mettera pas seulement un fondement admirable pour le salut, *seul objet que l'on doit avoir toute sa vie devant les yeux :* mais cela vous mettera aussi un fondement admirable pour vôtre conduite dans ce monde, *tout partant de cette source* et regardant Dieu en bon maître et comme un ami ou vous mettez votre confiance entière en toute occasion et pour les conseils de qui vous avez tous les égards et attachement que sa bonté et puissance infinie meritent, ce qui surement vous aidera beauçoup dans ce monde a y passer le tems qu'il vous permettra d'y être.

C'est sur ce principe que je vais etablir ce que je dirai de la conduite a tenir dans ce monde, si je pouvois expliquer avec la force que je sens et ai toujours senti toute ma vie ces dites véritez en toute occasion, je ne finirai pas d'en écrire, mais j'en ai dit suffisamment pour que vous puissiez mes chers enfans, suivre les regles que je vous en donne ici, et vous trouverez bientôt par vous-même, et serez convaincus *de ces veritez et que cet attachement et recours est le plus efficace le plus prompt*, *et le plus solide de tous les remedes en toute occasion*, *soit pour le salut*, *soit pour le monde et un moyen infaillible d'être toujours heureux et content* dans ce monde, ainsi je ne saurois assez vous le repeter de mettre ce qui est ci-dessus en pratique et de vous examiner souvent sur les effets, pour vous y confirmer et affermir

davantage, cela étant *l'unique base solide pour tous.*

Comme Dieu vous a mis dans ce monde, il y faut vivre, et je vais aussi vous donner ici des regles generales pour une conduite a y tenir pour y passer le tems de la façon la plus convenable a vôtre salut, la plus gaie *et pourtant toujours convenable a vôtre salut*, *unique objet pour lequel vous êtes dans ce monde*, et auquel la plupart des gens du même monde ne font pas des refléxions assez solides, ou bien les font trop tard.

Dieu vous a mis dans ce monde pour le servir et y faire vôtre salut; il faut donc soigneusement éviter ce qui pourroit vous empecher de le faire, dans quel état que Dieu vous met, il le faut toujours reconnoître comme venant de sa main, vous paroît-il heureux? il le faut remmercier de ses

graces et lui demander la continuation, votre état vous paroit-il penible il faut de même le remercier, sachant bien pourquoi il vous envoye cette croix dans le monde, il vous faut d'abord figurer qu'une vie indifferente seroit peutêtre contre vôtre salut et que Dieu qui a la connoissance de tout ne le veut pas, pour éviter des dangers ou vous pourriez vous perdre. Quelle bonté! quel sujet de consolation n'est-ce pas qu'une reflexion pareille, et n'est-ce pas un sur remede contre les plus miserables états, ou les chagrins les plus violens, ainsi que de cette façon on supporte tout avec une patience et une résignation qui ramene la gaieté dans quel état on puisse être, et je crois la gaieté inséparable de la bonne conscience.

Il y a outre cela des refléxions mondaines, lesquelles aident aussi, dès que les

autres sont prealablement emploiez, c'est d'examiner lorsque l'on est mécontent de son état, s'il n'y en a pas une infinité d'autres beaucoup pires, et avec lesquels on ne voudroit pas changer et qui sont pourtant souvent en apparance beaucoup plus heureux que vous, et qui sont a peu près dans la même condition Ces sortes d'examen convainqueront plus que les autres quoiqu'aussi réels, mais ils sont plus a nôtre portée et ils demontrent bien solidement deux véritez, l'une que l'on n'est jamais parfaitement content de son sort; et l'autre *qu'il n'y a pas de vrai contentement dans ce monde, et qu'il est inutile de le chercher*, ce qui devroit faire que l'on soit content de tout ce que Dieu nous donne, le bon pour le louer et admirer ses bontez pour nous, le mauvais pour se soumettre a ses volontez et lui en rendre graces que ce ne soit pas

pis. Cette façon de penser nous accoutumera a recevoir de Dieu et de sa main tout ce qui nous arrive, et a être content de toutes choses des plus nécessaires pour jouir de la vie comme on doit.

Le monde ou vous devez passer vôtre vie n'a rien que de passager, n'y ayant que léternité qui est sans fin, ainsi que cette réflexion doit empecher de s'y trop attacher mais Dieu même ayant permis les divertissemens, et que nous jouissons de tout ce que sa bonté nous fournit sans nombre pour l'amusement de nos sens, nous en devons jouir suivant sa permission et par là toujours louer le maître suprême qui permet toutes ces choses pour nôtre amusement et delassement cette façon de penser fait que l'on jouit paisiblement et avec une tranquillité de tous les plaisirs permis, que ceux qui les regardent autrement, ou y

cherchent des amusemens illicites ne jouïssent pas et ces sortes de gens trouvent le moyen, au milieu des divertissemens de s'y ennuyer, *ou de se faire un remord qui au milieu des plaisirs les plus vifs les ronge et les devore en eux*, même ne leur permet pas de trouver du plaisir à rien, c'est donc avec cette *innocence* qu'il faut jouïr de tous les plaisirs de la vie; *car dès qu'ils peuvent nous mener a du mal de quelle espèce il puisse être, ils cessent dêtre plaisirs, et deviennent une source de remord, de chagrin.*

Nous ne sommes pas non plus dans ce monde pour nous divertir seulement, et Dieu n'a donné tous ces amusemens que comme un delassement d'esprit.. nous sommes donc dans ce monde. pour faire nôtre salut et les devoirs de la place ou Dieu nous a mis; car du plus grand au plus petit, chacun a les devoirs de son étât

a remplir, *et il faut le faire absolument, si on s'etudie a se le rendre agréable, on le fait tresaisément et bien*, si au contraire on se le fait difficile et désagréable, on s'y chagrine, on ne le fait pas, ou mal, ainsi beaucoup depend d'une ferme résolution qu'on doit prendre de faire de son devoir un amusement suivant l'étât ou Dieu vous aura mis, votre principal objet est de commencer toujours par là, *de le preferer toujours a tout en toute occasion*, cela une fois bien établi, on jouit de la vie bien plus tranquilement, et on goute ses plaisirs sans le moindre remord, la paresse, qui d'ordinaire s'oppose à ce devoir, est d'autant plus dangereuse, qu'elle flatte nos sens et est née avec nous, il faut continuellement être en garde contre elle, et forcer nos inclinations pour la surmonter, et on fait le double ouvrage des que l'on le fait de

suite et sans interruption, et on en a d'autant plus pour jouïr des plaisirs destinés a nôtre délassement, le moyen de jouir desdits plaisirs parfaitement, c'est de ne s'attacher particulierement a aucun mais de jouir de ceux qui se présentent sans songer aux autres mais comme j'ai dit cidessus, le devoir va toujours devant, et des quil s'agit de cela, il n'y a point de plaisir qu'il ne doive faire oublier, *et que l'on ne dut quitter, pour vôler où vôtre devoir vous appelle, de quelle espece il soit, et même il le faut quitter dabord et sans beaucoup s'amuser a chercher des raisons pour et contre, des pareils delais nous rendent la resolution trop difficile et le devoir penible*, il faut donc fermer l'oreille a tout ce qui pourroit nous retenir et ne plus penser qu'a son devoir ou l'on doit voler, mais pour être en état de faire cela, il faut

comme j'ai dit cidessus, que vous jouissiez de tous les plaisirs sans vous attacher a aucun en particulier; car outre cela c'est aussi le moyen *d'en trouver a tout et par tout* au lieu que ceux qui se fixent ou s'attachent particulièrement a quelqu'un, courent risque d'ennuïer souvent les gens avec qui on doit être, n'étant souvent pas même de votre propre gout, au lieu qu'aimant generalement tout et se livrant a tous les plaisirs permis on goute les plaisirs de toutes sortes de sociétez, et souvent si vous ne pouvez pas jouir des uns, vous trouverez d'autres qui vous étant égales, vous dedommagent des autres plaisirs que vous ne pouvez pas avoir, au lieu que ceux qui ne sont pas ainsi courent risque souvent de s'ennuïer en bien des endroits ou vous vous divertirez cela amene avec soi *une chose que je vous conseille et vous recommande*

comme le plus nécessaire dans la societé, c'est de n'avoir aucune volonté en compagnie ou societé c'est-à-dire dans le monde, j'en excepte lorsque l'on doit ordonner par la place que l'on tient mais je parle seulement dans le monde ou l'on est en compagnie, il faut toujours faire ce que la compagnie veut, *cela s'entend que ce ne soit rien qui se deffend de soimême*, mais il faut se prêter a tout. Voilà ce qui se fait gouter de la societé et fait rechercher; quand on doit ordonner, *il ne le faut jamais faire sans être auparavant bien au fait de ce que l'on ordonne et des raisons pour et contre* et alors il le faut faire avec douceur qui corrige la dureté qu'un ordre a toujours avec soi; póur parvenir a ce qui est dit cidessus, il ne faut avoir d'attachement particulier pour rien, *et surtout aucune passion* et ne jamais s'abandoner a aucune, car

toutes nous rendent malheureux et empechent de jouir du reste des plaisirs, nous bornant a celles qui nous emporte, ce qui cause toujours plus de peine mille fois que de contentement.

Je me flatte donc, mes chers Enfans, que vous vous imprimerez bien ces principes et maximes, qui ne sont que pour que vous puissiez jouir de la vie et des amusemens que Dieu nous permet en faisant nôtre devoir.

A cette heure je vous dirai ce que je crois qui fait aimer et ce qui vaut encore mieux *ce qui fait estimer* partout et de tout le monde; c'est principalement le caractere; avec les fondemens de Religion expliqués plus haut, qui en fait le fondement et la base, il y aura lieu d'espérer qu'il sera bon, car la Religion, la crainte de Dieu et une confiance en toute occasion en lui ne laissent pas manquer de ce coté la; le carac-

tere le plus estimable dans le monde c'est, d'etre vrai en tout ce que l'on dit, sans que jamais la moindre fausseté ou mensonge ne sorte de vôtre bouche, pas même pour que l'on excuse ou embellisse une histoire, car la moindre de ces fautes est dangereuse, et on s'y habitue petit a petit, et on s'en sert dans les choses de plus grande conséquence, et vous donne le caractère si meprisable d'une personne à qui on ne croit rien, fut-ce même une verité, il ne faut rien dire que l'on ne le pense, *mais aussi la retenuë et la discretion est une qualité bien nécessaire, et il n'y a que faire de dire tout ce que l'on pense*, Dieu nous ayant donné les pensées pour nôtre direction particuliere, nous n'avons que faire de les communiquer aux autres qu'autant que nous le voulons, mais il ne faut jamais pour éviter cela, dire une chose fausse, car cela serait affreux,

car, outre le peché ce seroit manquer de caractere, ou en avoir un tresmauvais, la discrétion est une chose aimée partout, et vous rend agréable a tout le monde, il le faut donc être et ne jamais reveler un secret que l'on vous confie, et le plus sure moyen est de tacher de n'en pas être occupé, pour que l'on ne vous le fasse pas dire malgré vous, soit en disputant ou vous mettant en colere, car ce sont les moyens dont souvent on se sert pour cela, sur lesquels il faut être en garde.

Si vous donnez vôtre sentiment sur quelque chose, il le faut donner avec modestie, et ne jamais prendre ce ton decisif qui sent le pedant ou le suffisant, et qui fait que l'on se moque de vous, mais dire simplement ce que vous croyez sans jamais être enteté sur vôtre sentiment, ou disputer avec chaleur, et seulement vous expliquer, et si vous

trouvez que cela ne fait pas l'effet de convenir ou de persuader, il vaut mieux se taire que de s'echauffer dans la dispute, ce qui fait que l'on ne dit rien de travers.

La discrétion est donc une qualité très-estimée et dont on doit tacher de faire une habitude.

Il faut être charitable envers les pauvres, et en avoir toujours pitié, car, outre que c'est une bonne œuvre envers Dieu qui nous le prescrit, cela vous fait aimer dans le monde et tant plus grand vous serez tant plus êtes vous obligé a avoir pitié des pauvres, et tacher a les secourir dans leurs besoins ou misères, et de penser toujours, moi qui suisdans l'opulence combien n'y a-t-il des pauvres créatures comme moi, et qu'il n'y a que le hazard de la naissance et la grace divine qui m'a mis dans un etat different d'eux, et ceux la gemissent, souffrent

dant le tems que je regorge de bien et ils se croiroient heureux d'avoir seulement mon superflux et ce que je jette, ces sortes de réflexions font mouvoir la compassion, et aident les pauvres autant que cela nous est possible sans nous deranger, au moins a ne pas souffrir que l'on les maltraite, ce a quoi la plupart des gens inclinent à cause de l'importunité ou souvent la nécessité les oblige d'être, ainsi, que de les écouter avec patience est toujours une bonne action, et de les aider quand l'on peut en est une meritoire, car ils sont aussi bien des creatures creées pour leur Dieu que nous.

Les soins d'un souverain doivent être principalement de ne pas surcharger ses sujets pour soutenir un luxe (ce terme contient toutes sortes de depenses superflues) non necessaire au maintient et tranquilité de ses mêmes sujets, ou a la con-

servation, ou au bien de ses états, en general, car pour lors et dans ces cas cydessus tout le monde doit travailler pour le bien et le repos publique et c'est pour lors qu'il faut attaquer ceux que l'on a menagé tout le tems où la necessité ne l'exigeoit pas, et les sujets qui ont reconnu que l'on les a menagés lorsqu'on le pouvoit faire, souffrirons le fardeau que l'on leur imposera lors d'une necessité, et reconnoitrons la bonté de leur souverain, et que ce n'est que la necessité qui l'oblige dans des cas pareils et cela fera qu'ils lui seronts et plus attachés et porterons ce dont on les chargera avec tranquilité, la charité et compassion pour les pauvres est donc aussi necessaire, et cette qualité montre un bon cœur, et je vous la recommande mes chers enfans puisque cela vous portera mil bénédictions de ceux qui en participent, il faut considé-

rer que si Dieu a mis cette créature telle que vous dans un êtat deplorable, elle n'est pas moins une créature faite à son image et ressemblance, et envers le Créateur nous sommes tous égaux, et ce n'est pas le bien qui nous distingue, et il n'y a donc que nôtre conduite qui nous peut doner de la preference sur les autres créatures, et cette égalité bien réelle doit nous faire avoir pitié des pauvres et tacher d'emploier partie des biens que Dieu nous accorde a secourir les pauvres ; pour mieux imprimer cette charité nécessaire supposons nous un moment leur place, manquant de tout et voyant les Grands regorger de tout, et jetter dans des depenses frivoles et ridicules, ce avec quoi ils pourroient rendre bien des creatures heureuses, et les tirer d'une misere ou ils gemissent faute de secours, cela seul doit exciter la compassion, et j'espere l'excitera

chez vous autres, lorsque vous y réflechirez. Mais je ne veux pas dire pour cela que l'on ne doit vivre convenablement à l'état ou Dieu nous a mis et où il veut que nous vivions suivant celui la, mais l'un et l'autre se combinent fort aisément, et je le touche ici pour vous faire voir la nécessité d'etre charitable envers les pauvres qui sont hommes comme nous.

Une chose que je crois aussi bien necessaire de vous recommander, c'est d'eviter de n'être jamais oisif car cela fournit des occasions au malin esprit de vous tenter.

Cela est d'autant plus aisé que le bon Dieu nous a donné outre les occupations que chacun a dans son étàt et que je recommande de ne pas négliger, encore une infinité de delassements et de plaisirs de toute espece desquels on peut jouir sans l'offenser; dès qu'on les regarde comme des de-

lassements et que l'on n'en fait pas des passions lesqu'elles ne vaillent jamais rien en rien, au lieu qu'en les prenant avec la modération que j'ai recommandé cidessus on en jouit et trouve le moyen de passer la vie agréablement et sans remord, car tous les moindres delassemens d'esprit dont on fait une passion seroient sujets ensuite des passions qui nous entraineroient, qu'au lieu d'un plaisir cela nous deviendroit un sujet de mil désagrémens; il faut donc jouir de tout ce que Dieu a permis que nous nous amusions, sans s'attacher a aucun en particulier.

Les compagnies que l'on frequente est aussi une matière delicate car souvent elles nous entrainent malgré nous dans bien des choses, dans lesquélles nous ne tomberions pas comme elles, ainsi que l'on doit être aussi à cet égard sur ses gardes, surtout

des personnes comme vous autres mes enfans, qui souvent sont entourés de foules de gens qui ne cherchent qu'a flatter leur goût, et a les entraîner la ou ils croyent qu'ils inclinent, pour par la faire leur cour, et se mettre en credit ou faveur sans considérer ny le salut, ny le monde, il suffit que cela leur puisse apporter ou de la faveur, ou de l'argent, cela suffit, cette sorte de peste est fort dangereuse surtout si ce sont des gens d'esprit qui savent embellir leur poison, mais il s'en faut meffier, *et vous* ne sauriez jamais assez vous *précautioner contre les flateurs et la flatterie, puisque tout le monde a assez le deffaut d'aimer ceux qui flattent nôtre vanité, nôtre goût, ou nos passions* et la plupart des malhonnêtes gens cherchent a s'insinuer par là, surtout auprès des gens de vôtre sorte, ou ils esperent une fortune, *a laquelle ils sacrifient souvent l'honneur, le*

repos, la reputation, et même le salut de leur maître, voilà pourtant par ou ces sortes de gens cherchent à s'introduire, en flattant le gout, et levant les scrupules facilement et es embaras, et en un mot cherchant à combâtre toute droiture, probité et religion, mais cela d'une manière fine et d'autant plus dangereuse, voila dis-je les gens qu'il faut fuir et ne les pas écouter, *comme une societé pernicieuse et bien dangereuse*, il n'est pas dit pour cela que toutes les societés soient de même, au contraire il y en a de fort profitables, et il n'y a qu'a les chercher, et si elles ne vous paroissent pas plus gayes on y trouve pourtant une tranquilité qui vous recompense bien des *plaisirs imaginaires de ces flatteurs desquels je vous recommande bien de vous defier*, et que Dieu vous fera reconnoître des que vous aurez en cela *comme en toute chose re-*

cours à lui, et le prier de vous illuminer sur ces sortes de gens; les passions du cœur sont encore plus dangereuses que toute autre puisqu'elles nous entrainent souvent malgré nous plus loin que l'on ne croit, *et il ne faut jamais se figurer l'illusion qu'il y en ait sans conséquence* dès qu'ils sont passions, car on les regarde souvent comme un amusement, mais c'est une tromperie qu'on se fait à soi même, *et que dont on ne s'aperçoit que lorsque l'on n'est plus a même de s'en deffaire* car ce poison se glisse si delicatement dans nôtre cœur, que lorsque souvent on en connoit tout le danger, on n'a plus la force de s'en retirer si même on le vouloit, ainsi que l'on ne sauroit trop tôt couper court à une pareille passion, *et l'étouffer dans sa naissance*, soit par la raison et surtout par le secours divin, et je vous conseille dabord que vous vous

apercevrez que vous êtes dans ce danger d'avoir dabord recours a Dieu, et de le prier de vous aider a ne pas succomber a cette passion que vous craignez, et de vôtre coté vous devez aussi emploier les moyens que Dieu vous a donné, comme est, d'eviter *les occasions*, *de vous dissiper*, et en un mot de prendre une ferme resolution de ne vous pas abandoner a une chose que vous savez qui ne peut que vous donner que du chagrin de toute façon.

Je n'entens pas par ceci que vous ne deviez aimer personne, et je n'entens que de ce qu'on appelle passion ou amour, lequel je le repete est si dangereux, que vous ne sauriez assez vous précautioner contre, *et ne jamais badiner* sur ce chapître, et au contraire en avoir toujours l'orreur que l'on doit d'une chose *aussi dangereuse* au contraire l'amitié est une douceur de la vie, et

il faut seulement prendre garde en qui on met cette même amitié, et n'en pas être trop prodigue, car tout le monde n'en fait pas un bon usage, et souvent il se trouve des faux amis qui ne cherchent qu'a profiter de la confiance que l'on leur accorde pour en abuser, soit a leur profit soit a en abuser autrement, et par la a nous faire beaucoup de tort, c'est pourquoi je vous recommande mes chers enfans de ne vous jamais précipiter a mettre vôtre amitié et confiance en quelqu'un que vous ne soiez bien sures, et cela depuis longtems, car les gens de ce monde savent dissimuler longtems, sur tout s'ils veulent tromper par la, mais il vous sufit de savoir qu'il faut être attentif, et vous y prendrez garde.

La colere outre qu'elle nous est deffendue de Dieu, est en soi même un deffaut qui nous fait mépriser, et craindre, *mépriser*

puisqu'une personne en colère est absolument sans raison, et que dans cet état l'on n'a peu d'egard pour qui que ce soit, *craindre* puisque cet étât violent qui nous ôte la raison nous donne la cruauté des bêtes féroces, et nous fait perdre toute espece d'humanité.

La colere est donc un deffaut affreux et contre lequel il faut être d'autant plus en garde que dans ce monde on à a tout moment des occasions de se facher, ce qui est le prémier grade de la colère, et si on se laisse aller souvent a des mouvemens d'impatience on s'anime de soi même, et on ne tarde pas de se donner a une colere telle que je viens de la depeindre, et qui déplaît tant a Dieu qu'aux hommes.

on ne sauroit assez tôt travailler a deraciner jusqu'aux moindres impatiences, et cela dès leur naissance, ou même plutôt

s'il est possible de les prevoir, car outre les inconvéniens que j'ai dit cidessus tant par raport a Dieu que l'on offense si fort, que par raport aux personnes de ce monde, que l'on s'aliene et se fait craindre, que par raport a soi même, car il est sure que toute sorte d'impatience et encore bien plus la colere et l'emportement font du tort à nôtre santé, et outre cela il n'y a jamais eu d'exemple et vous n'en verrez jamais ou cela ait operé le moindre bien, je m'en raporte à ce que vous même vous en trouverez lorsque vous examinerez par vous même tous les cas, ainsi je vous prie seulement de voir par vous même la verité de ce que je dis ici, mais au contraire vous ne trouverez pas un seul cas n'y de colere, n'y d'emportement, n'y d'impatience qui ne cause a la personne, qui l'a eu, une peine tres vive, lorsqu'elle en est

revenuë, ainsi pourquoi se causer un chagrin sure pour ne rien obtenir de tout ce qui nous avoit impatienté, si jamais n'y par la colere, n'y par l'emportement on n'a rien obtenu, ainsi que c'est toujours en pure perte que l'on offense Dieu, que l'on se rend meprisable aux hommes, que l'on altere sa santé, et que l'on n'obtien pas son but, ainsi que sans rabatre la matière vous voyez, mes chers enfans bien clairement l'inutilité de se faire tant de maux a la fois, pour n'en avoir aucun profit; il me reste a vous dire les moyens que je crois pour petit a petit se mettre en état de surmonter un deffaut pareil, lequel est beaucoup plus difficile dans une famille aussi vive que vous êtes tous, mais qui n'est pas impossible avec les graces de Dieu lequel il faut prier qu'il vous les accorde comme je l'espere de ses bontez, il faut donc tacher de prevenir les

occasions en les prevoyant, et pour lors il faut dabord prendre une ferme resolution, de ne se facher de rien arrive ce qu'il voudra et vous direz à vous même toutes les raisons sages et raisonnables qui sont expliqués ci-dessus, et encore toutes celles que vôtre expérience vous suggerera, de cette façon vous serez prévenue et en état de soutenir des occasions d'impatience, sans vous impatienter, et vous reconnoitrez encore toujours et de plus en plus l'avantage et la supériorité en tout, qui vous donnera un flegme pareil, et vous comprendrez la difference de garder son sang froid ou de le perdre par une impatience ou emportement, outre que vous ne serez pas a même du repentir qu'entraine toujours après lui l'emportement, et au contraire vous serez toujours dans tous les cas en étât de prendre le parti le plus raisonnable et convenable

au lieu que l'emportement et l'impatience vous empechent de le faire, ainsi que vous voyez la nécessité de tacher de prevenir le mal avant que d'y tomber, mais si vous n'avez pas le tems de vous prevenir, il faut dans le moment vous ressouvenir de l'etât que je vous ai depeint ici en haut, pour tacher de vous en tirer au plutôt coute qu'il coute, car les remedes les plus prompts et les plus efficaces sont les meilleurs, pour éteindre dans sa naissance cette impatience, qui, si elle continue, devient colere et va jusqu'a la fureur, souvent même ce sont en soi même de si petits sujets qui occasionnent tout ce tapage, souvent un pauvre subalterne a qui on peut ordoner avec douceur ce que l'on fait avec fureur, et se fâche contre quelqu'un qui fait son possible, mais qui n'a pas de Dieu les talens, comme vous souhaitez; est-il donc pour cela nécessaire de

vous emporter, et pour mieux dire y a-t-il au monde une chose qui merite de faire cet effet la, et de nous faire perdre la raison? Non, croiez-moi, une personne qui garde son sang-froid en ordonne mieux et plus sagement, et elle remédie mieux au cas qui se presente, elle corrige mieux ceux qu'elle veut corriger, et en un mot le sang-froid est la base de la raison et jamais il ne faut s'echauffer au point de la perdre soit peu ou beaucoup, et voilà ce que je vous recommande d'avoir devant les yeux, étant un terrible écueil pour les gens vifs, mais un merite bien louable lorsqu'ils le surmontent, ce qui n'est pas impossible moyenant le secours de Dieu, qu'il faut prier pour cette grace, et le remercier toutes les fois qu'il a permis que nous vainquions ladessus ainsi petit à petit nous faire une habitude de ne nous jamais emporter sur rien, et au

contraire de garder toujours notre sang-froid ; cette maxime me paroit tresessentielle ainsi je vous la recommande mes chers enfans surtout croiant que vous en aurez besoin, tant plus Dieu vous a fait naître grands, tant plus veut-il que vous n'emploiez cette grace que pour tacher d'être bons aux gens qui aurons besoin de vous, et tant plus vous devez chercher par vòs politesses à obliger tout le monde, car il n'y a que celui *qui fait estimer et aimer* quelqu'un que l'on doit respecter par son rang, car le respect est un devoir forcé, mais l'estime et l'amitié qui sont *beaucoup audessus du respect* ne s'acquièrent pas par le rang, mais seulement par l'affabilité et la politesse envers un chacun, car quoique Dieu ait mis une différence entre les naissances, il ne l'a pas mis pour que nous en mésusions, mais pour vivre en ce monde

avec agrement, et y être aimé, il faut cette sorte d'attention les uns pour les autres, que l'on appelle politesse, et ceux qui sont les plus grands seigneurs que les autres doivent redoubler de politesse envers un chacun, et c'est le moien le plus sure, que chacun leur rend encore plus, que ce a quoi ils sont obligés, car outre cette obligation on y est encore attiré par les politesses et gracieusetés que l'on recevra de vous autres, et cela fait infiniment aimer et s'attacher plus les personnes, ce qui vaut mil fois mieux que le respect et la crainte, et il semble qu'il y a du plaisir à être poli tant envers les étrangers, qu'avec ses propres sujets, et on ne se deroge jamais en rien par la, au contraire on s'acquiert et s'attache de plus tout le monde, ainsi je vous recommande aussi cette qualité, et de l'être envers un chacun, car cela étant assez rare

parmi les gens d'un certain rang qui par foiblesse d'esprit croient que la grandeur consiste a ne faire politesse a personne ; mais ces sortes de gens, quoique grands seigneurs, on les regarde pourtant toujours dans le fond que comme des grossiers, qualité, qui même aux grands ne fait pas honneur, et que j'espere vous n'aurez pas, au lieu qu'étant poli cela est relevé au plus haut, et on reçoit une politesse d'une personne de naissance élevée, on la sent, dis-je, beaucoup plus que toute autre, et cela fait un bon effet sur les grands, comme sur les petits, et il est toujours beau d'avoir l'amitié du public, ce qui fait qu'une politesse proportionnée a un chacun fait partout un bon effet, et qu'elles petites que soient les gens, ils ne sont jamais a mépriser, et au contraire il faut tacher de s'attirer les cœurs de tout le monde, et cela est assez aisé en tachant de faire du bien a

tous, et d'obliger tout le monde au possible, ou si même par la situation de la chose je dois lui refuser, il faut le faire de la façon que j'oblige celui que je refuse et cela par quelque gracieuseté, ce qui fait que souvent les gens aiment mieux ou autant, d'être refusé d'une pareille façon que d'être accordé ou avec hauteur ou de mauvaise grace, et voilà comme souvent on peut consoler les gens a qui on ne peut pas accorder des graces, et que l'on se les attache par de pareilles gracieusetez ainsi que je le repete, la politesse est plus nécessaire aux personnes que Dieu a mis dans un rang élévé, qu'a tout autre, pour la corriger par la préséance qu'ils ont de la nature sur les autres, et qui est touJours rude quoique d'un devoir, si elle n'est pas adoucie par la politesse et des attentions, qui non-seulement la rendent soutenable mais meme rendent

les devoirs agréables, et fait que l'on s'en acquitte avec plaisir, ainsi que je crois que cette necessité d'être poli envers un chacun, est assez demontrée, et que vous l'observerez exactement dans tous les cas, ou vous puissiez vons trouver.

Je crois nécessaire de vous recommander l'ordre dans les affaires, soit domestiques, ou autres, car sans cela il est difficile de faire quelque chose de bien, étant la baze de tout, tant dans les grands, que dans les petits, car tout ce qui se fait en ordre, j'en puis et dois en avoir conoissance, et pour lors je me trouve a même d'y apporter du remêde s'il y en a besoin, ou de la diriger a ma volonté, au lieu que dans le desordre cela ne tarde pas a venir a une confusion, ce qui entraine avec soi sans faute toutes sortes d'inconveniens, ou faute d'ordre on n'est plus a même d'y remedier, et tant plus

on est grand et dans un rang élevé et tant plus a-t-on du monde sous soi, et tant plus l'ordre est necessaire pour empecher que cette quantité de monde ne se confonde et n'apporte une confusion si dangereuse pour tout; ce n'est pas dans le personel seul que l'ordre est necessaire, c'est aussi dans l'oeconomie soit grande ou petite, cela est égal, car souvent ceux qui ont de tres grands revenus se croient hors du cas de se pouvoir deranger ne mettent dans leurs dépenses aucune regle et se voyent par là dérangés, et le dérangement en fait d'oeconomie attire après soi des suites si facheuses, et qui nous entraînent d'un dereglement dans l'autre, et qui fort souvent ont perdus d'honneur et de reputation ceux qui étoient avant les plus honnêtes gens du monde, et qui ne sont venus dans ces sortes de malheurs que par un déréglement d'oeconomie, et on a vu

aussi des souverains perdre leur reputation, credit, et tomber dans des désordres, faire des bassesses par un pareil derangement, et ces exemples ne sont que trop frequents, ainsi que je n'ai que faire de les repeter ici, et cela vient de deux principes, l'un que l'on veut souvent faire plus de figure que vôtre état ne vous le permet, ce qui outre le desordre, ou ça vous jette est ridicule en soi même, car on aprouvera toujours plus quelqu'un qui est bien reglé et dont tous les gens sont bien payez quoique moins au lieu qu'un autre dont le faste et la quantité de gens sont mal payez, et souvent que de la bourse des créanciers, tous ces derniers sont meprisés, au lieu que ces prémiers sont loués de tout le monde, et une sage oeconomie est une vertu tres louable, et qui outre qu'elle vous empeche de tomber dans toutes ces suites fâcheuses, ou le

dereglement d'oeconomie vous jette sans faute, c'est qu'outre ça vous jouissez d'une confiance tranquile, sans penser que par vôtre dereglement il y a tant de pauvres miserables que vous entrainez avec vous et de la ruine desquels vous êtes cause, sans compter encore toutes les suites de la misere, ou vous les exposés et dont vous vous rendez responsable.

Toutes ces raisons me font appuier si fort, mes chers enfants, sur cet ordre, dans toutes les choses de la vie si nécessaire tant dans le grand que dans le petit, mais surtout dans l'oeconomie, car on ne sauroit assez y refléchir, et je vous conseille dans tous les ètats ou vous pourrez vous trouver de fixer toujours vôtre depense aux 3/4 de vos revenus car par la vous serez toujours en ètat de subvenir a cent choses agréables, et faire du bien, si vous le trou-

vez convenable, au lieu que sans une précaution pareille vous vous trouverez privés souvent de cet agrément d'être en état de faire du bien, sans être par la au risque de vous deranger.

Je n'entens pas par une sage oeconomie vous conduire à être avare, ou si oeconome non convenable, ce n'est pas mon intention au contraire je regarde l'avarice comme un deffaut abominable, et qui est meprisé de tout le monde, autant que l'oeconomie est louable, et c'est a chacun de vous a l'appliquer, suivant l'etât ou il sera, mais tant plus grand l'on est tant plus a t on besoin dans tous les genres, l'oeconomie et la règle étant la baze d'un bon gouvernement.

Ayant parlé cidessus de la necessité d'une sage oeconomie, je crois nécessaire ici de dire combien les gros jeux sont un écueil a ces principes, car Dieu a permis que l'on

joüe, et il est établi dans la société, que se trouvant ensemble, et pour ne pas rester oisif on s'amuse entre soi et ses amis a jouer, mais tous les gros jeux ne restent plus un amusement et deviennent ou une passion ou un vice, car si je ne jouë ou que pour m'amuser, ou passer cette heure la en societé, il me doit être fort indifferent si le jeu est gros ou petit, l'amusement etant égal au petit comme au grand, n'ayant pour but que de s'y amuser, mais si au contraire vous jouez pour gagner et que c'est pour cela que vous cherchez ou les gros jeux, ou ceux de hazard, dès lors ces sortes de jeux devienent un deffaut et sont dangereux, et je vous avertis de ne vous y pas laisser aller, car sans cela ils vous entraineroient dans ces derangemens, qui vous feroient peine, ou y entraineriez d'autres dont vous auriez toujours la faute, outre que le gros jeu derange,

il court aussi risque d'emmener compagnie melée, nétant pas toujours les plus honnêtes gens qui sont le plus en état de jouer gros jeu, mais bien ceux qui par addresse savent aider la nature, et qui par l'appas d'un gros gain cherchent a filouter, ce a quoi on s'expose outre que lorsque cette passion une fois prend on y sacrifie des sommes considerables qui vous derangent, on y emploie les heures de delassements et les autres, et on se met par la dans un derangement total, au lieu qu'en jouant des jeux de comerce et cela petit jeu, on se delasse, on jouit des plaisirs de la societé, et on ne se derange jamais, j'ai trouvé necessaire de le dire ici ayant trouvé ce deffaut dangereux, pour vous avertir mes chers enfans de n'y pas tomber en aucune occasion et de ne faire du petit jeu qu'un amusement, et non une passion ce que le gros jeu est toujours.

Après vous avoir donné ici en abbrégé quelques-uns des écueils de ce monde, comme aussi les façons moyenant le secours de Dieu de pouvoir vous en parer, moyenant sa grace et son aide, je laisse a votre discernement a tâcher de se parer d'une infinité d'autres mais que pour le decrire il faudroit un volume, mais qui tous sont faciles dès que l'on opere par la confiance et recours a ce Dieu bon maître comme j'ai dit au commencement et que j'ai mis pour base et fondement de tout, ainsi je ne cesserai pas de le prier qu'il ne vous abbandonne jamais et vous donne des connoissances nécessaires pour éviter le mal et vous conduire en tout selon lui et sa volonté,

Pour vous donner un conseil dont je me suis toujours bien trouvé dans toutes sortes de cas et qu'il est bon d'établir, c'est dès que vous vous éveillez dabord de faire une

priére au Seigneur et a ce bon Dieu pour le remercier des graces qu'il vous a accordé la nuit que vous venez de passer, et le prier de vous prendre toute cette journée que vous allez passer, sous sa protection, comme aussi de lui recommander toutes vos actions.

Dès que vous serez habillé a pouvoir sortir, c'est de comencer vôtre journée pour entendre une messe avant de vous occuper a vos affaires, et a celles du monde pour vous habituer a vous faire ressouvenir que celles de vôtre salut vont en toute occasion devant, cela ne se pouvant assez repeter, et avoir toujours devant les yeux à cette messe que vous entendrez le plus devotement que possible et vous y offrirez a vôtre créateur a votre divin maître toutes vos actions a faire de la journée que vous allez commencer, vous le prierez pour les graces

que vous saurez avoir le plus de besoin et vous reitererez les propos moyenant ses graces de ne l'offenser en rien pendant cette journée, en recomandant toutes vos actions a ses bontez et qu'il veuille vous soutenir dans les dangers vous faire éviter tout ce qui pouroit lui deplaire et ne pas permettre que vous soiez sourd aux inspirations de vôtre ange gardien, une messe entendue de la sorte et ou vous aurez parlé du fond de vôtre cœur a votre créateur a ce divin bon maître dans la confiance que l'on doit avoir en sa bonté si infinie, un discours pareil ne peut vous procurer qu'une heureuse journée et si même elle ne l'étoit pas selon vous, c'est un effet des bontez de Dieu qui mieux que nous sçait pourquoi il fait ces choses.

Alors nous pourrions, après un tel commencement de journée, faire les devoirs a quoi nôtre état nous oblige, et jouir tran-

quilement du monde, mais toute la journée il ne faut pas departir de l'idée consolante que l'on est toujours et partout en la présence de Dieu, et si même vous êtes assez malheureux pour vous trouver dans des occasions de pouvoir l'offenser, il faut d'abord penser, je vois le Seigneur mon Dieu devant moi corporellement, et alors je doute que l'on l'offense mais la foy suffit pour conoître cette verité, et cela est plus sure qu'une vision corporelle, ainsi que je suis sure qu'il est présent a toutes nos actions les plus cachées, et même a nos pensées les plus secretes, Comment est-il done possible que nous voulions comettre quelque chose qui l'offense devant lui même, ou devant ses yeux ou souvent nous aurions sujetion des moindres creatures? cette affection que je vous recommande audessus de toutes, comme un remede sure pour ne

pas offenser un Dieu si bon, un maître et ami si tendre, qualitez qu'on ménage tant dans les hommes, et qui n'est rien en comparaison des bontez de Dieu envers nous, ainsi mes chers enfans pensez plusieurs fois le jour a la presence de Dieu, soit seul, soit même au milieu des plus bruyantes compagnies et des plus vifs divertissemens de ce monde, car c'est une reflexion bien consolante pour ceux qui ne pensent pas a l'offenser, et au contraire qui le louent et l'adorent partout car Dieu sçait nos pensées, ainsi qu'il n'y a que faire dans ces sortes d'endroits une prière vocale, et une adoration et élevation en pensées suffit, et Dieu en voyant l'intention en est content, cela partant du cœur, et je ne saurois assez vous recommander ces sortes de recueillemens au milieu des plaisirs les plus vifs, ou a plus forte raison dans les dangers qui se

peuvent presenter, ou pour lors ces sortes de refléctions de la presence de Dieu font un effet merveilleux sur le champ, la journée ainsi passée, et le temps de se coucher étant venu, il ne faut quel tard que ce puisse être, jamais se coucher que l'on n'ait préalablement fait sa prière a son créateur et le remercier des bontez que l'on a reçues de lui pendant le cours de la journée, lui demandant les mêmes graces pour la nuit que nous allons passer et avant cette priere il faut faire un examen succint du cours de cette journée, des dangers ou vous aurez eté d'offenser Dieu, de ceux ou vous serez succombé, et de ceux ou sa grace vous a encore tiré, ou empeché de tomber, et ensuite dans vos prières du soir vous prierez vôtre createur de vous pardoner celles ou vous serez tombés, le glorifier pour celles ou il vous aura soutenue, le priant

de vous donner les forces nécessaires pour ne plus l'offenser, n'y en pensées, ny en paroles, n'y en actions, et pour lors vous pourrez vous coucher tranquilement. Comme dans ce monde et dans l'autre tout dépend de Dieu, il faut tacher au possible, par notre conduite, a étre bien avec un si bon maître, lé moyen le plus sure, c'est de tacher de ne pas l'offenser, et de se conduire suivant ses volontez, et pour obtenir ce but, il faut chercher tous les moyens qu'il nous permet. Un des plus surs c'est de ne jamais négliger les occasions ou l'on peut se mettre a ses pieds, et le prier pour ses graces et tacher de s'en rendre digne.

Je vous recommande et ordonne mes chers enfants, de choisir un jour de la semaine que vous fixerez pour vous confesser, et ainsi toutes les semaines, le méme jour res-

tera pour cette RÉCONCILIATION *avec son divin maître et pour tacher d'obtenir le pardon de vos fautes commises pendant le courrant de cette semaine*, et tacher par cet acte d'obtenir les graces nécessaires pour la semaine qui commencera, ces sortes de confessions faites avec un vrai repentir de ses fautes et un bon propos de tacher de n'y plus retomber, cela vous fera deux bons effets, l'un que cela ne manquera pas de vous faire obtenir des graces qui vous donnerons des forces tres efficaces, et empecherons souvent de tomber et d'offenser vòtre créateur, l'autre sera que par une pareille disposition et une confession toutes les semaines, il est a esperer que jamais vous ne tomberez dans des pechés habituels, deffaut qui deplait souverainement au créateur.

Ce sont la donc deux grands motifs, et

qui ne me laissent pas douter que vous n'emploiez un remède pareil qui vous est ordonné du pere qui surement vous aime mes chers enfans, et vous donne ici des conseils qui partent du fond de son cœur, qui surement est tout pour vous autres.

Je vous ordonne aussi de faire tous les mois au moins une fois vôtre dévotion, et les fetes vous pourrons fournir les occasions de les faire aussi plus souvent, et quand l'on considere la grace que c'est que d'oser s'approcher de ce dit sacrement, et qu'on y reflechit serieusement, je trouve qu'on n'auroit que faire de le recommander, et qu'au contraire on ne sauroit assez jouir de ses graces pareilles, c'est un moment ou vôtre Dieu vient vous visiter, pour vous apporter ses graces infinies, pour vous donner les forces que vous pouvez avoir besoin pour vous faire éviter tous les écueils ou vous pourriez

tomber, et pour effacer toutes les fautes que vous auriez eu sur vous, et vous mettre en état de grace? qu'elle bonté infinie et que ne devons nous pas rendre a un si infiniment bon createur et maître? mais il ne demande de nous que de ne pas l'offenser, et cela n'est-il pas plus que juste, et ne devons-nous pas tout emploier pour tacher de lui obeïr; c'est donc pour ce même que je vous ordonne de comunier tous les mois au moins, et de se confesser toutes les semaines regulierement, et cela sans que rien ne puisse vous empecher, et par la j'espere que vous obtiendrez les graces dont vous aurez besoin, et que par la vous passerez vôtre vie selon Dieu, èt ferez vôtre devoir dans le monde, dans quel étât vous vous puissiez trouver, et que vous serez ensuite recompensé par la vie éternelle laquelle il faut avoir toujours pour but.

une nécessité que je vous recommande encore, c'est de penser plusieurs fois l'année a la mort car elle n'avance pas pour cela ce dernier moment, et cette réflexion nous met devant les yeux ce dernier moment, lequel est incertain, quand il nous viendra, ainsi que d'y penser souvent nous empeche de faire des choses que nous serions fachés qu'elle nous y surprissent, et même dans les occasions ou vous prévoyerez, ou bien ou vous vous trouverez qui pourroient vous fournir des occasions d'offenser Dieu; cette réfléction n'est pas hors d'usage, et vous pouvez l'apliquer a propos en pensant, la mort est incertaine, vous deviez être surpris par elle avec un pareil peché, et pour lors je me flatte que vous vous retirerez du danger ou que vous vous en abstiendrez ainsi que vous voyez la nécessité de cette réflexion, et côme j'ai dit cihaut,

la mort étant incertaine tant quand elle viendra que de quelle façon elle viendra, et qu'étant si souvent frappé par l'aspect d'une chose a laquelle on n'avoit jamais pensé ou de laquelle on ne s'étoit jamais fait une vraie image, joint a cela un nombre d'affaires domestiques, qui vous occupent, tout cela dis-je, étourdit de façon, que souvent dans ce dernier moment on oublie le plus essentiel qui est l'affaire du salut, se voyant tout d'un coup accablé de l'aspect de la mort, et de tout a quoi l'on n'a jamais reflechi, ce qui fait que l'on n'est en étât de rien, ayant trop a reflechir tout d'un coup, et la mort survenant nous enleve, sans que nous eussions fait des dispositions tant spirituelles que temporelles, et c'est pous éviter cela que je vous recomande mes chers enfants *de prendre sur vous deux jours tous les ans pour vous préparer a la mort*,

comme si vous étiez sures, que ce sont la les deux derniers jours de vôtre vie et par la vous vous habituerez a savoir ce que vous aurez a faire en pareil cas, et quand vôtre dernier moment viendra, vous ne serez pas si surpris et aurez moins a faire; c'est une disposition qu'il ne faut faire qu'en lui-même et dont même il n'est pas besoin que l'on s'en aperçoive, nétant que pour vous seul qu'il faut que vous voyez ce que vous auriez a faire, cela fait des réflexions pas trop gayes, mais je les trouvent si essentielles que je ne puis me dispenser de vous reiterer mes recommandations de les mettre en pratique et vous en reconoitrez l'utilité par l'usage, et cela fait un bien infini, sans que cela fasse un autre mal, si non que l'on fait de sang froid ce que peutêtre la maladie ou le manque de tems nous empecheroit de faire, ainsi que cela n'est pas

a comparer aux avantages que vous en retirerez.

Voilà en raccourci la règle de vie que je vous prie de pratiquer *pour faire vôtre salut, principal et unique objet de cette vie*, et aussi pour passer tranquilement cette vie sans remords n'y chagrins, c'est ce que je trouve de meilleur et de plus solide c'est a vous autres mes chers enfans en le mettant en pratique de le perfectionner, et a y ajouter ce que l'experience, par les graces de Dieu, vous y fera connoître de mieux tant pour vôtre salut que pour vôtre conduite dans ce monde, les occasions et les cas ne vous manquerons pas, et c'est ici que je vous ordonne de lire deux fois par an cette instruction laquelle part d'un Pere qui vous aime audessus de tout, et qui a cru nécessaire de vous laisser ce temoignage de sa tendre amitié laquelle vous ne pourrez

mieux lui temoigner qu'en vous aimant tous de la même tendresse qu'il vous laisse a tous, et comme les familles nombreuses se separent et se divisent, et que cela peut aussi arriver a tous, je vous enjoint ici principalement et tres positivement que qu'elle difference d'intérêt qu'il se puisse trouver entre les uns ou les autres, fusse même guerre ou de qu'elle espece cela puisse, vous restiez toujours unis de couer, et que rien que la mort vous puisse éteindre ces sentiments dits, que vous reconnoissiez toujours la necessité de se tenir bien unis, et qu'en quel lieu ou étàt ou vous puissiez être, cela ne sorte jamais de votre mémoire et soit pour vous tous une regle, de laquelle vous ne vous departirez jamais, qu'une amitié a toute epreuve et un attachement inviolable au chef de vôtre maison, ce sont la mes chers enfans les sentimens que j'exige de vous pour

votre bien et celui de toute la famille, et regardez vous tous en quel lieu, en qu'elle qualité vous puissiez être, comme si vous nétiez qu'un, et aimez vous tous autant que je vous aime et priez pour un Pere qui priera pour vous, pour tacher par ses prières de vous obtenir a tous une vie dans ce monde telle que vous eussiez la gloire éternelle a esperer dans l'autre.

CODICILE.

ayant voulu laisser a mes enfans après ma mort une marque essentielle de ma tendresse et qui en même tems leur serve tant pour cette vie que pour l'autre, j'ay dressé l'instruction ci jointe de ma main, et je veux que dabord après ma mort on en fasse des copies exactes, pour chacun de mes enfans, pour lors en vie, et que l'on la leur remette de ma part, dans quel lieu ou

état ils puissent être, et ladite instruction en original doit être conservé dans le tresor la ou l'on conserve les papiers les plus secrets de là maison pour qu'au cas que quelqu'un de mes enfans vient a perdre la copie qu'ils en ont ils puissent en faire faire une autre pour leur usage seulement.

telle est ma volonté dernière et ce codicile aura autant de force que mon testament étant signé de ma propre main; Vienne, le 14 decembre 1752.

C. P. L. S. H. J. B.∴.



PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21.



ERRATA.

Page 4, ligne 1, la légende commencée; *lisez :* la légende est commencée.

Page 313, titre, 14 ET 15 OCTOBRE; *lisez :* 15 ET 16 OCTOBRE.





PARIS

IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie

RUE DE FLEURUS, 9

